



HAL
open science

L'ambassade de Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, en Angleterre (juillet 1641-septembre 1642). Information et pratiques d'un résident à l'époque moderne

Raphaël Marteau

► **To cite this version:**

Raphaël Marteau. L'ambassade de Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, en Angleterre (juillet 1641-septembre 1642). Information et pratiques d'un résident à l'époque moderne. Histoire. 2018. dumas-01833076

HAL Id: dumas-01833076

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01833076v1>

Submitted on 9 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ENS DE LYON

L'ambassade de Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, en Angleterre (juillet 1641-septembre 1642)

Information et pratiques d'un résident à l'époque moderne

Raphaël MARTEAU
Mémoire de master (première année)
2017-2018

Mémoire dirigé par M. Charles GIRY-DELOISON
Professeur des universités
Université d'Artois

L'ambassade de Jacques d'Estampes, marquis
de la Ferté-Imbault, en Angleterre

L'ambassade de Jacques d'Estampes,
marquis de la Ferté-Imbault, en
Angleterre (juillet 1641-septembre
1642)

Information et pratiques d'un résident à
l'époque moderne

Raphaël MARTEAU
Mémoire de master (première année)
2017-2018

Mémoire dirigé par M. Charles GIRY-DELOISON
Professeur des universités
Université d'Artois

Introduction

La mission de Jacques d'Estampes en Grande-Bretagne

Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, ne semble pas s'être destiné à devenir ambassadeur : militaire de métier, attaché à la cour de Monsieur, duc d'Orléans, il a été surpris par le choix qu'on a fait de l'envoyer en Angleterre, en pleine campagne militaire dans le Nord de la France à l'été 1641, et a régulièrement demandé à ce qu'on le rappelle¹. Ce noble solonnot est nommé ambassadeur résident de France en Grande-Bretagne en 1641 et y est présent du début juillet 1641 au 27 septembre 1642, non seulement comme résident auprès de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, mais avec une mission particulière, celle de recruter des soldats pour le compte du roi de France. Cette période est marquée par de graves troubles internationaux puisque la guerre de Trente Ans n'est pas encore terminée : le camp protestant progresse alors sur les fronts allemand, flamand et italien (grâce au revirement du duc de Savoie), après des années d'initiative catholique. La France, la Suède et leurs alliés tentaient alors de reprendre le Palatinat et surtout la dignité électorale liée, conquise par le camp catholique au profit du duc Maximilien I^{er} de Bavière après la bataille de la Montagne Blanche². Ce point fait partie de ceux qu'a dû aborder Jacques d'Estampes.

Les situations particulières des deux pays sont également importantes pour cette ambassade. La France, engagée dans la guerre européenne depuis le milieu des années 1630, fait alors des progrès militaires, mais son gouvernement est fragilisé par la mauvaise santé du roi Louis XIII et de son ministre le cardinal Richelieu, alors que l'héritier du trône est encore mineur et que la politique intérieure et extérieure de Richelieu lui attire beaucoup d'ennemis. Des conspirations, inspirées par cette fragilité et parfois par l'aide de l'Espagne, sont lancées contre le ministre, celle du comte de Soissons en 1641 et de Cinq-Mars en 1642³. L'instabilité politique menaçante impose donc de chercher des alliés et des troupes pour affermir la position de la France et accélérer le règlement du conflit. Or la Grande-Bretagne ne semble pas avoir été la meilleure alliée potentielle. En effet, le roi Charles I^{er} n'a pas convoqué de parlement en Angleterre entre 1629 et 1640 à cause d'une opposition récurrente de la chambre des Communes aux méthodes royales. La conséquence la plus immédiate de ses tensions est le manque chronique de liquidités, car Charles ne pouvait alors pas créer de nouveaux impôts sans parlement⁴, ce qui empêchait un engagement militaire sur le continent. De plus, la convocation d'un parlement en avril 1640 par Charles à court d'expédients financiers l'a mis face à une assemblée hostile (le Short Parliament du 13 avril au 5 mai puis le Long Parliament, réuni le 3 novembre), et la confrontation avec les Communes, rejointes par les Lords, a débouché à l'été 1642 sur un affrontement armé.

1 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, maréchal de France, ou l'honneur de servir*, Vendôme, 2000

2 J. HÉLIE, *Les relations internationales dans l'Europe moderne : conflits et équilibres européens 1453-1789*, Paris, Armand Colin, 2008

3 J. CORNETTE *et al.*, *La Monarchie. Entre Renaissance et Révolution 1515-1792. Histoire de la France politique*, Paris, Points, 2006 ; J. HÉLIE, *Les relations internationales dans l'Europe moderne, op. cit.*

4 B. COWARD, *The Stuart Age : a History of England 1603-1714*, Londres, Longman, 1982

Les relations franco-britanniques étaient cependant assez bonnes. L'Écosse et la France étaient encore en bons termes bien que l'Auld Alliance (conclue à la fin du XIII^{ème} siècle) n'ait alors plus vraiment de réalité dans la pratique. La France et l'Angleterre étaient alors alliées, du fait de leur appartenance au camp protestant dans la guerre de Trente Ans mais aussi par le mariage en 1625 de la sœur de Louis, Henriette-Marie, à Charles. Toutefois, il ne s'agit pas d'un lien très solide ni très ancien : en 1627, les Anglais avaient assisté les huguenots français lors du siège de la Rochelle (auquel la Ferté a participé), seulement 14 ans avant cette ambassade. La question religieuse est également un problème, puisque la reine Henriette-Marie accueillait alors à la Cour un groupe de Français exilés pour leur désaccord avec la politique de Richelieu⁵, qui constituaient un bastion de catholicisme militant au cœur d'un pays anglican très tourné du côté de la Réforme ; la plus importante de ces exilés était la reine-mère Marie de Médicis, qui est souvent mentionnée dans les lettres reçues par le marquis de la Ferté-Imbault. Bien que la couronne britannique soit alliée de la France contre les Habsbourg, la situation est donc moins nette que cela. De plus, la sœur de Charles, Élisabeth, n'est autre que la veuve de l'électeur palatin déchu, Friedrich V de Wittelsbach-Simmern, ce qui pousse le roi de Grande-Bretagne à négocier avec les Impériaux alors que les Français préféreraient un allié inconditionnel. La mission de Jacques d'Estampes s'est donc déroulée dans un pays où une faction de ses compatriotes conspirait contre la France, dont le roi n'avait pas les moyens d'aider sur le terrain militaire et à qui les Communes s'opposaient de manière presque systématique.

L'ambassadeur résident à l'époque moderne

Jacques d'Estampes est envoyé en Grande-Bretagne en tant qu'ambassadeur résident auprès de Charles I^{er}. Cette fonction est apparue en Italie au XV^{ème} siècle et s'est diffusée progressivement en Europe ensuite, de pair avec la constitution de services dédiés aux relations extérieures au sein des gouvernements dans les États les plus importants. Au XVII^{ème} siècle, un important réseau de résidents se déployait donc en Europe, reliant les différentes entités territoriales entre elles, malgré les obstacles de la Réforme et des guerres de religion. La France, en particulier, entretenait une machine diplomatique importante, pour la relier aux pays les plus importants ainsi qu'à ses alliés réels ou potentiels. Ces résidents, comme leur nom l'indique, étaient des agents (uniquement des hommes) placés dans des cours étrangères pendant une longue durée, pour représenter leur prince, contrairement aux ambassadeurs ou envoyés extraordinaires, qui venaient négocier un point précis pour leur souverain⁶.

Cependant, les ambassadeurs résidents n'étaient pas de simples négociateurs ou des agents de liaison. Leur mission principale est devenue, au cours du XVI^{ème} siècle, la collecte d'information. Cette activité est devenue tellement importante qu'elle était de notoriété publique ; les cours d'Europe étaient alors des lieux propices à cette collecte, mais aussi à des échanges d'informations, entre résidents de pays alliés ou avec des courtisans, moyennant une pension ou un avantage politique, voire une information venue du pays d'origine du résident. La circulation d'informations

5 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, op. cit.*

6 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin, 1955

(vraies ou fausses) était donc un phénomène majeur de la diplomatie moderne, mais d'autres activités occupaient aussi les ambassadeurs. La représentation du souverain passait par la démonstration de son prestige, au moyen de la fréquentation des cours, de l'entretien d'une demeure et d'un certain train de vie, mais aussi par la compétition avec les autres ambassadeurs. Il s'agit également de défendre la religion de son souverain dans les pays qui ne la partageaient pas (par exemple le catholicisme en Angleterre), ainsi que les intérêts stratégiques, militaires et éventuellement commerciaux. Les luttes d'influence entre les ambassadeurs n'étaient donc pas que des querelles dites « de préséance » mais également des rivalités pour la faveur du souverain ou d'une faction à la cour où ils résidaient. En Angleterre, l'existence d'un parlement puissant compliquait les choses, et l'entretien d'amitiés entre parlementaires et résidents y était courant⁷.

Bibliographie

Historiographies de la diplomatie et des relations internationales

Pour cadrer l'analyse, j'ai d'abord consulté des ouvrages généraux sur les questions internationales et l'histoire politique, sociale et institutionnelle de la France et de la Grande-Bretagne. Pour l'histoire des relations internationales, j'ai employé le manuel de Jérôme Hélie, *Les relations internationales dans l'Europe moderne* comme un premier abord, puis l'ouvrage dirigé par Françoise Autrand *Histoire de la diplomatie française*, notamment la partie 2 du tome 1 sur l'époque moderne par Lucien Bély, pour son point de vue centré sur la France, ainsi que *La société des princes* du même auteur⁸. Au sujet de l'histoire politique française, j'ai consulté la somme dirigée par Joël Cornette *La monarchie. Histoire de la France 1515-1792*, ainsi que l'ouvrage d'Hervé Drévilon *Les rois absolus : 1629-1715*⁹. Pour l'Angleterre, j'ai consulté la somme de Bernard Cottret *Histoire de l'Angleterre : XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, mais aussi l'historiographie anglaise : *The Stuart Age* de Barry Coward, *Authority and Conflict. England 1603-1658* de Derek Hirst et *The Great Rebellion* d'Ivan Roots¹⁰. Ceux-ci m'ont fait découvrir une période que j'ignorais en grande partie, notamment la dimension religieuse des troubles britanniques et le rôle respectif des trois royaumes de Charles I^{er} dans la première révolution anglaise. Cependant, ces ouvrages (comme ceux sur la France) ont tendance à négliger la situation internationale comme facteur d'explication.

L'historiographie de la diplomatie elle-même a connu un grand renouvellement depuis les années 1950. Jusque là, elle avait été complètement abandonnée suite aux positions très radicales du mouvement des Annales contre l'« histoire-bataille », dans laquelle l'histoire de la diplomatie rejoignait l'histoire militaire et des relations internationales. Depuis, comme dans ces deux domaines, les

7 L. BÉLY, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, France, Fayard, 1990 ; G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, op. cit. ; K. HAMILTON et R. LANGHORNE, *The Practice of Diplomacy : Its Evolution, Theory and Administration*, Londres, Routledge, 1995

8 J. HÉLIE, *Les relations internationales dans l'Europe moderne*, op. cit. ; F. AUTRAND et al., *Histoire de la diplomatie française : Tome 1, Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005 ; L. BÉLY, *La société des princes : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999

9 J. CORNETTE et al., *La Monarchie. Entre Renaissance et Révolution 1515-1792. Histoire de la France politique*, op. cit. ; H. DRÉVILLON, *Les rois absolus : 1629-1715*, J. Cornette (éd.), Paris, France, Belin, 2014

10 B. COWARD, *The Stuart age*, op. cit. ; D. HIRST, *Authority and Conflict : England 1603-1658*, Londres, Ed. Arnold, 1986 ; I. ROOTS, *The Great Rebellion, 1642-1660*, Londres, B.T. Batsford, 1972

historiens français se sont remis à la tâche. Les ouvrages traitant de la diplomatie sont maintenant assez variés selon leur échelle d'analyse, leur méthode, leur objet et l'origine de leur auteur ou auteure. L'historiographie française de la diplomatie est dominée par Lucien Bély, qui a en partie imposé sa méthode de travail. Dans son premier livre, le monumental *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, il a appliqué les méthodes de l'histoire sociale au monde de la diplomatie, pour étudier les profils sociaux des négociateurs, leurs pratiques et fonctions mais aussi les représentations associées dans les années précédant le congrès d'Utrecht. Cependant, cela a un peu homogénéisé les études françaises de la diplomatie vers une étude des groupes, des trajectoires sociales et de la culture des diplomates dont l'outil-phare est la prosopographie. Lucien Bély a écrit ou dirigé une partie des ouvrages français majeurs sur la diplomatie du XVII^{ème} siècle, dont *L'art de la paix en Europe* ou *L'Europe des traités de Westphalie* (dir., avec Isabelle Richefort). À propos de l'Angleterre, Stéphane Jettot s'est intéressé aux diplomates parlementaires de la Restauration, dans la même ligne d'une étude des groupes et des carrières (*Représenter le Roi ou la Nation ? Les parlementaires dans la diplomatie anglaise : 1660-1702*). On trouve également dans cette tendance de nombreuses thèses de l'ENC, comme celle d'Alice Motte sur la carrière d'Antoine de Ruzé d'Effiat, surintendant des finances de Louis XIII (qui a commencé sa carrière dans la diplomatie), ou celle de Rémi Mathis sur Simon Arnauld de Pomponne. On trouve également beaucoup d'études à une échelle plus macroscopique, comme *La société des princes* déjà citée ou les travaux de Charles-Édouard Levillain, qui portent sur la culture de la diplomatie et dont l'objet est parfois intermédiaire entre les relations internationales et la diplomatie¹¹. Une partie de ces études, et notamment les plus anciennes, est concentrée sur les périodes de congrès, les grandes missions diplomatiques et les personnages célèbres ayant souvent exercé d'autres fonctions. Une des raisons de cette concentration, outre l'importance historique de ces éléments, est le fait qu'ils génèrent beaucoup plus de sources que la diplomatie ordinaire et que celles-ci sont mieux conservées ; or la disponibilité des sources est un problème assez marqué en histoire diplomatique.

Un des autres fondateurs de l'histoire diplomatique est Garrett Mattingly. Celui-ci n'a eu ni la production importante ni les nombreux disciples de Lucien Bély, mais son *Renaissance Diplomacy* est un des grands classiques du domaine, d'autant qu'il date de 1955. Son point fort est la manière dont il lie les échelles d'analyse (des pratiques quotidiennes aux structures officielles) ainsi que le développement de la diplomatie européenne moderne aux transformations de la situation internationale. Cet ouvrage n'est sans doute pas aussi complet que *L'art de la paix en Europe* de Bély, mais il n'en est pas moins efficace par sa mise en perspective historique remarquable. D'autres auteurs se sont inscrits dans cette tradition, comme Keith Hamilton et Richard Langhorne (*The Practice of Diplomacy*), qui reprennent largement l'analyse de Mattingly pour la période moderne

11 L. BÉLY, *Espions et ambassadeurs*, op. cit. ; L. BÉLY, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, P.U.F, 2007 ; L. BÉLY et I. RICHEFORT (éd.), *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000 ; S. JETTOT, *Représenter le Roi ou la Nation ? Les parlementaires dans la diplomatie anglaise : 1660-1702*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2012 ; A. MOTTE, *Antoine Ruzé d'Effiat, v.1581-1632, surintendant des finances sous Louis XIII*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2009 ; R. MATHIS, *Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699), secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Louis XIV*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2007 ; C.-É. LEVILLAIN, « Louis XIV, Charles II, Guillaume III d'Orange et la "célèbre ambassade" de 1665 », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2011, p. 247-268

en l'insérant dans un temps plus long, ou Peter Barber (*Diplomacy : the World of the Honest Spy*), plus tourné vers l'aspect matériel de l'étude de la diplomatie. Un des travaux issus de cette tradition est « Gondomar : ambassador to James I » de Charles H. Carter, un disciple de Mattingly. Cet article porte sur l'ambassade du comte de Gondomar auprès de James I^{er}, et notamment sur les pratiques et le rôle de cet ambassadeur à la cour et dans la politique anglaise (en s'appuyant en partie sur le chapitre XXVI de *Renaissance Diplomacy* pour le discuter). Il s'agit pour moi d'une inspiration importante puisqu'il parvient, à partir de sources textuelles comme les correspondances, à analyser de manière précise l'ambassade de Gondomar et, en l'occurrence, à contredire en partie l'image diabolique que les pamphlets anglais avaient accolé à l'ambassadeur (qui était, de fait, le représentant de l'ennemi principal de l'Angleterre, l'Espagne). Son gros défaut est de ne laisser qu'une place minimale à la situation internationale dans l'analyse des méthodes des négociateurs (par exemple, le début de la guerre de Trente ans qui oppose l'Espagne et l'Angleterre), et de porter sur un des ambassadeurs les plus importants de l'Europe moderne, ce qui en fait un exemple peu représentatif. Cependant, il reste stimulant et n'a pas vraiment d'équivalent en France : il serait donc intéressant de tenter d'employer sa méthode en liant plus fortement l'étude des activités des ambassadeurs au déroulement chronologique et à la situation dans laquelle ils évoluent¹². Certains historiens français ont suivi la même voie, comme Frank Lestringant dans « Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et la diplomatie de l'esprit », mais souvent dans le cadre de congrès plutôt que d'une ambassade ordinaire, ou à propos d'un grand personnage (Simon Arnould de Pomponne) *via* un texte narratif comme Rémi Mathis¹³.

Le lien de l'Angleterre avec le reste de l'Europe est également un point important à souligner, cette fois-ci par le manque d'historiographie à ce sujet. Charles Giry-Deloison a montré, dans deux chapitres d'ouvrages collectifs, les problèmes soulevés par ce lien : dans « Westphalie 1648 : l'Angleterre aux marges de l'Europe », il souligne la non-implication de l'Angleterre dans le conflit européen, du fait de problèmes politiques, financiers puis de la guerre civile qui s'est déroulée de 1642 à 1649 en Grande-Bretagne. Plus largement, le même auteur souligne, dans « Histoire de la politique étrangère et de la diplomatie anglaises, fin XV^{ème}-mi-XVII^{ème} siècles », le vide historiographique chez les auteurs anglais (ce qui est également vrai chez les historiens français) à propos des règnes de Charles I^{er} et du Protectorat dans les domaines diplomatique et de politique étrangère, alors qu'il existe des travaux sur le règne de James et sur la période de la Restauration. Ce constat est toujours valide : la diplomatie britannique ou vers la Grande-Bretagne reste un angle mort de l'historiographie de la deuxième moitié du règne de Charles I^{er} jusqu'à la fin de la guerre civile. On trouve également peu d'éléments au sujet de ces questions dans les ouvrages plus généraux sur la Grande-Bretagne à cette époque. Il y a donc un vide historiographique à combler sur cette période.

12 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, *op. cit.* ; K. HAMILTON et R. LANGHORNE, *The Practice of Diplomacy*, *op. cit.* ; P. BARBER, *Diplomacy : the World of the Honest Spy*, Londres, British Library, Reference Division Publications, 1979 ; C. H. CARTER, « Gondomar: Ambassador to James I », *The Historical Journal*, vol. 7, n° 2, 1964, p. 189-208

13 F. LESTRINGANT, « Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et la diplomatie de l'esprit », dans L. Bély et I. Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 439-456 ; R. MATHIS, « De la négociation à la relation d'ambassade : Simon Arnould de Pomponne et sa deuxième ambassade de Suède », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2005, p. 263-276

On peut cependant s'appuyer sur des ouvrages portant sur des périodes proches, comme le livre dirigé par David Onnekink et Gijs Rommelse *Ideology and Foreign Policy in Early Modern Europe (1650-1750)*, qui traite (surtout à propos de la Grande-Bretagne) du lien entre politique intérieure et extérieure, notamment par la religion ou le commerce¹⁴.

L'introduction de ce livre met l'accent sur les études linguistiques et culturelles qui se développent en histoire de la diplomatie, depuis les années 1980 en Europe et plus tardivement en France. En effet, une grande partie de ses chapitres mais aussi de ceux de *L'Europe des traités de Westphalie* appartient à cette catégorie, qu'il s'agisse d'études des discours, des pratiques culturelles et de sociabilité associées ou encore des représentations liées. Cette tendance m'intéresse moins, je vais donc me concentrer sur les études de textes théoriques. La littérature théorique sur les qualités des ambassadeurs et le déroulement de leur mission à l'époque moderne est assez importante (dont les plus connus aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles sont Antonio de Vera, Abraham de Wicquefort, François de Callières, etc.), et plusieurs historiens s'y sont intéressés depuis Mattingly. Jean-Claude Waquet (*François de Callières : L'art de négocier en France sous Louis XIV*) appuie son étude de *De la manière de négocier avec les souverains* sur la carrière de François de Callières, ancien ambassadeur et secrétaire de Louis XIV, pour montrer comment l'ouvrage est censé servir la carrière de l'auteur. Johann Petitjean utilise, dans *L'intelligence des choses : une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVIe-XVIIe siècles)*, plusieurs de ces textes pour montrer l'importance de la collecte de l'information et de son traitement par les diplomates¹⁵.

L'intelligence des choses est une histoire de l'information en tant qu'objet principal de la diplomatie, mais aussi en elle-même. Johann Petitjean propose une conception de l'ambassadeur résident comme collecteur et transmetteur d'information, mais aussi comme interprète des affaires d'un pays. Les réseaux d'ambassadeurs résidents des différents pays auraient donc servi de lien entre leur gouvernement et les cours où ils travaillaient, mais aussi communiqué et échangé entre eux. Cependant, la conception du résident présentée dans le premier chapitre à l'aide de textes théoriques n'est pas vraiment exploitée dans le reste de l'ouvrage, qui porte plutôt sur l'information et sa circulation. Si cette démarche, et les études de cas dont elle est accompagnée, permet de pousser plus loin l'analyse de cette partie des missions diplomatiques, elle me semble donc minimiser les autres aspects de la diplomatie : je serais plutôt de l'avis de Garrett Mattingly, qui parle certes de l'importance de l'information mais l'équilibre par la variété des autres missions des résidents. Cependant, Petitjean a le mérite de porter l'attention sur les moyens matériels d'information, les correspondances.

14 C. GIRY-DELOISON, « Westphalie 1648 : l'Angleterre en marge de l'Europe », dans *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 395-404 ; C. GIRY-DELOISON, « Histoire de la politique étrangère et de la diplomatie anglaises, fin XV^{ème}-mi-XVII^{ème} siècles », dans F. Lachaud, I. Lescent-Gilles et F.-J. Ruggiu, *Histoires d'outre-Manche*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2001 ; D. ONNEKINK et G. ROMMELSE, *Ideology and Foreign Policy in Early Modern Europe (1650-1750)*, Londres, Ashgate Publishing, Ltd., 2011

15 L. BÉLY et I. RICHEFORT (éd.), *L'Europe des traités de Westphalie, op. cit.* ; J.-C. WAQUET, *François de Callières : L'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Rue d'Ulm, 2005 ; J. PETITJEAN, *L'intelligence des choses : une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVIe-XVIIe siècles)*, Rome, Italie, École française de Rome, 2013

Quelques travaux portent sur les correspondances. Charles-Édouard Levillain consacre un article aux difficultés de traitement des correspondances diplomatiques et à leur statut de sources historiques, ainsi qu'à leur langage. Matthieu Gellard, dont la thèse est consacrée à la dimension épistolaire de l'influence de Catherine de Médicis sur la scène européenne, adopte dans un article paru dans la *Revue d'Histoire Diplomatique* (2011, n° 3, pp. 193-209) une méthode de traitement statistique de l'imposant corpus de lettres, qui est assez intéressante et que je lui emprunte dans ce mémoire en tant qu'approche préliminaire. Alexandre Tessier a lui travaillé sur le lien épistolaire entre un secrétaire d'ambassade anglais en Hollande, William Blathwayt, et son protecteur, Joseph Williamson, qui se trouvait être sous-secrétaire du Foreign Office, mais pas en charge de la Hollande (*RHD*, 2013, n° 3, pp. 239-258). L'étude menée par Tessier est à la fois statistique et interne, et montre que la relation patron-client des deux hommes était plus complexe qu'il ne semblait, notamment du fait des rapports conflictuels entre Williamson et l'ambassadeur de tutelle de Blathwayt, Temple. Cet article est également une source d'inspiration importante pour mes propres travaux. Tessier a également travaillé sur les Postes, élément important de la diplomatie pour le transport des correspondances¹⁶.

J'ai également consulté des travaux d'histoire militaire, notamment l'ouvrage de Jean Chagniot *Guerre et société à l'époque moderne*, paru en 2001 dans la collection Nouvelle Clio¹⁷, qui est une synthèse très complète des travaux d'histoire militaire à cette date. L'histoire militaire, au même titre que l'histoire diplomatique, a connu un très large renouvellement en France après son discrédit dû au mouvement des Annales, et je m'en suis servi pour mieux comprendre les problèmes liés au recrutement de troupes britanniques par la Ferté.

Enfin, deux ouvrages étudient Jacques d'Estampes lui-même. Tristan Segret, dans son mémoire de master consacré aux prolongations de l'Auld Alliance à la période moderne, mentionne l'ambassadeur pour son activité de levée de troupes en Écosse, dans le cadre de laquelle il est effectivement abondamment fait référence à cette Auld Alliance. Gilberte Espouy, quant à elle, consacre un livre à la biographie du marquis de la Ferté-Imbault. Il s'agit d'un ouvrage publié à compte d'auteur par une retraitée vivant à la Ferté-Imbault, sans bibliographie, avec des références aux sources éparses et rédigé dans un style emphatique parfois un peu étrange. De plus, la partie à propos de l'ambassade parle surtout du désir du marquis de rentrer en France pour participer à la campagne militaire. Cependant, pour une non-historienne, Gilberte Espouy fait preuve d'une grande érudition, a de toute évidence beaucoup consulté les archives (comme le montrent ses notes de travail) et, malgré une certaine méconnaissance du fonctionnement de la diplomatie, mentionne

16 C.-É. LEVILLAIN, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : problèmes de méthode et tentative de définition », dans S. Audidière *et al.*, *Cultural transfers : France and Britain in the long eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 43-55 ; M. GELLARD, « Les relations internationales dans la correspondance de Catherine de Médicis. Une approche quantitative », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2011, p. 193-209 ; A. TESSIER, « Un apprentissage diplomatique. La correspondance entre Joseph Williamson et William Blathwayt, secrétaire d'ambassade à La Haye (1668-1672) », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2013, p. 239-258 ; A. TESSIER (éd.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVI^e siècle-XIX^e siècle) - Collectif*, Bruxelles, P. I. E. Peter Lang, 2016

17 J. CHAGNIOT, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001

dans son livre des éléments précis sur les situations dans lesquelles évolue la Ferté, par exemple sur l'ambassade, ce qui en fait tout de même un outil utile¹⁸.

Position par rapport à l'historiographie

Comme j'ai déjà commencé à l'indiquer, je ne souhaite pas suivre, dans ce travail, la tendance de l'historiographie française à étudier les diplomates comme un ensemble d'individus en rapport avec leur société et leur culture d'origine. Bien entendu, je tiens compte des apports de cette historiographie, et notamment des études qui soulignent le lien entre les enjeux de politique intérieure et extérieure comme celle de Stéphane Jettot¹⁹ ; mais il me semble que ces méthodes n'apprennent pas grand-chose sur la pratique effective de la diplomatie. En effet, les prosopographies de groupes de diplomates et les études de carrière permettent de se rendre compte du rôle social de la diplomatie à l'intérieur du pays d'origine, mais pas de ce qui se passe en dehors²⁰. Bien entendu, l'historiographie française de la diplomatie ne se réduit pas à ça, puisqu'elle compte aussi des travaux très importants sur les pratiques comme *L'art de la paix* de Lucien Bély, mais ceux-ci y sont tout de même minoritaires. La critique est un peu différente pour les études centrées sur les congrès : il est alors plus facile de travailler sur les pratiques des représentants présents, mais la situation exceptionnelle que constitue le congrès en tant que très forte concentration de diplomates et de dirigeants d'un très grand nombre d'États donne aux objets étudiés un caractère unique, ce qui rend les résultats de ces études inapplicables aux situations de diplomatie ordinaire²¹. Cependant, ces travaux ont tous le mérite de souligner l'existence d'un ensemble de personnes liées à l'activité diplomatique et d'un ensemble d'activités, identifiées comme le fait des négociateurs et qu'on peut qualifier de pratiques diplomatiques : c'est pourquoi j'emploie, à la suite de nombreux autres historiens, les termes « diplomatie » et « diplomate », qui sont certes des néologismes par rapport à la période étudiée mais décrivent bien une réalité alors effective.

D'autre part, je ne souhaite pas non plus suivre la tendance qui consiste à étudier la diplomatie sous son angle textuel. En effet, une partie de l'histoire de la diplomatie consiste à faire le commentaire de textes narratifs, normatifs ou officiels issus de la pratique de la diplomatie ; cependant, il s'agit plutôt d'étudier les codes sociaux ou les structures administratives de celle-ci, d'analyser les représentations qui en sont données ou encore d'en tirer des conclusions sur la politique extérieure, et pas d'une réelle étude de la pratique diplomatique et de ses fonctions²². Les travaux sur l'infor-

18 T. SEGRET, *Les paradoxes de l'Auld Alliance : l'historiographie des relations franco-écossaises du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècle*, Mémoire de M1, Tours, Université François Rabelais, 2013 ; G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes*, *op. cit.*

19 S. JETTOT, *Représenter le Roi ou la Nation ?*, *op. cit.*, notamment la partie II

20 S. BJORKMAN, « Diplomates suédois au XVII^{ème} siècle », dans L. Bély et I. Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presse Universitaires de France, 2000, p. 503-516 ; A. MOTTE, *Antoine Ruzé d'Effiat, v.1581-1632, surintendant des finances sous Louis XIII*, *op. cit.*

21 F. LESTRINGANT, « Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et la diplomatie de l'esprit », *op. cit.* ; J. CRAS, « Abel Servien et Hugues de Lionne pendant les négociations de Westphalie », dans L. Bély et I. Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presse Universitaires de France, 2000, p. 587-602 ; H. BOTS, « La paix de Munster et les ambassadeurs des Provinces Unies les liens avec la République des Lettres », dans L. Bély et I. Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 431-437

22 R. MATHIS, « De la négociation à la relation d'ambassade », *op. cit.* ; J.-C. WAQUET, *François de Callières*, *op. cit.* ; G. LEFORT, *Négociation avec la Suède : les enjeux d'une alliance lors de la guerre de Trente ans. Étude et*

mation sont encore différents. Ils donnent, comme dans *L'intelligence des choses* de Johann Petitjean, le primat à l'information dans la diplomatie, au risque de la réduire à la science du renseignement et de limiter la conception de l'ambassadeur à une sorte de machine qui collectait, traitait et transmettait l'information. Cette tendance risque de conduire à ignorer les liens entre information et action dans les pratiques de l'ambassadeur et à considérer l'information comme une sphère autonome par rapport à la négociation : j'adhère donc plutôt à la conception de l'ambassadeur portée par Garrett Mattingly, qui insiste davantage sur la diversité des activités diplomatiques et sur leur cohérence. Cependant, il existe d'autres travaux à propos de l'information, qui mettent plutôt l'accent sur les acteurs et les structures du renseignement à l'époque moderne que sur la circulation de l'information elle-même : c'est le cas notamment de l'ouvrage de Alan Marshall, *Intelligence and Espionage under the Reign of Charles II*²³, qui étudie l'administration du renseignement sous le règne de Charles II. Cet ouvrage souligne bien mieux la dimension humaine de l'information, les méthodes employées ou les rapports entre espions et *Secretary of State*. Cependant, il est centré sur l'Angleterre et la place accordée à la diplomatie est moins importante que chez d'autres historiens.

Mon travail, comme la plupart des études sur la diplomatie, emploie comme source principale des correspondances, en l'occurrence celles du marquis de la Ferté-Imbault, envoyées et reçues. C'est pourquoi les quelques articles portant sur ce sujet, en particulier celui d'Alexandre Tessier sur le lien épistolaire avec le secrétariat des Affaires étrangères, sont d'une importance particulière pour moi : il s'agit d'utiliser ces correspondances non en tant que corpus littéraire où l'on cherche des thèmes culturels²⁴ (même s'il faut parfois prendre en compte ces aspects), mais à la fois comme une pratique et un témoignage d'autres pratiques. En effet, ces liens épistolaires ont non seulement une valeur en soi qu'on peut par exemple étudier statistiquement (comme Matthieu Gellard), mais ils sont également le lieu d'un rapport de force et de communication entre les agents et recueillent la trace des autres activités de l'ambassadeur, et leur étude interne est donc fructueuse (par exemple chez Alexandre Tessier) sur le plan des pratiques, à condition de prendre le recul nécessaire pour les analyser²⁵.

Choix et enjeux du sujet

Les années 1641 et 1642 semblent être une période propice à l'étude des pratiques diplomatiques. Les graves troubles que connaît la Grande-Bretagne puis l'éclatement de la guerre civile à l'été 1642 permettent d'étudier les différentes possibilités qui s'offrent à l'ambassadeur, voire l'ambiguïté de sa position, car la division du pays entre deux sources d'autorité a forcé le marquis de la Ferté-Imbault à composer avec les deux partis en fonction de ses intérêts et de ses obligations.

édition critique des instructions aux ambassadeurs et envoyés français (1630-1636), Paris, ENC, 2013

23 A. MARSHALL, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, s. l., Cambridge University Press, 1994

24 Par exemple S. COHEN-WIESENFELD, « L'inscription de la subjectivité dans le discours diplomatique », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 17, 10 novembre 2004

25 M. GELLARD, « Les relations internationales dans la correspondance de Catherine de Médicis. Une approche quantitative », *op. cit.* ; A. TESSIER, « Un apprentissage diplomatique. La correspondance entre Joseph Williamson et William Blathwayt, secrétaire d'ambassade à La Haye (1668-1672) », *op. cit.* ; C.-É. LEVILLAIN, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : problèmes de méthode et tentative de définition », *op. cit.*

C'est d'autant plus le cas que le gouvernement français, en particulier le secrétaire des Affaires étrangères Léon Bouthillier, comte de Chavigny, a tendance à ne pas avoir pleine conscience de l'ampleur des troubles britanniques et donc à demander à son ambassadeur des choses difficiles à réaliser. Si l'on ajoute à ça la relation assez compliquée entre la France et la Grande-Bretagne, nous sommes face à une période fertile pour travailler sur les pratiques et les fonctions d'une diplomatie ordinaire mais dont les opportunités et les difficultés sont exacerbées par la situation extraordinaire dans laquelle elle prend place. En effet, les résidents s'appuient toujours, comme le montre Mattingly, sur des tensions internes à la cour où ils travaillent pour remplir leur mission²⁶ ; l'existence de troubles plus graves que d'habitude est donc une aubaine pour l'ambassadeur (et par contrecoup pour l'historien qui l'observe), mais aussi une source de difficultés lorsque les troubles atteignent un certain degré de gravité (ce qui est aussi positif pour l'historien, puisque cela accroît la gamme de situations à observer). Cette situation, si elle est difficile à cerner du fait de sa complexité, constitue un terrain prometteur pour l'étude des pratiques d'un résident.

Le choix de la Ferté comme objet de l'étude est d'abord dû à la période, puisqu'il est résident exactement au moment du déclenchement de la guerre civile et, avant cela, pendant une bonne partie de l'existence du Long Parlement (réuni en novembre 1640). De plus, sa situation personnelle n'est pas inintéressante puisqu'il s'agit d'un militaire, qui était choisi en tant qu'ambassadeur pour la première fois. Son âge assez avancé pour une première mission (50 ans) m'a d'ailleurs surpris. De plus, il ne se disait pas vraiment satisfait par son sort et demandait régulièrement qu'on le laisse retourner au front²⁷. La question des raisons de son choix pour l'ambassade de Grande-Bretagne se pose donc également, mais il faut la distinguer de son intérêt en tant qu'objet d'étude. Il semble toutefois être plus représentatif du caractère amateur de la diplomatie du premier XVII^{ème} siècle que certains grands ambassadeurs comme le comte d'Avaux ou Hugues de Lionne. Surtout, il a le mérite d'avoir laissé des archives, qui ont été conservées aux Archives nationales (AN) et qui regroupent un nombre assez important de lettres qu'il a reçues pendant cette période ; or contrairement aux dépêches envoyées par les ambassadeurs au secrétariat des Affaires étrangères (SAE), dont la plupart sont conservées aux Archives étrangères (AE), et aux instructions des ambassadeurs qui sont, elles, à la Bibliothèque nationale de France (BnF), les papiers personnels des ambassadeurs sont beaucoup plus difficiles à retrouver, quand ils ont été conservés. Ces trois types de sources sont pratiquement les seules que nous ayons sur cette ambassade ; de plus, elles permettent d'approcher au plus près ce que l'ambassadeur savait et faisait. Évidemment, il reste des manques dans ces sources : certaines lettres n'ont jamais trouvé leur destinataire à cause d'une perte ou d'une interception, certaines ont sûrement été détruites à leur réception ou ont été anonymisées en déchirant le nom, et d'autres n'ont pas été conservées ou mal ; cependant, cela reste assez satisfaisant et suffisant pour ce travail. J'ai donc essayé, pendant le travail, d'avoir un peu de recul sur les sources et de ne pas seulement les étudier en elles-même, mais comme des traces d'un ensemble de lettres plus large.

26 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, *op. cit.* Chapitre XXV, notamment les pages 242-243 et 245-246

27 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes*, *op. cit.*

Le choix du renseignement diplomatique comme objet d'étude m'est venu par les correspondances, qui me paraissaient un matériau plein de potentiel pour un travail sur la diplomatie (avant que je me rende compte qu'il s'agit en fait du principal). J'ai donc d'abord voulu travailler sur les informateurs des résidents et sur la constitution de réseaux d'espions dévoués. Une de mes inspirations d'alors était la théorie sociologique des réseaux, qui analyse la structure de ceux-ci. Cependant, la découverte des archives m'a assez vite montré que ces informateurs, quand ils existaient, avaient pour caractéristique de laisser peu de traces, et que l'étude allait en être difficile, voire impossible. J'ai donc choisi de prendre le problème à l'envers et de partir non pas des informateurs mais des informations pour étudier les méthodes de renseignement d'un négociateur et remonter ensuite jusqu'aux personnes à l'origine de ces renseignements. Je précise que j'emploie les termes « renseignements » et « informations » au pluriel ou à l'indéfini comme des synonymes, signifiant des éléments de connaissance sur la situation ; par contre, au singulier défini, j'emploie « l'information » comme l'ensemble des informations et « le renseignement » comme l'ensemble du processus d'acquisition et de transmission de ces informations. Cela m'a ouvert à un nouveau type de questionnements, les liens entre le résident et le SAE, qui sont également une source d'information fonctionnant dans les deux sens (comme le montre Johann Petitjean²⁸). Les informateurs, bien entendu, n'ont pas disparu de mon analyse ; simplement, ils sont maintenant mis en relation avec différents types d'informations et avec d'autres pratiques diplomatiques. Par contre, les références à la sociologie ont bel et bien disparu, car difficilement applicables. Ces interrogations sur le système d'information diplomatique m'ont conduit à considérer les lettres échangées entre le marquis de la Ferté et ses différents correspondants non seulement comme un corpus épistolaire rendant compte d'activités, mais aussi comme des pratiques en elles-mêmes, qui sont des traces du fonctionnement de la diplomatie moderne : c'est pour cela que je ne limite pas les sources exploitées aux lettres reçues par la Ferté, qui constitueraient en quelque sorte ses sources à lui, mais que j'y inclus les dépêches qu'il envoie, car celles-ci contiennent des traces des renseignements que la Ferté a obtenus par différents moyens, ainsi que de ses différentes actions.

La détermination des apports de ce travail à l'histoire de la diplomatie posent un peu plus de problèmes. Il s'agit de faire une étude de cas précise d'une mission diplomatique, la plus complète possible. Cela permettrait d'apporter des matériaux à l'historiographie de ce domaine, dans un genre encore assez peu développé en France qui est la description des pratiques d'un résident. Cependant, cela pose quelques problèmes épistémologiques. D'abord, quelle est la valeur de cette étude de cas par rapport à l'ensemble de la diplomatie moderne ? La question est d'autant plus valable dans le cas d'une situation politique troublée, qui n'est pas complètement exceptionnelle mais reste assez rare. Cette approche par un individu pourrait ressembler à de la microhistoire, mais je n'ai pas la prétention ni le temps de mettre en œuvre une méthode de généralisation statistique comme celle d'Edoardo Grendi, encore moins une variation d'échelle comme la prône Jacques Revel²⁹. Je me contente donc de me placer dans un cadre historiographique plus général qui est celui posé par Mattingly pour la période immédiatement antérieure et par Lucien Bély pour la suite,

28 J. PETITJEAN, *L'intelligence des choses*, op. cit.

29 J. REVEL (éd.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996

l'analyse des activités diplomatiques par rapport à la situation dans laquelle elles se déroulent³⁰, d'autant plus que Bély lui-même recourt à des études de cas intensives comme preuve de ce qu'il avance, notamment dans *L'art de la paix en Europe*³¹. Le fait que la situation soit plus trouble que la moyenne n'implique pas que les pratiques du résident soient différentes ; simplement, elles sont mises en exergue par la complexité politique à laquelle elle font face, et donc plus faciles à étudier.

Un autre problème qui se pose est la question de la diachronie, ou de l'historicité du travail. L'appartenance à la discipline historique ne peut se justifier par le seul fait que l'objet d'étude soit ancien, d'autant plus que je prévois de faire un tableau des pratiques, ce qui tend à écraser la dimension temporelle de l'objet. Outre la traditionnelle justification par le travail d'archive et la critique des sources, j'ai donc décidé d'adopter une méthode permettant de conserver une certaine dimension diachronique. Je pense donc étudier l'usage que fait la Ferté des techniques diplomatiques en les liant à l'avancement de la situation britannique, qui connaît d'importants changements même durant les quatorze mois de l'ambassade mais aussi après, car il s'avère que la pratique de la diplomatie ne s'arrête pas à la fin de la mission. De plus, il s'agit de décrire des pratiques, c'est-à-dire des actions spécifiques, identifiées comme telles et partagées par l'ensemble des diplomates : celles-ci sont donc une sorte de répertoire d'actions possibles, mais pas réfléchies comme telles³². Elles peuvent être par exemple l'entretien d'amitiés au sein du parlement, comme en témoignent les lettres envoyées par Chavigny, mais aussi le recrutement de troupes, la protection de religieux français censés maintenir une présence catholique en terre anglicane ou l'achat de matières premières sans droits de douanes (comme c'était la prérogative des ambassadeurs). Non seulement ces pratiques sont liées à leur contexte culturel et social, comme le rappellent Charles-Édouard Levillain à propos des correspondances diplomatiques et Frank Lestringant à propos de la sociabilité de cour, mais elles sont également l'aboutissement d'un processus de formation de la diplomatie moderne décrit par Mattingly³³. On pourrait même dire que ces pratiques sont encore en cours de formation, puisque par exemple, les codes employés dans les correspondances n'ont pas encore atteint leur plus haut niveau de sophistication³⁴.

Sources

Les principales sources que j'étudie sont les archives personnelles de Jacques d'Estampes, conservés aux AN sous la cote 508 AP/9. On y trouve des documents officiels à propos de sa carrière (notamment militaire), mais surtout, dans le dossier n° 2 (« Papiers de fonction »), les correspondances relatives à son ambassade. Parmi cela, ce qui m'intéresse le plus sont les correspondances : sur la période concernée, la plupart émanent du comte de Chavigny, secrétaire des

30 G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, *op. cit.* ; L. Bély, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, *op. cit.* Je pense aussi à C. H. Carter, « Gondomar », *op. cit.*

31 L. BÉLY, *L'art de la paix*, *op. cit.*, chapitre III

32 N. OFFENSTADT, « Pratique/pratiques », dans C. Delacroix *et al.*, *Historiographies. Concepts et débats*, t. II, Paris, Gallimard, 2010, p. 845-852

33 C.-É. LEVILLAIN, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : problèmes de méthode et tentative de définition », *op. cit.* ; F. LESTRINGANT, « Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et la diplomatie de l'esprit », *op. cit.* ; G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, *op. cit.*

34 C.-É. LEVILLAIN, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : problèmes de méthode et tentative de définition », *op. cit.*

Affaires étrangères jusqu'à la mort de Richelieu, mais on en trouve également du ministre de la Guerre, Sublet de Noyers, d'officiers, de nobles français ou britanniques et d'autres ambassadeurs. On y trouve aussi quelques documents officiels, comme le passeport de la Ferté ou les traités passés avec les officiers des soldats écossais recrutés, ainsi que des documents récupérés par la Ferté ou ses agents à titre d'information : les originaux ont été conservés tandis qu'une copie était envoyée (ou l'inverse selon les cas). Cependant, il semble qu'une grande partie de ces documents ait été envoyée sans copie ou n'ait pas été conservée, en plus des manques habituels dans ce genre d'archives (non-réception, perte, destruction volontaire, mauvaise conservation). De plus, je n'ai trouvé dans ce fonds que des papiers ayant trait à la carrière de la Ferté, et en particulier aucune lettre écrite par sa famille, ni pendant l'ambassade ni à d'autres moments. Il ne faut donc pas considérer ces archives comme exhaustives ; je remercie malgré tout l'archiviste qui les a traitées, car les courriers sont traités par expéditeurs (ce qui m'a évité quelques difficultés d'identification), dont certains sont même identifiés (comme Jousa, ambassadeur portugais que je n'aurais sans doute pas reconnu comme tel par moi-même). Ces archives ne sont pas foliotées.

J'ai également exploité les instructions confiées à la Ferté par le SAE, qui sont conservées à la BnF, dans les mélanges Colbert (volume 27, folios 169 et 176-177), sous la forme de copies reliées en volumes. Cependant, ces instructions sont des versions formelles des ordres envoyés par Chavigny dans ses lettres, comme l'est le mémoire du 5 octobre 1641 : outre leur statut plus officiel et le fait qu'il s'agisse de copies, la principale différence avec ces lettres est le fait qu'il ne contiennent que des instructions et pas d'informations.

Enfin, j'ai exploité une dernière source, les dépêches envoyées régulièrement par la Ferté au SAE. Celles-ci sont conservées aux AE, série Correspondances politiques, sous-série Angleterre, volumes 48 et 49 (08 CP 48 et 08 CP 49). Ces dépêches contiennent un certain nombre d'informations, de natures diverses, qui sont parfois accompagnées de documents originaux récupérés sur le terrain ou de copies. On trouve également dans ces deux volumes des correspondances d'informateurs, qui écrivent directement au SAE, ainsi que d'autres personnes : je n'en ai pas tenu compte systématiquement. De plus, si certains documents proviennent certainement de la Ferté, la provenance d'autres est moins certaine ; j'ai donc également tenté de ne pas trop fortement me reposer sur eux.

L'organisation du travail

La mise en œuvre de ce mémoire repose sur plusieurs méthodes. J'ai recouru à une étude statistique des lettres échangées par la Ferté avec ses correspondants, non seulement pour aider à la présentation des sources disponibles (et des problèmes liés à leur conservation) ainsi des acteurs en question, mais aussi comme moyen d'aborder la périodicité de l'ambassade, à travers la variation des volumes échangés. Cette approche externe est toujours mise en relation avec le contenu des dépêches pour préciser les spécificités des différents correspondants ou des périodes de l'ambassade. Le reste du mémoire repose sur une méthode inductive plus classique : à partir des observations faites des lettres et des documents rassemblés par la Ferté, j'ai essayé d'organiser les éléments de son activité diplomatique selon leur type, d'après les différentes catégories d'informa-

tions et les personnes dont la Ferté les obtient d'abord, puis en replaçant l'information dans l'ensemble des activités du diplomate.

J'ai organisé mon travail en deux chapitres, en essayant de suivre un ordre logique : d'abord la description des matériaux à partir desquels je travaille, puis, en passant à un niveau plus analytique, la présentation des pratiques du résident.

Le premier chapitre, « Présentation des sources et de l'ambassade de la Ferté », est consacré à la description des sources disponibles et à leur mise en rapport avec les différentes personnes impliquées ainsi qu'avec le déroulement des événements pendant la durée de l'ambassade, notamment grâce à un traitement statistique des sources.

Le deuxième chapitre, « Le renseignement d'un résident : informations et informateurs », vise à montrer ce que l'on peut tirer des correspondances de la Ferté à propos de la place qu'occupe l'information dans l'activité d'un résident. J'y étudie la répartition des types d'information et d'informateurs, en fonction de leur origine géographique et de leur intérêt supposé pour la Ferté.

Le troisième chapitre, « Les différentes pratiques d'un résident : information, action et autonomie », vise lui à établir une proportion pour la place de l'information dans la pratique diplomatique, c'est-à-dire non seulement à relativiser celle-ci par rapport aux autres missions de l'ambassadeur, mais aussi à établir un lien entre les pratiques de renseignement et les autres activités du résident, pour montrer qu'elles sont en partie dépendantes les unes des autres, et pour préciser les marges d'autonomie de celui-ci par rapport au gouvernement royal.

Ce travail doit ainsi permettre de montrer quel est le rapport entre information et autres types d'activité chez un résident dans une situation troublée en Angleterre et en Europe au début des années 1640, et de détailler ses différentes pratiques d'après les correspondances échangées par le marquis de la Ferté-Imbault.

Chapitre I : Présentation des sources et de l'ambassade de la Ferté

Ce chapitre a pour but de détailler à la fois les personnes dont traite ce travail, les événements et la situation (locale et européenne), ainsi que les sources employées. Le traitement statistique de celles-ci vise donc à lier les acteurs, les événements et les correspondances en question. J'y présente d'abord les différents types de sources, dépêches expédiées par la Ferté, documents récoltés par divers moyens et lettres reçues de ses différents correspondants. L'usage d'une méthode quantitative facilite cette tâche, d'abord en fonction des différents expéditeurs pour faire ressortir les correspondants remarquables de la Ferté, puis en fonction du temps. Cette organisation chronologique des sources permet de les mettre en parallèle avec le déroulement des événements et d'en étudier les variations sur la durée de l'ambassade de la Ferté. Bien entendu, cette étude statistique doit être prise avec un certain nombre de précautions méthodologiques, et elle est complétée par les contenus des lettres et des documents, ainsi que par leur commentaire.

I. La correspondance envoyée par la Ferté et ses papiers

Les documents présentés ici sont conservés aux Archives étrangères (08 CP 48 et 08 CP 49) pour les dépêches de la Ferté et une partie des documents, et aux Archives nationales (508 AP/9) pour le reste des documents. Ces deux types de sources peuvent poser quelques problèmes pour identifier leur nature, leur destinataire ou encore la manière dont la Ferté les a récoltés, et je les présente donc de manière à essayer de lever ces incertitudes lorsque c'est possible.

A. Les dépêches de Monsieur de la Ferté-Imbault, ambassadeur du roi de France en Grande-Bretagne

Les correspondances envoyées par la Ferté sont regroupées aux Archives du ministère des affaires étrangères, sous les cotes 08 CP 48 (pour l'année 1641) et 08 CP 49 (pour l'année 1642). Toutes les dépêches citées sont conservées dans ces fonds, que je ne citerai pas pour alléger le texte. Elles y sont compilées en volumes, avec des lettres d'autres personnes, notamment Henriette-Marie, reine d'Angleterre, mais aussi deux Anglais, Forster et Montagu, qui semblent être des informateurs, ainsi que des documents de provenance diverse. Les dépêches du résident sont les documents les plus intéressants pour mon travail, elles doivent constituer une petite moitié des lettres de ces volumes sur la période de l'ambassade. C'est sur elles que mon travail porte, ainsi que sur quelques-uns des documents, que je pense avoir été envoyés par la Ferté. Ces volumes présentent quelques petits soucis : d'abord, la reliure a tendance à cacher une partie des pages, ce qui coupe les mots, et la copie sur microfilm aggrave cette tendance. L'autre problème est que ces lettres sont compilées sans mention du destinataire, qui semble ne pas toujours avoir été le comte de Chavigny (voire assez rarement) : dans plusieurs d'entre elles, on trouve des phrases du type « I'en ay escrit plusieurs fois à monsieur de Chavigny » (dépêche du premier mai 1642). Il est plus probable qu'elles soient adressées à François Sublet de Noyers, secrétaire d'État à la Guerre : Gilberte

Espouy, dans sa biographie de la Ferté, fait du secrétaire le patron du résident, et elle identifie ces lettres comme adressées à Noyers³⁵. Il est effectivement probable que cela soit le cas puisqu'on trouve dans ces dépêches des formules comme « Vous m'avez fait l'honneur de me promettre que vous serez toujours ma caution auprès de Monseigneur » (dépêche du 17 juillet 1642) ou « puisque vous êtes mon patron » (10 juillet 1642) : il est plus plausible que ces formules désignent Noyers que Chavigny. Cela expliquerait qu'une partie des dépêches traitent exclusivement du recrutement effectué par la Ferté, et qu'il est rare que ces levées de troupes ne soient pas au moins mentionnées. Je les désignerai quand même par le terme de dépêche, car il s'agit de correspondances officielles, qui traitent d'affaires officielles, quelque soit le lien entre la Ferté et Noyers.

La plupart des lettres présentes sur le microfilm sont des originaux, rédigées sans doute par des secrétaires d'ambassade du résident, mais on y trouve aussi des pages qui semblent avoir été recopiées, voire synthétisées : en effet, la Ferté y est désigné à la troisième personne, elles ne sont pas signées mais la date y est notée en haut de la première page avec la mention « M. de la Ferté », et l'écriture est très différente de celle de la Ferté, ainsi que beaucoup plus ronde et lisible. Il est possible qu'il s'agisse de copies postérieures, mais je penche plutôt pour des synthèses effectuées par un clerc du SAE à l'intention de Noyers pour le tenir informé du déroulement des événements. Cela confirmerait l'hypothèse selon laquelle les dépêches sont envoyées à Noyers plutôt qu'à Chavigny : Noyers, chargé de la Guerre, reçoit surtout des dépêches au sujet des levées de troupes auxquelles travaille la Ferté, et il doit donc être mis au courant des événements au sujet desquels le résident rend plutôt compte à Chavigny, ce qui explique l'existence de copies. L'existence de quelques originaux au contenu quasiment identique à ces notes de synthèse est peut-être due au fait que la Ferté a pu envoyer au secrétaire d'État à la guerre des duplicata des dépêches adressées aux Affaires étrangères, par exemple celles du 12 décembre 1641, très longue et riche en renseignements. Il reste un problème : les dépêches envoyées à Chavigny. En effet, il est improbable que celui-ci ait envoyé en moyenne deux lettres par mois pendant plus d'un an sans jamais avoir de réponse ; ces dépêches contenant plus de renseignements, à l'origine des copies plus synthétiques, ont sans doute été perdues.

B. Les documents

Certains documents rassemblés par la Ferté sont conservés aux AE, sous les mêmes cotes 08 CP 48 et 08 CP 49. D'autres documents y sont conservés, qui n'ont pas de rapport avec la Ferté : il faut donc les distinguer. Par exemple, les lettres envoyées par Henriette-Marie depuis la Haye ne sont pas passées par la Ferté, pas plus que les deux mémoires au sieur de Grécy, envoyé par le roi de France à la Haye pour s'entretenir avec celle-ci, ainsi qu'avec le prince d'Orange et les États des Provinces-Unies ; ces lettres et mémoires ont sûrement été classées dans la sous-série Angleterre en raison de leur lien avec la reine d'Angleterre en exil. D'autres, au contraire, ont certainement été envoyés par la Ferté. Parmi eux, un document à propos d'agitateurs impériaux dans la ville de Brisach, daté du 27 mars 1642 et mentionné par la dépêche de la Ferté du même jour, et un autre document décrivant un rassemblement royaliste à York et la condamnation de deux lords par le

35 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, op. cit.*, pp. 100 et suivantes.

parlement, daté du 19 juin 1642, qui est dans la même écriture que les dépêches recopiées et qui doit donc être une copie d'une dépêche du résident ou d'un document envoyé par lui. La copie de la lettre du 2 mars de Charles I^{er} à son conseil, qui permet au régiment des gardes écossais, du colonel Kintyre, de sortir de Grande-Bretagne est certainement due à la Ferté également. C'est probablement aussi lui qui a envoyé le document (non daté) intitulé « L'estat des affaires d'Angleterre », un récit des troubles anglais prenant parti explicitement pour le roi. Il doit s'agir d'un pamphlet royaliste traduit et recopié, car il semble improbable que la Ferté ou ses secrétaires d'ambassade aient écrit un texte accusant le parlement de fourberie et de trahison envers le roi alors qu'ils sont beaucoup plus proches du parti parlementaire que des royalistes. Néanmoins, il est aussi possible qu'il s'agisse d'un texte destiné à convaincre le gouvernement français de se ranger du côté royaliste, envoyé par un partisan de Charles I^{er}, par le biais du résident ou non. On trouve également des feuillets du *Mercure anglois* (imprimés en français, du 26 décembre 1641) ou des « extraits de lettres et imprimez », du 13 février et du 6 mars 1642, qui sont rédigés dans le même style et qui peuvent donc être issus de la même gazette. Il est possible que ceux-ci n'aient pas été rassemblés par la Ferté lui-même, malgré le fait que les résidents et leurs secrétaires pratiquaient beaucoup la collecte de gazettes³⁶ : en effet, Claire Boulard Jouslin affirme que le *Mercure anglois* était diffusé en français à la fois en Angleterre (pour les exilés français ne parlant pas l'anglais) et en France³⁷. Cependant, elle date le début de la parution de cette gazette de 1644 : il est possible qu'il s'agisse d'une autre, ou que celle-ci n'ait alors été publiée que d'un côté de la Manche.

Une autre partie des documents récoltés par la Ferté est conservée aux AN, sous la cote 508 AP/9, dans ses propres archives. Alors que les correspondances qu'il a reçues se trouvent dans le dossier 2, ces documents se trouvent surtout dans le dossier 1. Ceux-ci sont très divers, et si un certain nombre d'entre eux ont été conservés, il n'est pas possible d'être sûr qu'il s'agit bien de l'intégralité de ce que le résident avait sous la main, même en admettant qu'une large partie de l'information qu'il récoltait lui était transmise oralement. Ils ont pu être envoyés au SAE sans être copiés, ou être simplement perdus. Notons que la plupart de ces documents (comme les correspondances) ont reçu un en-tête, qui les décrit de manière plus ou moins précise, et qui semble avoir été ajouté postérieurement.

Ces documents comprennent d'abord des pièces récoltées par la Ferté ou ses informateurs. Celles-ci sont parfois des sources d'information pour le résident, mais manifestement pas de manière systématique vu leur faible nombre par rapport aux dépêches de la Ferté. On trouve parmi ces pièces une transcription d'une délibération du parlement anglais datée du 19 mai 1642 et sa traduction, qui avertit de la désimplication du parlement vis-à-vis des agissements de l'ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, Thomas Roe ; cette transcription a en fait été présentée à la Ferté par les parlementaires. Il y a également une copie d'un document de l'ambassade d'Espagne, qui est un traité de recrutement de troupes irlandaises, sans date, peut-être dérobé dans l'ambassade. Une autre

36 A. TESSIER, « Un apprentissage diplomatique. La correspondance entre Joseph Williamson et William Blathwayt, secrétaire d'ambassade à La Haye (1668-1672) », *op. cit.*

37 C. BOULARD JOUSLIN, « Du *Mercure Anglois* au *Paris Monthly Review*: Quelques réflexions sur les phénomènes de transfert et d'influence dans les presses anglaise et française du long XVIII^e siècle », *Études Épistémè. Revue de littérature et de civilisation (XVI^e – XVIII^e siècles)*, n° 26, 1^{er} décembre 2014

traduction, par un secrétaire de la Ferté, est celle d'une « Déclaration des royaumes d'Angleterre et d'Écosse joints en armes pour la défense de leur religion, loix et libertés contre la faction des papistes, prélats et autres malintentionés, par les honorables chambres du parlement d'Angleterre et l'honorable assemblée des États d'Écosse, en l'année 1643-1644 », à l'époque de l'alliance des deux royaumes contre leur roi. Cette pièce a été transmise après la fin de l'ambassade de la Ferté. La mention de deux années est due à la différence de style chronologique entre la France (qui utilisait le calendrier grégorien) et l'Angleterre (qui utilisait une variante du calendrier julien, appelée Old Style), où l'année commençait le 25 mars. On trouve aussi plusieurs relations et descriptions, comme celle des fortifications de Gravelines, le récit d'une « affaire du roi du Portugal et de celui d'Angleterre » qui semble avoir eu lieu juste après l'indépendance du royaume de Portugal en 1640, un mémoire sur le commerce entre le Levant et Marseille entre 1621 et 1637 ainsi qu'une demande de remboursement de frais par le « sieur de Cesy », qui semble avoir été ambassadeur auprès de la Sublime Porte³⁸. Ces derniers documents ne sont pas d'une importance directe pour l'ambassade de la Ferté, mais ils montrent deux choses : d'abord, la diversité des renseignements rassemblés ; ensuite, la remarquable circulation des documents entre les ambassades, même s'il s'agit de copies.

Les archives de la Ferté contiennent également des pièces créées par lui-même ou en tout cas dans l'exercice de ses fonctions : d'abord, des traités de recrutement passés avec des nobles écossais. On en trouve deux complets, aux noms de Fularton (le 29 juillet 1641) et de Kintyre (16 avril 1642), ainsi que deux ébauches, dont une porte également le nom de Kintyre, mais pas de date ni de signature : celles-ci doivent être des versions préliminaires non ratifiées. Le traité passé avec Kintyre est celui concernant le régiment des gardes royaux : il est intitulé « Articles et conditions que le roi très chrestien accorde au conte de Kintyre pour la levée d'un régiment des gardes écossais ». Il s'agit d'un titre honorifique, qui va avec quelques avantages matériels. Un autre document sans doute rédigé durant l'ambassade est une demande de gratification extraordinaire, qui liste les dépenses imprévues de la Ferté pour en obtenir compensation : sa mise en page et son inachèvement indiquent qu'il s'agit sans doute d'un brouillon ou d'une copie. Ce document explique peut-être la présence d'une demande de gratification similaire, par l'ambassadeur à Istanbul, qui a pu servir de modèle ; de telles demandes étaient, d'après Mattingly, assez fréquentes et symptomatiques du manque de fonds alloués aux résidents³⁹. On trouve également dans les archives de la Ferté son passeport, que le roi lui a donné pour son ambassade (daté du 3 mai 1641), ainsi qu'un contrat de vente de quinze chevaux et trente-six chiens, le 2 septembre 1642, qui devaient être donnés au résident à Dieppe sur le trajet du retour. Le même jour, Chavigny écrivait une lettre pour demander à la Ferté de lui acheter quatre chevaux, mais celle-ci n'a pas pu arriver à temps. On trouve aussi une copie d'un traité, daté du 25 décembre 1641, passé par Johann Saluins, ambassadeur de Suède, rédigé en latin : je n'ai donc pas pu le déchiffrer précisément mais il semble être un traité de préliminaires de paix puisqu'il y est écrit que « Loca universalis tractatus sint Osnabruga et Monasterium in Westphalia », c'est-à-dire que les villes où les négociations doivent

38 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Turquie, vol. 3-4-5.

39 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., tout le chapitre XXIV, « Men sent to lie abroad », pp. 233-239.

être conduites sont Osnabrück et Münster en Westphalie, ainsi que des éléments à propos de neutralité à ces endroits. L'en-tête désigne Saluins comme « Serenissima regina regnia Suenis ad Paris negotium cum potestat legatus Johan Adler Saluins », c'est-à-dire envoyé plénipotentiaire de la reine de Suède à Paris ; or Chavigny, dans sa lettre du 12 mai 1642, rapporte que le même « Saluins, ambassadeur de Suède » est approché par l'Empereur pour briser l'alliance franco-suédoise. Une explication possible de ceci serait que Saluins, en tant que plénipotentiaire, ait été envoyé pour faire le tour des cours d'Europe afin de signer les préliminaires de paix, car il est assez improbable que les Habsbourg s'aventurent à essayer de subvertir les alliés de la France sous le nez de Louis XIII et de ses ministres.

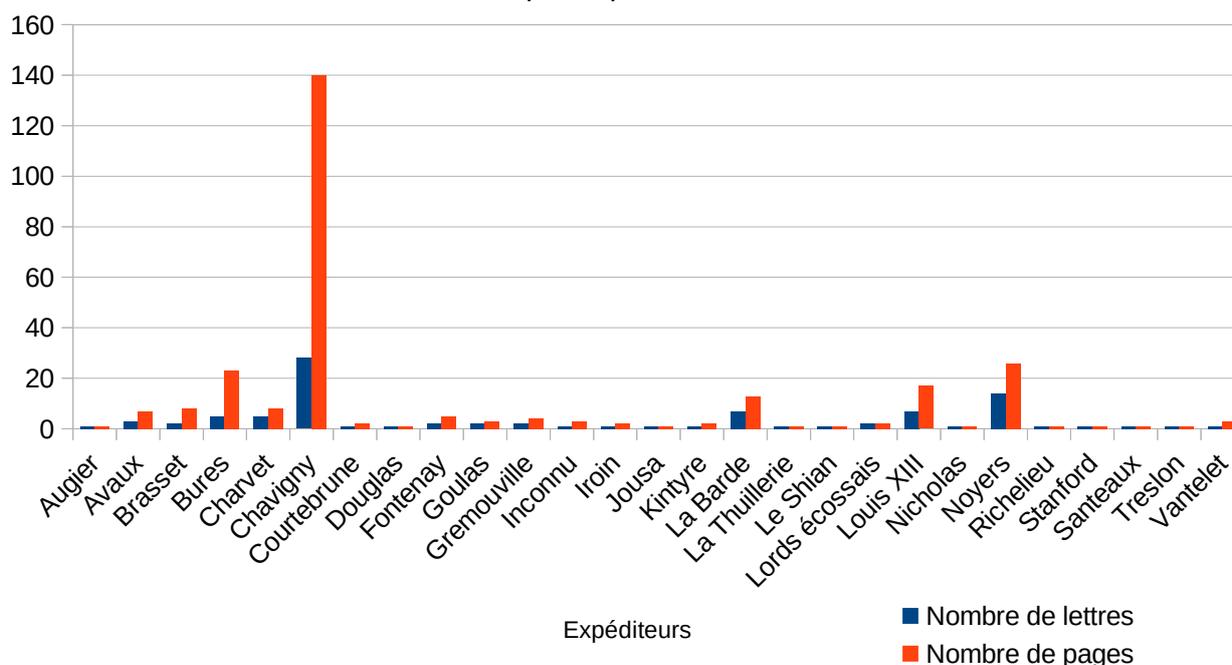
Enfin, la Ferté a récolté un certain nombre de lettres qui ne lui ont pas été adressées. Quelques-unes lui ont sûrement été données par l'ancien ambassadeur, Montreuil : une lettre de Noyers du 26 mars 1641 mentionne des levées de troupes écossaises et un certain Erskine, officier décédé entre-temps, comme celle de Louis XIII du 27 mars. Cela indique non seulement que le recrutement de troupes existait déjà avant l'ambassade de la Ferté mais aussi que les deux ambassadeurs ont sans doute communiqué, l'ancien aidant le nouveau à se mettre au courant de la situation. Ce genre de pratique était également courant lorsque les deux ambassadeurs se croisaient, comme le signale Mattingly dans son chapitre XXV⁴⁰. La lettre de Louis XIII mentionne lord Fularton, avec qui la Ferté traite le 27 juillet 1641 : la précocité de ce traité par rapport aux dates de l'ambassade ainsi que cette mention me font penser que le nouveau résident a repris les négociations entamées par l'ancien. La Ferté a également conservé des copies de lettres entre James I^{er} puis Charles I^{er} et Louis XIII, Monsieur ou le duc d'Anjou, datant de 1624 à 1641 ; la dernière, du 13 juillet 1641, a été envoyée à Monsieur alors que la Ferté se trouvait déjà en Angleterre. Il est possible que ces copies aient été faites par la Ferté à partir d'originaux ou de copies étant passées entre ses mains ou celles de ses prédécesseurs à son poste et qui lui auraient été données par Noyers, mais elles peuvent aussi lui avoir été transmises en l'état, par exemple par le SAE. D'autres correspondances royales ou leurs copies ont été conservées par la Ferté, deux de Louis XIII à Charles I^{er} (une sans date et l'autre du 27 août 1642) et une dans l'autre sens (le 30 août 1642). Elles ont toutes trait au départ de la Ferté à la fin de l'été 1642 : la lettre sans date doit être du premier août, puisque deux lettres de Louis XIII ont été envoyées au résident en même temps, les premier et 27 août. Les lettres envoyées au roi de Grande-Bretagne ne sont que des versions plus formelles de celles-ci. Il y a enfin une dernière lettre datée du 6 septembre 1641, du comte de Hollande (Henry Rich, un membre du parlement) à Arthur Manwayting, qui est un permis de chasse. La Ferté l'a sans doute récupérée au cours de son ambassade, mais il est difficile de dire à quelle fin.

40 *Id.*, pp. 240-241.

II. Les correspondants de la Ferté : répartition des lettres par expéditeur

Les correspondants du marquis de la Ferté sont une vingtaine, que je regroupe par leur fonction et leur origine géographique pour les présenter. Cette première approche des sources et des interlocuteurs de la Ferté est pour moi l'occasion de préciser quelques caractéristiques de la mission de la Ferté, par exemple son recrutement. Toutes les lettres reçues par la Ferté sont conservées aux Archives nationales, sous la cote 508 AP/9, à part les instructions royales reçues les 11 et 30 juillet 1641, qui sont conservées à la BnF, dans les Mélanges Colbert, volume 27. Je ne citerai plus ces cotes, pour alléger le texte.

Graphique 1 : Correspondance reçue par M. de la Ferté-Imbault
par expéditeur



A. Les membres du gouvernement royal

D'abord, les membres du gouvernement royal, et en particulier du secrétariat des Affaires étrangères (SAE). Le secrétaire des Affaires étrangères, Léon Bouthillier, comte de Chavigny, est le correspondant principal de la Ferté : en effet, il envoie à la Ferté l'équivalent des dépêches du résident, c'est-à-dire des lettres officielles et plus ou moins régulières, contenant les instructions de l'ambassadeur mais aussi des informations diverses. À elles seules, ces lettres constituent un peu moins d'un tiers des lettres conservées par la Ferté (28 sur 92) sur la période de son ambassade, et la moitié des pages (140 sur 280). Léon Bouthillier est secrétaire de 1632 à 1642, à la suite de son père Claude, après quoi il a été envoyé aux congrès de Westphalie⁴¹ : il est donc un assez bon

41 L. BÉLY, « Origines sociales et formation des Secrétaires d'Etat des Affaires étrangères pendant le Grand Siècle », dans R. Baurly, J.-P. Poussou et M.-C. Vignal-Souleyrou (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2005

connaisseur de la diplomatie européenne à cette époque, déjà très expérimenté lors de l'ambassade de la Ferté, et ses lettres contiennent des informations précises sur la situation lors de la guerre de Trente Ans. C'est également lui qui rédige ou dicte les instructions ainsi que les mémoires envoyés à la Ferté⁴². Ses lettres sont de loin les plus utiles pour étudier les pratiques d'un résident parmi celles reçues par le marquis.

Un autre des expéditeurs remarquables est Louis XIII. La plupart de ses lettres traitent de problèmes officiels, comme l'arrivée (lettre du 3 septembre 1641) ou le départ de la Ferté (lettres du premier puis du 27 août 1642), mais elles contiennent parfois des informations (deuxième lettre du 3 septembre 1641) ou des ordres. C'est notamment le cas du mémoire envoyé le 5 octobre 1641, qui ressemble beaucoup à une des lettres de Chavigny si ce n'est qu'il est plus impératif et qu'il ne contient pas d'information. De plus, il est signé par le roi, ce qui lui donne un caractère plus officiel, mais également par Bouthillier : il est probable que le secrétaire ait lui-même rédigé ou dicté la lettre et que le roi ait seulement signé, ce qui était assez courant. La même remarque est valable pour les instructions envoyées à la Ferté, des 11 et 30 janvier.

On trouve également des courriers de François Sublet de Noyers, secrétaire d'État à la Guerre. C'est probablement à lui qu'une partie importante des dépêches de la Ferté (sinon toutes) sont destinées, selon l'hypothèse que j'ai émise précédemment. J'ai identifié celui-ci grâce à l'ouvrage de Gilberte Espouy⁴³, qui affirme qu'il était le parrain et l'ami de la Ferté car il était également issu de la cour de Monsieur, à Blois. Noyers-sur Cher est effectivement une petite ville à 50 kilomètres de Blois et de la Ferté-Imbault, c'est donc possible, d'autant plus que les dépêches de la Ferté le désignent comme son « patron » (10 juillet 1642). Il faut cependant prendre quelques précautions avant d'affirmer cela, car Espouy ne cite aucune source à l'appui et que les lettres de Noyers sont toutes envoyées pendant l'ambassade (sauf une deux mois après le retour de la Ferté, le 5 novembre 1642), même s'il est possible que certaines lettres n'aient pas été conservées. Il est également possible que le choix de la Ferté ait été motivé par le crédit qu'il a acquis en tant qu'officier, ce qui est peut-être utile pour traiter avec des militaires, mais peut-être aussi par volonté de priver Monsieur d'un serviteur alors que celui-ci se montrait turbulent. Les lettres de Noyers traitent surtout de l'organisation du recrutement des troupes britanniques, et notamment des retards réguliers dans ce recrutement. Comme Chavigny, il entretient une correspondance régulière avec le résident (bien que très inférieure en volume) et transmet également des informations sur l'état de la campagne militaire.

Plusieurs personnages semblent occuper des rangs inférieurs dans le service du roi, comme la Barde, qui semble être un secrétaire en charge des questions de gestion et d'intendance du SAE, puisqu'il écrit surtout à la Ferté à propos de ses appointements (lettre du 28 mars 1642) ou de passe-ports à solliciter (lettre du 3 septembre 1642)⁴⁴. Charvet semble plutôt être un subalterne de Noyers, puisqu'il écrit dans sa lettre du 18 novembre 1641 qu'il a réceptionné les recrues faites par la Ferté (appartenant, en l'occurrence, au régiment de l'Irlandais Fiswilliam), mais il transmet aussi à la

42 BnF, Mélanges Colbert, volume 27, fol. 169 et 176-177-178. Il s'agit de copies compilées postérieurement.

43 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, op. cit.*, p. 100-101

44 Archives Nationales, 508 AP/9. Les lettres reçues par la Ferté proviennent toutes de ce fonds d'archive, sauf mention contraire ; elles se trouvent dans les dossiers 1 et 2 et ne sont pas foliotées.

Ferté des paquets émanant de Chavigny (lettre du 21 octobre 1641). Ses lettres sont écrites de Calais, ce qui laisse penser qu'il peut effectivement s'agir d'un commissaire de la Guerre chargé d'accueillir les régiments levés par la Ferté, mais il est aussi possible qu'il s'agisse d'un agent de liaison du SAE. Je n'ai pas de certitude complète par rapport à la fonction de ces deux personnes, ni de détails sur leur identité précise, mais le contenu de leurs lettres semble permettre d'affirmer leur rapport proche avec le gouvernement royal. La date de lieu de ces lettres qu'ils envoient peut également donner des indications : Charvet écrit toujours de Calais, il doit donc être chargé spécifiquement de la liaison avec l'Angleterre et le Nord de l'Europe. En revanche, la Barde suit le roi et Chavigny, par exemple dans le Languedoc au printemps 1642 (lettre du 28 mars 1642), et il passe l'hiver 1641-1642 avec eux à Paris, ce qui indique peut-être un rang élevé. Un autre correspondant est Courtebrune. Celui-ci, dans sa lettre du 14 juillet 1642, se plaint de n'être pas bien informé des nouvelles de la cour. Il semble en effet être gouverneur de Calais, selon la dépêche de la Ferté du 6 février 1642, ce qui coïncide avec le fait qu'il expédie sa lettre de Calais (14 juillet 1642) et qu'il soit éloigné de la cour. Il n'a donc pas de liens directs avec la Ferté, mais Calais est un lieu de passage possible pour les dépêches du résident, dans une région qui entretient des liens avec l'Angleterre et surtout dans un port qui sert à débarquer les troupes recrutées par la Ferté en Écosse : cela peut expliquer l'envoi de lettres entre Courtebrune et la Ferté.

Enfin, un dernier membre du gouvernement à écrire à la Ferté est Richelieu. Sa lettre est à propos de l'ambassadeur d'Angleterre, à propos duquel il demande à Henriette-Marie qu'il ne le visite pas afin de ne pas aggraver les troubles politiques anglais, tout en assurant la reine de son amitié. À part celui-ci, les membres du gouvernement royal sont la catégorie qui correspond le plus avec la Ferté, avec deux tiers des lettres reçues par ce dernier (61 sur 92).

B. Les ambassadeurs et leurs secrétaires

Un autre groupe important de correspondants de la Ferté est celui de ses collègues ambassadeurs et des diplomates en fonction. Le plus remarquable d'entre eux est Claude de Mesmes, comte d'Avaux, alors ambassadeur à Hambourg (après l'avoir été à Venise et avoir effectué plusieurs missions en Europe du Nord⁴⁵). Celui-ci écrit trois lettres au printemps 1642, à propos de la situation militaire en Allemagne notamment. La Ferté a également reçu deux lettres de Fontenay⁴⁶, ambassadeur à Rome, à propos de mouvements militaires en Italie et d'une faveur que Fontenay avait demandé à la Ferté. Enfin, un troisième ambassadeur écrit à la Ferté depuis les Pays-Bas : Gaston Coignet de la Thuillerie⁴⁷ a rencontré le courrier de la Ferté sur son chemin et lui envoie des nouvelles du front Nord où les Français affrontent les Espagnols. Celui-ci a auparavant été ambassadeur à Venise⁴⁸ avant d'être nommé résident auprès des Provinces-Unies.

En effet, les Pays-bas et en particulier les Provinces-Unies sont un carrefour des correspondances diplomatiques, en particulier Amsterdam dont l'effervescence permet de dissimuler les

45 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Venise, vol. 45 à 51, Hambourg, vol. 1.

46 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Rome, vol. 76 à 83.

47 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Hollande, vol. 21 à 30.

48 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Venise, vol. 48 et 52.

courriers⁴⁹. Le secrétaire d'ambassade de la Thuillerie, Brasset, écrit donc deux lettres à la Ferté : il y donne des informations sur la situation européenne et en particulier sur le séjour de Marie de Médicis et de sa fille Henriette-Marie dans les Provinces-Unies, mais il transmet aussi un paquet d'Avaux, qui transite donc depuis la Suède (lettre du 10 juillet 1642). Il existe donc un véritable réseau d'information entre les diplomates qui ne passe pas par le SAE, et qui n'inclut pas que les ambassadeurs mais aussi leurs secrétaires. Un ambassadeur étranger est également lié à La Ferté : Jousa, ambassadeur portugais, lui envoie une lettre le 10 octobre 1643 (bien après le retour de la Ferté) pour lui rappeler qu'il lui doit une faveur et l'assurer de ses bons services : même si la lettre ne contient pas de renseignements importants, il y a donc de la coopération entre les ambassadeurs de pays différents (et même adversaires). La Ferté reçoit même des lettres de Nicolas Brétel de Grémonville, qui est ambassadeur à Rome à partir de 1643 et à Venise à partir de 1645⁵⁰ mais pas avant : celui-ci, selon le contenu de ses lettres, n'est pas en poste à l'étranger durant l'ambassade de la Ferté (« Maintenant que je suis entièrement provincial », lettre du 8 juillet 1642) mais lui envoie quand même des nouvelles politiques et militaires lorsqu'il en a (« Je ne saurois partir de cette ville [Paris] sans me donner l'honneur de vous écrire », lettre du 29 juillet 1642). Il n'écrit que deux courtes lettres à la fin de la mission de la Ferté, mais il en est également fait mention par Charvet dans sa lettre du 12 décembre 1641 à propos d'un paquet qu'il envoie à la Ferté.

Le marquis de la Ferté reçoit également des lettres de ses subalternes. Augier lui envoie une seule lettre, juste après son départ (2 octobre 1642), avec quelques informations sur la situation anglaise. Il semble être un gentilhomme (« sieur Ogier », lettre de Bures à la Ferté du 2 octobre 1642) lié à la Ferté, soit en tant qu'informateur, soit comme membre de sa suite. Il y a beaucoup plus de certitudes quand à la fonction de Bures. Celui-ci a envoyé cinq lettres à la Ferté, avec des informations nombreuses et très détaillées, à partir du départ du résident (le 12 septembre 1642, comme il le mentionne dans la lettre du 2 octobre 1642) : il s'agit donc d'un secrétaire d'ambassade de la Ferté, qui reste sur place pour relayer les informations qu'il continue à récolter à son maître. En effet, puisque le départ de la Ferté est dû au début des combats entre les forces royalistes et parlementaires, le poste de résident est vacant et Bures fait l'intérim. Comme pour Augier, il commence à écrire après le départ de Jacques d'Estampes car il ne peut plus avoir d'échanges de vive voix avec lui, ce qui explique qu'on n'ait pas de sources sur leurs relations avant octobre 1642. C'est lui qui a rédigé la dépêche du 12 décembre 1641 ; il est possible qu'il s'agisse d'une dépêche envoyée au SAE. Il est également à l'origine des notes ajoutées à certaines lettres de Chavigny, d'après l'écriture : c'est lui qui décodait la plupart des lettres et recopiait les parties codées pour que la Ferté puisse les lire plus facilement (par exemple, sur la lettre du 27 janvier 1642). Il recopiait et traduisait également certaines des pièces rassemblées : par exemple, toujours d'après la ressemblance de l'écriture, une « Déclaration des royaumes d'Angleterre et d'Écosse joints en armes pour la défense de leur religion, loix et libertés contre la faction des papistes, prélats et autres malintentionnés, par les honorables chambres du parlement d'Angleterre et l'honorable assemblée des États

49 L. BÉLY, *L'art de la paix*, *op. cit.*, p.497

50 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondances politiques, Rome, vol. 85 et 89, Venise, vol. 54 à 56.

d'Écosse, en l'année 1643/1644 [selon le style chronologique adopté] », ce qui signifie qu'il travaillait encore pour son maître à cette époque.

C. Les Anglais

La Ferté est également en contact avec un certain nombre de Britanniques. Certains d'entre eux ont des fonctions officielles, auprès du roi ou du parlement. Edward Nicholas, secrétaire du roi au Privy Council⁵¹, écrit une lettre à la Ferté pour se plaindre d'une fausse rumeur rapportée au parlement (lettre du 18 mai 1642) : en effet, l'ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, Thomas Roe (orthographié « Roo » ou « Row ») était suspecté de travailler à une entente entre Charles et les Habsbourg sur la question du Palatin, ce que Charles niait farouchement ; or la Ferté, à qui Chavigny (28 avril) et Avaux (9 juin) rapportaient avec inquiétude les informations à propos de Roe, en avait informé le parlement, ce qui n'a pas arrangé les relations entre celui-ci et Charles. Une transcription des discussions parlementaires du lendemain (19 mai), conservée par la Ferté (*cf. supra*), confirme le désaveu de Roe par le parlement qui nie toute implication. D'autres officiers royaux ont écrit à la Ferté pour des motifs moins politiques, comme Santeaux (8 septembre 1642) à propos d'un passeport accordé. Un parlementaire, Henry Grey, comte de Stamford, écrit à la Ferté le dernier jour de février d'une année inconnue. Il est plus que probable qu'il s'agisse du 28 février 1642, année non bissextile, puisqu'il mentionne une « réponse du roi laquelle est toute contraire à nostre espérance » ; à ce moment, la Ferté souhaitait obtenir une autorisation de sortie pour les régiments qu'il était en train de recruter en Écosse pour le compte de la France (qu'il a obtenue le 2 mars suivant pour le régiment des gardes écossais).

D. Les Écossais

Les autres correspondants britanniques de la Ferté sont des nobles écossais. Deux lettres sont signées par plusieurs lords, à chaque fois pour recommander quelqu'un à l'ambassadeur. La lettre du 31 mai 1641, alors que la Ferté est encore en France, est rédigée en français, signée par Kintyre, Rothes, Andouin et Ricartowne, et vise à recommander le baron Londy, officier d'un régiment écossais destiné au service du roi de France. Il s'agit d'une copie, comme l'indiquent l'en-tête et l'absence de signatures autographes. Cela confirme l'hypothèse d'un recrutement de troupes plus ou moins régulier entre l'Écosse et la France : la mission de recrutement donnée à la Ferté n'était donc pas particulièrement originale, comme l'indiquait déjà les lettres envoyées à Montreuil par Louis XIII et Noyers que la Ferté a récupérées. Cela indique aussi que le choix de la Ferté comme nouveau résident était connu dès le mois de mai en Grande-Bretagne. Une autre de ces lettres envoyées par des lords écossais est signée par un nombre plus important d'entre eux, parmi lesquels les lords Argyll, Balcarres, Douglas, Hamilton (deux fois, peut-être deux membres de la même famille) et Southesk. Cependant, cette lettre-ci est un original, et je n'ai pas réussi à déchiffrer toutes les signatures, ni d'ailleurs certains passages de la lettre, rédigée en anglais dans une écriture assez particulière. Elle recommande surtout le comte de Lothien à la Ferté, en lui demandant de lui épargner des frais de voyage à grands renforts de références à l'Auld Alliance : « how desirous you

51 A. MARSHALL, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, *op. cit.*, p. 18-19

were the ancient alliance between Scotland and France sould be continued, that we cannot but be confident of your assistance to the earle of Lothien » (ce qui se traduit en « vous étiez si désireux de voir l'ancienne alliance entre l'Écosse et la France continuée, que nous ne pouvons faire autrement que d'avoir confiance en votre assistance au comte de Lothien »).

Le colonel Douglas, un des signataires de la lettre, a alors déjà écrit particulièrement au résident à propos de son régiment à destination de la France (lettre du 8 mars 1641), qui en précise les effectifs. Cette lettre ressemble à un traité, mais il s'agit plutôt d'une assurance de la part de Douglas qu'il remplira ses engagements, car elle n'est signée que de lui et elle est beaucoup moins détaillée que les traités pour d'autres régiments en possession de la Ferté. Une lettre lui est adressée par Louis XIV en 1647⁵², qui lui demande de se mettre sous le commandement du maréchal de Rantzau ou de la Ferté, alors que celui-ci n'était que lieutenant-général, ce qui indique l'existence d'un lien entre l'ancien ambassadeur et le régiment qu'il a recruté. D'autres nobles écossais ont écrit à la Ferté pour des motifs similaires, comme lord Kintyre le 26 avril 1642 : celui-ci lui envoie une lettre signée par témoins comme engagement à exécuter le traité signé le 16 avril précédent, pour la levée du régiment de gardes écossais. Le comte d'Iroin écrit à la Ferté le 31 mai 1642 pour s'excuser du retard de son propre régiment ainsi que pour recommander son neveu ; cependant, il écrit à le Tellier, ministre de la Guerre sous Louis XIV, le 29 mars 1645, pour s'engager à lui rembourser les trente mille livres reçues comme paiement pour son régiment en proportion des recrues qui ne seraient pas arrivées d'Écosse. Il est donc possible qu'au bout de trois ans, les recrues ne soient toujours pas arrivées ; mais ces recrues peuvent également être de nouveaux soldats destinés à remplacer ceux tombés au combat lors d'un renouvellement de contrat⁵³ ; c'est également ce que semble dire la Ferté dans sa dépêche du 30 janvier 1642, en annonçant que les soldats et les officiers pourront être facilement remplacés puisque la négociation a impliqué les États d'Écosse et pas seulement un capitaine en particulier. Ces deux régiments s'ajoutent aux traités mentionnés plus hauts, qui concernent les régiments des lords Fularton et Kintyre : il y a donc un recrutement non négligeable de troupes écossaises à destination de la France, plutôt qu'une levée unique comme semblent le suggérer Gilberte Espouy⁵⁴ ainsi que la correspondance de Noyers, le secrétaire de la Guerre. Enfin, une lettre de le Shian, du 20 août 1644, recommande un bourgeois d'Édimbourg à la Ferté.

E. Le Français

Quelques correspondants de la Ferté sont des Français qui ne semblent pas avoir eu de fonctions les reliant à l'ambassade de la Ferté. Une lettre est signée Goulas : il peut s'agir soit de Nicolas Goulas, gentilhomme de la cour de Monsieur, soit de son oncle Léonard, secrétaire des commandements du même. Je penche plutôt pour Léonard, puisqu'une lettre de la Barde mentionne « M. Goulas receveur des tailles à Tours » dans sa lettre du 4 août 1642 : il est plus probable que cela désigne Léonard, qui détenait une charge officielle. De plus, sa lettre du 27 janvier 1642 fait état d'informations à propos de l'Angleterre transmises par un gentilhomme de la Ferté envoyé à la

52 Lettre du 16 avril 1647, AN, 508 AP/9, dossier 1

53 J. CHAGNIOT, *Guerre et société à l'époque moderne, op. cit.*

54 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, op. cit.*, p.106.

cour de Monsieur : il semble plus naturel que ce soit un secrétaire de Monsieur qui le mentionne à la Ferté plutôt qu'un simple gentilhomme. Enfin, son âge est plus proche de celui de la Ferté (Léonard est né en 1594, la Ferté en 1591) que celui de son neveu (né en 1603)⁵⁵. De toute façon, cela n'est pas d'une grande importance car il est probable que le gentilhomme ait été envoyé à Monsieur plutôt qu'à Goulas lui-même ; de plus, l'autre lettre envoyée par Goulas (27 septembre 1641) contient surtout des informations sur la vie mondaine à la cour de Monsieur.

F. La suite d'Henriette-Marie, reine d'Angleterre

Enfin, un dernier type de correspondant écrit à la Ferté du fait de sa fonction : les membres de la suite de Henriette-Marie d'Angleterre. Celle-ci a fui le pays pour les Provinces-Unies, en espérant y recruter des soldats pour son époux en février 1642, ce qui a beaucoup fait parler la Ferté et Chavigny (dès la lettre du 3 septembre 1641). Elle n'écrit aucune lettre personnellement, mais certaines personnes de son entourage le font. C'est le cas de Jean-Marie de Treslon, frère capucin de la chapelle de la reine. Celui-ci a été, avec d'autres, envoyé en Angleterre avec Henriette-Marie, comme clause de son contrat de mariage, afin de permettre la pratique du catholicisme à elle et à sa suite. Il semble cependant que ceux-ci, comme la reine elle-même, aient eu une attitude un peu trop militante et se soient attirés les foudres des parlementaires, largement protestants. Chavigny, tout au long de la mission de la Ferté, ne cesse de lui demander de les protéger et d'empêcher leur expulsion, dès la lettre du 3 septembre 1641 mais aussi dans celui du 4 février 1642 et jusqu'à l'éclatement de la guerre civile dans celui du premier août (entre autres). En effet, le gouvernement français ne veut pas entendre que les Capucins soient expulsés, non seulement parce qu'ils font partie du contrat de mariage de la sœur du roi mais aussi pour des raisons religieuses : c'est donc à la Ferté qu'il appartient de les défendre, puisqu'une des missions d'un résident consiste à protéger ses compatriotes et coreligionnaires⁵⁶. La lettre de Treslon, du 11 septembre 1642, n'est pas en soi d'une importance capitale : il y demande à la Ferté de rapporter avec lui l'argenterie de la reine. Le résident ayant quitté l'Angleterre le 12, il n'est même pas sûr qu'il se soit acquitté de la tâche, puisque la lettre n'a sûrement pas eu le temps d'arriver de la Haye où Treslon était avec Henriette-Marie.

La dernière interlocutrice de la Ferté, et la seule femme, est une des suivantes de la reine, madame de Vantelet. Celle-ci écrit au marquis le 21 août 1642 pour se plaindre de la situation anglaise qui la force à l'exil, ainsi que sa maîtresse, et pour faire des politesses au résident et à son épouse. Cette lettre n'est pas non plus très importante en soi, mais Chavigny écrit à la Ferté, dans son lettre du premier août 1642, qu'il serait possible de l'employer pour influencer sur la reine : en effet, celle-ci s'est placée dans une position antagoniste à celle du gouvernement français en accueillant ses adversaires exilés auprès d'elle, ainsi qu'en exacerbant les tensions entre le roi et le parlement anglais par ses démonstrations de catholicisme ou d'hispanophilie⁵⁷, ainsi qu'en se plaignant à plusieurs reprises de la conduite de la Ferté qu'elle considère comme hostile au roi, lors de son exil à la Haye, comme le mentionnent la lettre de Chavigny du 22 juin 1642. Il s'agit donc de

55 Selon le site de la BnF (http://data.bnf.fr/13173594/leonard_goulas/, http://data.bnf.fr/13173592/nicolas_goulas/)

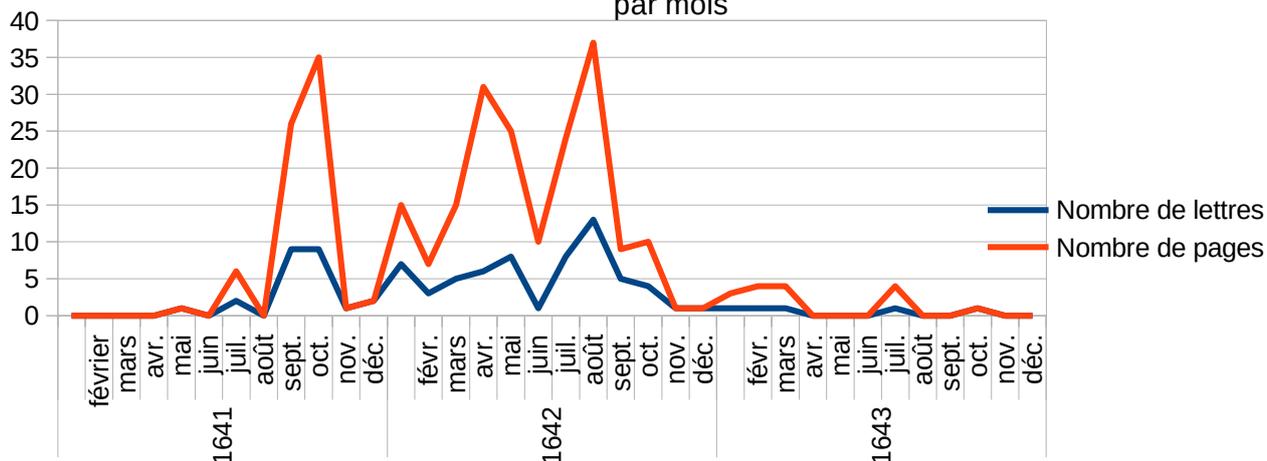
56 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., p. 251.

57 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes*, op. cit.

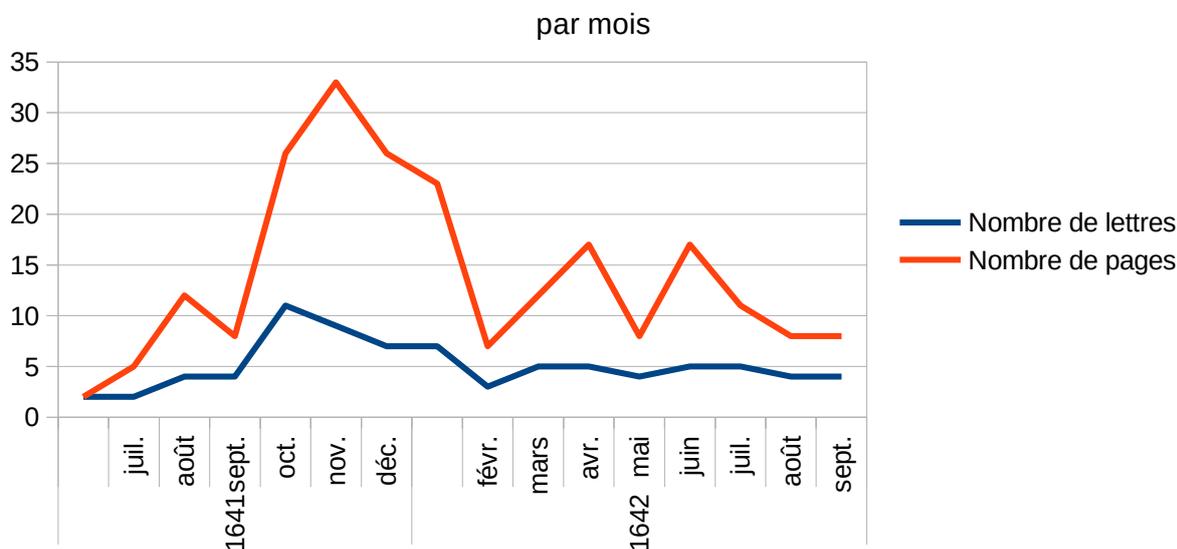
tenter de neutraliser celle-ci ou au moins d'éviter qu'elle ne sape les efforts de la Ferté : « Il n'est que bien à propos que vous teniez la reine de la Grande-Bretagne bien persuadée par le moyen de Madame de Ventelet des bonnes intentions que vous avez pour l'accommodement [du roi et du parlement anglais] » (lettre de Chavigny à la Ferté du premier août 1642).

III. La répartition des correspondances dans le temps

Graphique 2 : Correspondance reçue par M. de la Ferté-Imbault par mois



Correspondance envoyée par M. de la Ferté-Imbault

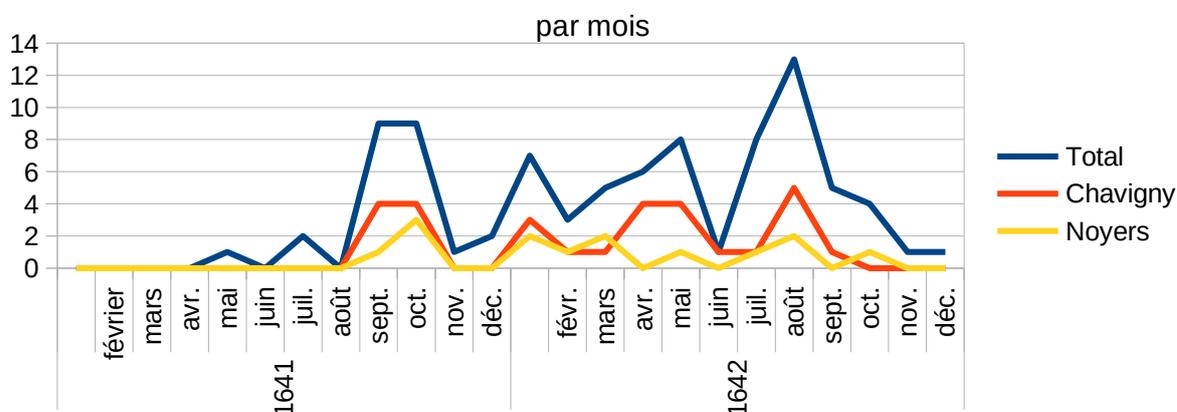


La répartition dans le temps des lettres envoyées et reçues par la Ferté donne des indications à la fois sur le rythme des événements, les manières d'en rendre compte et la périodicité saisonnière de la correspondance diplomatique. Cependant, le traitement statistique de celle-ci et surtout sa représentation par un graphique sont un peu traîtres, et il faut prendre quelques précautions pour les analyser.

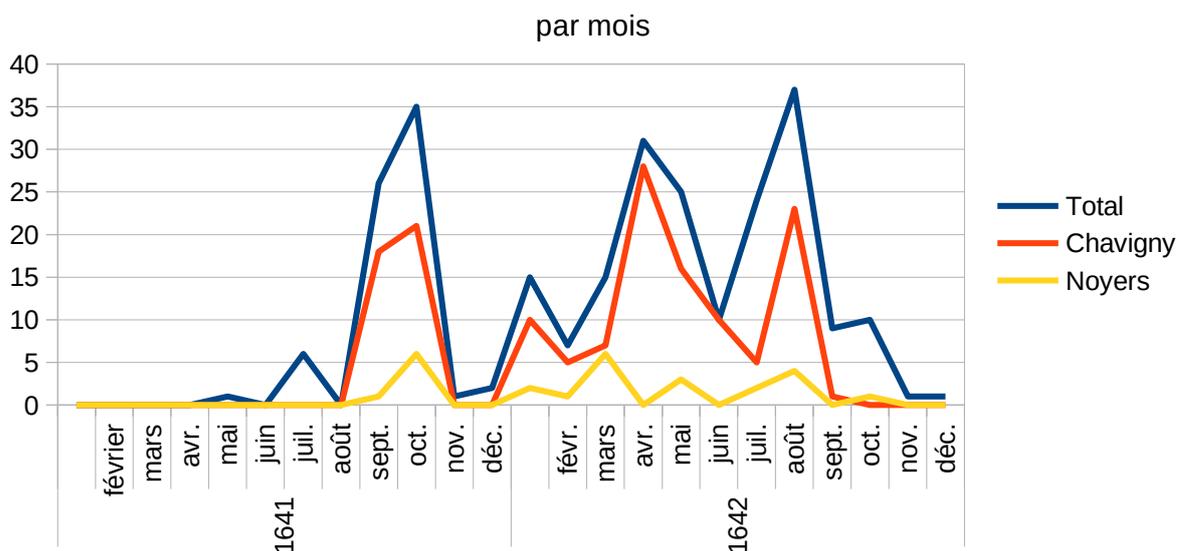
D'abord, il ne faut pas accorder trop d'importance aux courbes « Nombre de pages » (en rouge), dont les variations importantes peuvent focaliser l'attention : leur interprétation doit

toujours être faite par rapport au nombre de lettres (par exemple dans les différences de tendance), d'autant plus qu'elle est très sensible, pour les lettres reçues, au nombre de pages écrites par Chavigny (qui, rappelons-le, en a écrit 140 sur 280 au total alors qu'il a écrit moins du tiers des lettres). De plus, ces courbes représentent surtout les lettres écrites par les membres du gouvernement, en particulier Chavigny et Noyers : pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les courbes du total avec les courbes particulières.

Graphique 4 : Nombre de lettres reçues par M. de la Ferté-Imbault



Graphique 5 : Nombre de pages reçues par la Ferté



Le total dépend donc beaucoup des lettres envoyées par Chavigny, pour les nombres de lettres et de pages : comme on le voit sur les graphiques 4 et 5, les périodes de correspondance intense coïncident. L'effet est encore plus grand si on prend aussi en compte les lettres de Noyers (14 sur 92, 28 pages sur 280, soit un dixième ou plus), ou encore celles de Louis XIII. La grande régularité des lettres de Chavigny à la Ferté, due à leur fonction respective, est une particularité dont il faut tenir compte, ainsi que le volume important des lettres (5 pages en moyenne).

Un biais est particulier au graphique 2. En effet, il est probable que la majorité des dépêches de la Ferté soit adressée à Noyers puisque leur contenu traite surtout des recrues faite par la Ferté, mais certaines peuvent avoir été destinées au SAE ; la présence de copies (prises en compte dans les graphiques) renforce cette hypothèse, car il est très probable qu'il s'agisse de synthèses de dépêches envoyées au SAE, qui auraient voyagé par le même courrier, ce qui explique que les dates coïncident souvent. Les deux dépêches du 12 décembre ont exactement le même contenu : il n'est pas impossible que Noyers ait obtenu non seulement la copie mais aussi l'original, voire que la Ferté lui en ait envoyé un duplicata lui-même (d'autant plus que c'est Bures qui l'a rédigée ou recopiée). De toute façon, la simple existence de ces copies faites par le SAE à l'intention de Noyers contribue à gonfler les chiffres : le volume des lettres envoyées par la Ferté est un amalgame de lettres (très probablement) adressées à différents destinataires. Ce n'est pas un obstacle important à l'exploitation, Chavigny et Noyers appartenant tous les deux au gouvernement royal, mais il faut le garder à l'esprit car les copies faites par le SAE ne correspondent pas forcément aux dépêches réellement envoyées par la Ferté, ce qui peut conduire à des augmentations et des diminutions artificielles selon les dates.

Les dates des graphiques ont également une part d'arbitraire : la Ferté reçoit encore une lettre en 1644 (de le Shian, 20 août), mais je n'ai pas prolongé le graphique 1 jusque-là pour des raisons de lisibilité ; cependant, je l'ai tout de même prolongé après la fin de l'ambassade (la Ferté a quitté l'Angleterre le 12 septembre 1641), pour souligner le fait que les correspondances diplomatiques perdurent malgré la fin de la mission (notamment du fait de Bures), tandis que les lettres du gouvernement en rapport avec l'ambassade s'arrêtent à ce moment (à part une lettre de Noyers). Le graphique 2 respecte plus strictement les dates de l'ambassade puisque celles-ci correspondent aux dates des dépêches conservées aux AE. Il faut également prendre en compte le décalage entre la date d'expédition et d'arrivée des lettres, qui dépend de la distance mais aussi de la météo ou du trajet et des arrêts du courrier qui les transporte, car les ambassadeurs n'utilisaient que rarement la poste officielle, trop dangereuse⁵⁸. Il faut aussi inclure dans le temps de réponse le délai nécessaire pour rendre compte au roi puis composer et rédiger la réponse, ainsi que l'incertitude sur le style employé, puisque l'Angleterre fonctionne encore avec un calendrier julien particulier (c'est-à-dire avec onze jours d'avance et le début de l'année le 25 mars). Il est difficile de déterminer quel style la Ferté emploie : il semble utiliser le calendrier anglais pour les mois et les jours, mais fait commencer l'année le premier janvier. Les dates indiquées par les courriers de Chavigny permettent tout de même d'estimer ce temps de trajet : dans la lettre du 4 octobre 1641, il mentionne des dépêches du 19 et 26 septembre, qui semblent donc mis avoir moins de vingt jours à arriver à Amiens (septembre n'a que trente jours), en tenant compte de la différence entre les deux styles chronologiques. Néanmoins, la lettre du 16 avril 1642 évoque une dépêche du 27 mars en style anglais, soit trente jours plus tôt : en effet, cette lettre est écrite de Narbonne, où séjournait le roi pour mener la campagne militaire contre l'Espagne, ce qui allonge le temps de trajet. De plus, certaines lettres sont portées par un courrier (souvent un gentilhomme au service de la Ferté) mais

58 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., pp. 247-248.

d'autres voyagent peut-être par la poste, qui sont alors qualifiées d'« ordinaires », qui est sûrement moins rapide. Il est donc assez difficile d'estimer le temps de trajet des lettres.

Enfin, il faut encore une fois tenir compte du fait que les archives ne sont certainement pas complètes : le graphique a tendance à donner une impression d'objectivité, alors qu'il manque des lettres ou que certaines ne sont pas datées car incomplètes. Par exemple, une des lettres de Chavigny a perdu des pages, et si l'écriture et le contenu ne laissent pas de doute sur l'identité de l'expéditeur, la date d'envoi est beaucoup plus dure à estimer. Mais la lettre fait référence à deux dépêches de la Ferté, datant du « 17 et 26 du mois passé » : elle est donc peut-être du mois de janvier 1642, car le seul mois où la Ferté a envoyé des dépêches les 17 et 26 est le mois de décembre 1641. Ces deux dépêches sont présentes dans le fonds d'archive sous la forme de copie, ce qui, selon mon hypothèse, signifie qu'elles ont été adressées à Chavigny : il doit donc bien d'agir de celles-ci. De plus, les sujets abordés par cette lettre semblent indiquer qu'il a bien été écrit entre octobre et janvier (il traite par exemple du voyage de la reine d'Angleterre et de ses Capucins). En faisant l'hypothèse que ce fragment a été écrit en janvier, et en s'appuyant sur la cohérence grammaticale et sémantique du contenu, on peut donc penser qu'il s'agit du début d'un autre fragment, du 10 janvier 1641, et ce même si la page du second fragment est un peu déchirée sur un bord. Plus simplement, la première lettre de Chavigny (6 septembre 1641) fait référence à une lettre précédente : la vraie première lettre a donc été perdue, probablement comme d'autres. L'étude des volumes échangés, combinée avec des déductions dans ce genre-là, doit donc aussi permettre d'évaluer grossièrement la proportion de lettres perdues.

Ces précautions étant prises, j'ai découpé la période de l'ambassade et du retour de la Ferté en cinq périodes, en fonction des différents ensembles se dégageant des graphiques. J'ai essayé d'y souligner les ressemblances et les différences entre les correspondances reçues et envoyées, en privilégiant la comparaison entre celles-ci par rapport à une délimitation chronologique stricte.

A. L'arrivée de la Ferté à Londres

Le nouveau résident est reçu à la cour d'Angleterre début juillet 1641, comme nous l'apprend la dépêche du 11 juillet (selon le style d'Angleterre). Seules deux lettres de la Ferté sont du mois de juin, et sont à propos du retard du navire prévu pour l'emmener en Angleterre. Cependant, les dépêches de juillet et d'août sont peu nombreuses et souvent pas très longues : 6 lettres et 20 pages au total pour les deux mois, qui sont majoritairement des copies, donc, *a priori* à destination du SAE, et qui contiennent surtout des renseignements sur la situation anglaise, notamment sur le groupe des courtisans de la reine-mère exilée en Angleterre, Marie de Médicis :

« Madame de Chevreuse est allée à l'Isle. On croit que c'est pour faire résoudre de recevoir la Royne.

Depuis huit jours les ministres de la royne-mère sont quatre heures par jour en conférence avec l'ambassadeur d'Espagne.

[...] Tous les conseilz qui se sont tenus depuis quinze iours ont esté chez la royne-mère leurs Majestez y estans toutes les trois, le Coigneux, Monsigot et Fabroni. »

Dépêche du 22 août 1641

On voit ici apparaître quatre des exilés français, catholiques militants et pro-espagnols, qui ont quitté la France par hostilité à Richelieu. On compte aussi parmi eux la Valette et le père Philippe, confesseur de la reine Henriette-Marie s'étant attiré les foudres du parlement, qui l'a alors déjà interrogé trois fois (dépêche du 11 juillet). Ces lettres portent aussi sur l'attitude du souverain anglais par rapport à la question du Palatinat ou sur les tensions avec le Parlement. Le sujet du recrutement de troupes britanniques est également abordé, et la dépêche du 29 août lui est entièrement consacrée, qu'il s'agisse des résultats de la Ferté ou de l'échec des Espagnols dans le même domaine : ils essayaient, selon la Ferté, d'avoir une autorisation pour un régiment irlandais, qui est peut-être celui mentionné dans le document conservé aux AN (*cf. supra*). D'un autre côté, il ne reçoit que deux lettres en juillet, les instructions royales des 11 et 30 juillet, et rien en août.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce début d'ambassade un peu paresseux. D'abord, il est possible qu'un délai de mise en place soit nécessaire pour que les mécanismes de communication fonctionnent des deux côtés, ce que semble confirmer le fait que la Ferté écrive plus en août qu'en juillet (4 lettres contre 2, 12 pages contre 6). Ceci est peut-être renforcé par le fait que le marquis n'a jamais été ambassadeur auparavant, et qu'il n'a pas encore l'habitude de ce type de fonctionnement. Mais cela n'explique pas le silence des membres du gouvernement pendant plus d'un mois. Un autre facteur d'explication peut être employé : les courriers devaient avoir du mal à circuler. En effet, la Ferté a de nouveau demandé des consignes à Chavigny, ce qui a énervé ce dernier :

« Vous n'avez point de vous embarrasser de la réponse que vous aviez à faire au médecin de la reine mère soit publiquement ou en particulier, il me semble que par les précédentes ie vous avois touché ce point suffisamment pour vous donner lieu de vous en démesler, ce que vous pouviez faire de vous mesme, l'affaire n'estant pas d'une telle considération qu'il fust besoing d'avoir ordre du roi pour ce regard. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 6 septembre 1641

Or cette lettre est la plus ancienne de Chavigny dans le fonds d'archives : les « précédentes » ont dû ne pas être conservées ou plutôt ne jamais arriver, ce qui explique que la Ferté ait dû demander à nouveau les consignes de Chavigny. En effet, les différents gouvernements avaient tendance à arrêter les courriers pour lire les dépêches, ce qui a pu nuire aux communications, d'autant plus que les courriers des ambassadeurs étaient la plupart du temps des membres de la suite de l'ambassadeur : il est donc probable qu'on puisse mettre sur le compte de leur propre inexpérience la perte des lettres, ne s'étant pas méfiés d'un agent des douanes, par exemple⁵⁹. La Barde mentionne un des courriers de la Ferté, Monguyon, dans sa lettre du 5 février 1642. Cependant, il est étrange qu'ils se soient fait attraper à chaque fois : il est possible que certaines lettres aient tout simplement été perdues ou mal conservées.

B. L'automne et le début des affaires

Le nombre de lettres reçues n'augmente réellement qu'à partir de septembre, jusqu'en octobre, avec 18 lettres et 56 pages reçues en deux mois. Les principaux responsables de cette augmentation sont, sans surprise, Chavigny, Louis XIII et Noyers. Cependant, ce pic dans le volume de correspondances est tout de même lié au début de la mission de la Ferté : les lettres de Chavigny

59 *Id.*, pp. 247-248.

sont plus directives que par la suite et mentionnent des indécisions de la Ferté, probablement dues à son inexpérience : le secrétaire lui reproche son manque d'initiative dans la lettre du 6 septembre 1641 à propos du médecin de la reine-mère. Les ordres sont également plus directs, plus explicites et plus fréquents que par la suite : dans le même, Chavigny demande à la Ferté de « découvrir ce qui ce passera entre messieurs de Soubize et de la Valette, le Coigneux et Vaincarville ». Il passe par une prétérition (« il n'est pas besoin de vous demander ») car la Ferté donnait déjà de tels renseignements dans ses dépêches du 15 et du 22 août, et aussi parce que s'informer de telles choses est le travail du résident et le secrétaire ne devrait vraiment pas avoir besoin de demander ; mais il prend quand même cette précaution, pour mieux guider le résident néophyte. C'est également le cas dans la lettre du 13, avec la précision « [...] à quoy il faut aussi prendre garde pour ce qui est de la reyne mère si elle n'est point encore partie » à propos de courriers allant et venant de la faction des exilés catholiques français. Le secrétaire conseille également de ne pas employer « le sieur Garnier » (20 septembre) en temps que secrétaire d'ambassade ; de mauvais choix dans ce domaine peuvent résulter en des fuites dommageables, comme l'indique Alan Marshall⁶⁰. Par ailleurs, la Ferté demande un passeport pour « le jeune Garnier » (dans la dépêche du 3 octobre style d'Angleterre, donc le 23 août en style de France), qui doit en être un autre, et Chavigny mentionne deux Garnier dans son lettre du 4 octobre : il est possible que le jeune Garnier obtienne son passeport, mais l'autre aura besoin de lettres d'absolution. La mise en place de la Ferté dans son rôle de résident s'observe aussi dans les lettres de Noyers, qui conseille l'ambassadeur dans sa lettre du 8 octobre 1641 : « Je sçai par de bones expériences que la constance est absolument nécessaire dans le maniemment des affaires d'Estat ».

Mais cette période est également le moment d'une forte activité diplomatique. D'abord, Chavigny est inquiet des agissements de la reine-mère, Marie de Médicis, et des catholiques français exilés en France. C'est eux que Chavigny demande de surveiller à la Ferté dans son lettre du 6 septembre. Les Garnier mentionnés à plusieurs reprises appartiennent peut-être aussi à ce groupe de Français, vu la manière dont le secrétaire se méfie d'eux. Les instructions envoyées par Louis XIII traitent également de ce sujet, notamment des ministres de la reine-mère (le « père Saffren ») ; cependant, on s'y méfie également de l'attitude de Henriette-Marie. En effet, on y lit que

« sa Majesté désire bien donner à la reyne de la Grande-Bretagne tous les tesmoignages qu'elle peut raisonnablement attendre de son affection, mais comme cette princesse a des sentiments particuliers qui n'ont rien de commun avec les affaires publiques auxquelles sa Majesté a principalement esgard, ledit sieur ambassadeur doit bien se donner de garde de s'embarquer à les suivre, non pas mesmes à luy donner des espérances positives de la servir selon qu'elle désire-ra. »

Instructions au marquis de la Ferté, 30 juillet 1641

La lettre du 20 septembre nous apprend (suite à la dépêche du 14 septembre de la Ferté) que la reine-mère a quitté l'Angleterre pour le continent, ce qui n'élimine pas les soucis de Chavigny qui se demande si elle ne se dirige pas vers la France plutôt que vers la Hollande. La protection des Capucins de la reine (chargés du service catholique pour elle et sa suite) préoccupe également le

60 A. MARSHALL, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, op. cit., pp. 246-247.

secrétaire, dès la lettre du 6 septembre 1641. La défense des coreligionnaires, *a fortiori* des religieux, fait partie des prérogatives de l'ambassadeur, comme le rappelle C. H. Carter⁶¹, d'autant plus dans ce cas que ces frères capucins sont en Angleterre grâce au contrat de mariage d'Henriette-Marie, qui est en fait un traité entre deux souverains et qu'il convient donc de faire respecter, comme le rappelle régulièrement Chavigny. Il mentionne d'autres incidents qui ont eu lieu à cette période, comme les « misérables qui avoient esté condamnés pour avoir attaqué vostre maison » : il s'agit d'une grave offense puisqu'elle concerne un ambassadeur, mais Chavigny complimente la Ferté pour sa miséricorde. Cependant, cela indique peut-être que certains sont hostiles au résident français, que ce soit pour sa proximité (avérée) avec le Parlement ou (supposée) avec la reine. Le début de la mission de la Ferté est également le début du recrutement (qui était sans doute déjà amorcé par Montreuil), ce qui explique l'envoi de quatre lettres en un mois par Noyers. Celles-ci servent à la fois à répondre aux premières occasions rencontrées par la Ferté, par exemple la proposition d'un capitaine de mercenaires irlandais (lettre du premier octobre 1641), mais aussi à le renseigner sur les manières de faire lors de ce type de négociations, par exemple à propos des éventuelles lenteurs : « Ne vous laissez pas je vous prie d'exhorter tous ceux qui se sont engagés pour nous aux levées d'Escosse » (lettre du 13 octobre 1641). La Ferté, en effet, a déjà commencé à y travailler, et pense plutôt que les difficultés seront dues à l'obtention d'un passeport pour les troupes, puisque les Espagnols ont des problèmes de ce type (dépêche du 3 septembre). Le résident fait en général preuve d'un grand optimisme quand à l'efficacité des officiers pour lever des troupes, comme il le montre dans sa dépêche du 3 octobre : « Ne soyez donc point en paine vous assurant que l'Angleterre et moy périrons ou que vous aurez vos levées ». Une lettre de Louis XIII du 3 septembre est sur le même sujet, tandis qu'une deuxième de la même date mentionne une affaire privée concernant des dénommés Chailly et Hondry. Enfin, la saison militaire n'étant pas encore terminée, on trouve dans la plupart de ces lettres des nouvelles des fronts Nord (lettre du 13 septembre 1642) et Sud (lettre du 20 septembre).

Contrairement aux lettres reçues, dont la quantité chute en novembre (une seule, de Charvet), le nombre de dépêches de la Ferté n'augmente pas en septembre, mais plutôt en octobre : il passe de 4 en septembre à 10 en octobre puis 9 en novembre (de 8 à 25 puis 33 pour le nombre de pages). En effet, septembre était peu agité, le départ de Marie de Médicis étant réglé depuis août, mais l'activité reprend pendant octobre et novembre : Charles I^{er} est parti en Écosse pour trouver un arrangement avec les membres du Covenant, et la date de son retour est l'objet de nombreuses spéculations de la part de la Ferté (de la dépêche du 10 octobre à celle du 13 novembre). C'est à ce moment que des nobles et des covenanters écossais sont la cible d'une tentative d'assassinat, commentée par le résident dans ses deux dépêches du 31 octobre car elle vise certains des capitaines avec qui il traite pour lever des régiments en Écosse, comme le comte d'Argyll, mais aussi Hamilton. Pendant son absence, la Ferté a plutôt affaire à la reine et surtout au parlement, et ses lettres rendent largement compte de leur activité :

61 C. H. CARTER, « Gondomar », *op. cit.*

« On avoit dit à la royne de Grande-Bretagne que monsieur de la Ferté avoit donné à disner à toute la maison basse [la chambre des Communes], ce qu'estant faux il a esté obligé de voir sa Majesté pour la destromper et après une demie heure dont le sieur de la Ferté a esté avec elle la royne est demeurée d'accord qu'il estoit nécessaire pour son service qu'il eust habitude avec ceux du parlement et qu'elle n'en prendroit jamais ombrage.

On est sur le point de voir un grand désordre en Angleterre, le roy de la Grande-Bretagne ayant retardé son retour et le parlement ayant résolu, s'il ne revient pas au temps qu'il a promis, de chercher des voies de travailler avec la mesme autorité que s'il y assistoit et ce par une nouvelle loy qu'ils prétendent faire. Cette résolution est prise par les principaux du parlement. »

Dépêche du 17 octobre 1641

La Ferté profite de l'affirmation du parlement pour exploiter son hostilité aux Espagnols et pour le faire pencher du côté de la France, et ce malgré la « caballe d'Espagne » (dépêche du 7 novembre). Ces menées sont facilitées par les soupçons d'une implication espagnole dans la révolte des catholiques d'Irlande, qui est alors en train de commencer. L'absence du roi, en voyage en Écosse pour y traiter avec les sujets de son deuxième royaume, est également un sujet de préoccupation pour le résident, d'autant plus que le retour du souverain est repoussé plusieurs fois. Toute cette agitation donne lieu à un rythme soutenu d'écriture de dépêches, à raison de deux par semaine en moyenne en octobre et novembre. Ce rythme est aussi dû à la mise en œuvre des levées de troupes par la Ferté, qui rapporte ses avancées en détail dans les dépêches du 17 octobre et du 21 novembre.

C. La fin de l'automne et l'hiver : un échange univoque

Dès octobre 1641, le volume de dépêches envoyées par la Ferté a donc fortement augmenté et a gardé un niveau très haut jusqu'en février 1642. En effet, c'est une période d'intense activité en Grande-Bretagne, du fait du soulèvement irlandais, de l'accroissement des tensions entre Charles et le parlement, de l'arrivée de députés écossais à Londres mais aussi de problèmes plus particuliers à la Ferté comme les agissements des exilés français ou les difficultés du recrutement de troupes. La dépêche du 12 décembre, rédigée par Bures, le secrétaire de la Ferté, rend compte de cette effervescence, en rapportant que le résident a obtenu la préséance par rapport à l'Espagne dans l'ordre des audiences accordées par le roi, qui accorde à la Ferté le droit de faire ses levées mais refuse l'assistance de la France contre les rebelles irlandais ; les parlementaires sont plutôt favorables à la France, selon les amis que le marquis y a, mais se méfient des favoris espagnols ou pro-espagnols du roi (il s'agit des seuls passages codés de l'ensemble des dépêches, qui a été transcrit à la réception) ; la Ferté n'a pas été reçu par Henriette-Marie, soi-disant parce que son arrivée n'a pas été annoncée ; une pétition, la Grande Remontrance, a été adressée au roi par le parlement après avoir été difficilement votée aux Communes et qu'un MP opposé ait été mis à la Tour de Londres ; le conflit entre les différentes « caballes » est ouvert ; différentes rumeurs circulent, comme celle annonçant la mort de Louis XIII (due à un agent du comte de Leicester), celle accusant la Ferté de comploter avec Charles I^{er} ou celle, rapportée au parlement par un membre connu de la « caballe d'Espagne », selon laquelle les Français assisteraient les rebelles irlandais ; le père Philippe, confesseur de la reine, a été sorti de la Tour pour préserver sa santé, ce qui pourrait être une occasion de le rapatrier ; enfin, Charles I^{er} est allé au parlement rendre compte de son voyage

d'Écosse et l'assurer de sa bonne volonté. Il existe une copie de cette dépêche, qui en reprend tous les éléments. D'autres dépêches évoquent le recrutement de troupes pour l'armée française, compliqué par les troubles et la méfiance des officiers royaux et parlementaires ; elles rapportent l'arrestation puis la relâche du colonel irlandais Fiswilliam, qui recrutait illégalement des troupes pour la Ferté (dépêches du 23 et 28 novembre), ou les progrès faits par les différents capitaines dans leurs levées ainsi que les problèmes financiers liés, notamment dus à la rétention de fonds par le gouvernement français, dans celle du 30 janvier 1642. La dépêche du 9 janvier mentionne même une proposition faite par des Irlandais, ce que la Ferté annonce avoir accepté sous condition d'attendre que le soulèvement en Irlande soit terminé pour éviter de froisser ses hôtes anglais. C'est aussi à cette période que se décide la création d'un régiment garanti par les « États écossais », et non par un capitaine particulier, même s'il semble que le comte d'Argyll en soit responsable. Deux autres événements majeurs de la crise politique anglaise sont relatés dans la dépêche du 16 janvier, la tentative malheureuse par le roi d'arrêter cinq membres des Communes (dont John Pym, le principal meneur des parlementaires) et un Lord, Menneville, et dans la dépêche du 23 janvier, la retraite de Charles et Henriette-Marie hors de Londres puis, pour celle-ci, en Hollande (dépêche du 19 février). Les activités suspectes des exilés français, enfin, sont toujours surveillées, comme le montre la même dépêche :

« Le comte de Bristol et son fils agissent avec le roy et la royne, et monsieur de la Valette et l'agent du roy d'Hongrie [l'Empereur] font les propositions à l'ambassadeur d'Espagne. Messieurs de Vendosme et de la Vieuville ont des conférences tous les jours avec l'archevêque d'York, le comte de Bristol et Hinplet [ambassadeur des Provinces-Unies]. »

Copie de la dépêche du 16 janvier 1642

La Ferté décrit donc ce qui semble à certains Anglais être un complot des Habsbourg d'Autriche et d'Espagne, des Provinces-Unies, des catholiques, des souverains britanniques et de certains nobles. Ce passage illustre assez bien l'intrication forte, dans les dépêches du résident, des problèmes de politique intérieure et extérieure, qui conduit souvent à des amalgames entre soutiens du roi, catholiques et agents supposés des Habsbourg.

En revanche, le résident ne reçoit que très peu de lettres durant l'hiver : 13 entre novembre et février inclus (pour 25 pages), la plupart en janvier (7 lettres et 15 pages). On peut aussi remarquer que ni Chavigny ni Noyers n'écrivent en novembre et décembre. Cela s'explique d'abord par la perte d'archives : dans sa dépêche du 2 janvier, la Ferté mentionne « la vostre du 20^{me} », c'est-à-dire une lettre de Noyers du 20 décembre, ce qui signifie que des lettres ont bien été reçues par la Ferté pendant cette période. Le mauvais temps hivernal n'est pas une explication possible, car c'est la période où la Ferté écrit le plus, et cinq lettres de Chavigny et Noyers arrivent à la Ferté en janvier. Par contre, il s'agit d'une période où les opérations militaires sont ralenties, ce qui pourrait justifier une diminution de l'intérêt de Noyers pour les régiments écossais : ce n'est pas non plus la bonne explication, car Noyers, dans sa lettre du 24 janvier, écrit :

« Il m'ennuyoit extrêmement de n'avoir point de vos nouvelles lorsque je reçus les vostres du deuxième de ce mois et appris par icelles l'estat de votre santé qui est le mouvement d'amy et celui de nos recrues qui touche le public. Je pryé Dieu qu'il vous conserve au premier et nous done bon sucez au second. Je ne doute pas que vous fassiez tout ce qu'on désire et au-delà mais toutefois je ne puis m'empescher de vous représenter combien il importe que ces levées réussissent veu la part qu'elles font dans nos armées. »

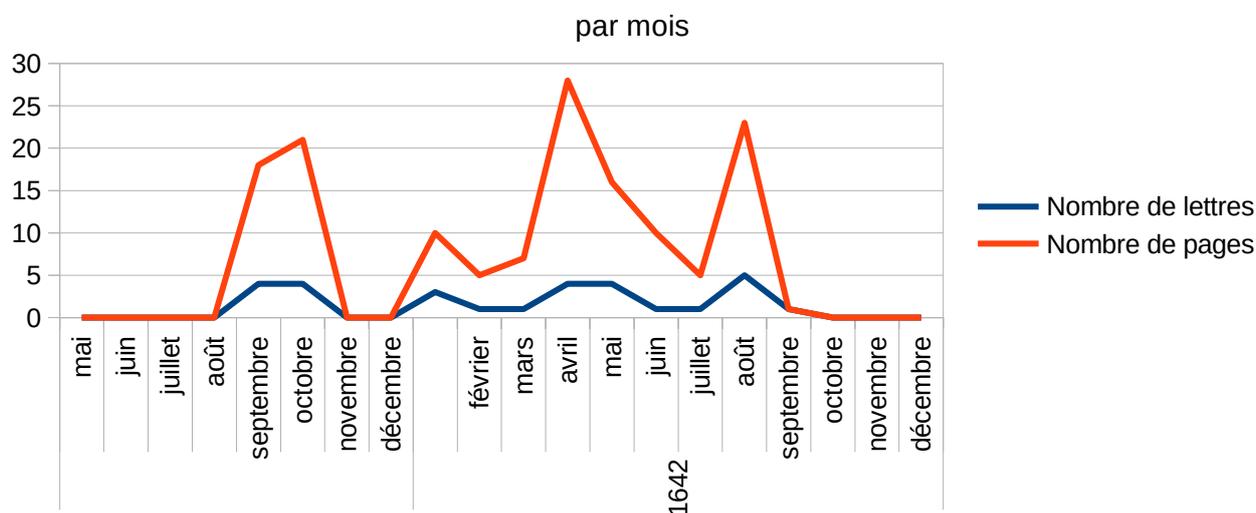
Lettre de Noyers du 24 janvier 1642

La préoccupation des levées ne disparaît donc pas l'hiver, et les dépêches de la Ferté confirment d'ailleurs que le recrutement ne s'interrompt pas. Les lettres de Chavigny, elles, mentionnent les sujets habituels, comme les prêtres catholiques anglais (mentionnés dans les copies de dépêche des 26 décembre et 2 janvier, menacés d'exécution selon la seconde mais peut-être sauvés selon la lettre du 27 janvier de Chavigny) ou les tensions anglaises dans la lettre du 27 janvier. Dans celui du 4 février, il demande à la Ferté de refuser l'aide de l'ambassadeur de Venise, que celui-ci avait proposé pour travailler à la réconciliation du roi et du parlement (dépêche du 16 janvier). D'autres lettres, de Goulas, la Barde ou Charvet, ont un intérêt assez faible, portant par exemple sur le choix de nouveaux officiers pour l'armée (Charvet, lettre du 4 décembre) ou sur des nouvelles des voyages du roi dans celle de Goulas du 27 janvier 1642. Cette dernière indique cependant que le courrier de la Ferté a fait un détour par la cour de Monsieur pour y apporter des nouvelles.

D. Le printemps 1642

À partir de février-mars, les deux tendances s'inversent : après une diminution du volume envoyé et reçu par la Ferté en février, le nombre de lettres reçues augmente beaucoup plus vite que celui de lettres envoyées et devient assez important de mars à mai, tandis que le nombre de dépêches reste relativement bas. Il faut souligner que ce pic de lettres reçues est assez difficile à interpréter : non seulement il est possible qu'il n'apparaisse comme tel que parce que plusieurs lettres ont dû être perdues pendant l'hiver, mais le nombre de lettres lui-même n'est pas supérieur

Graphique 6 : Correspondance reçue du comte de Chavigny



au maximum local de janvier (7 en janvier contre 20 de mars à mai, c'est-à-dire 6,7 en moyenne), c'est seulement le nombre de pages qui le dépasse de loin (31 en avril seulement, contre 15 en janvier). Cela signifie donc que les lettres sont devenues plus longues, ce qui est notamment valable pour les lettres de Chavigny, dont le nombre moyen de pages est de 5 (contre un peu plus de 2 pour le reste) : à cette période, les lettres du 4 et du 14 avril font respectivement 6 et 8 pages, celui du 28 en fait 10. Comme le montre le graphique 6, le mois d'avril 1642 est celui où les lettres sont les plus longues.

La longueur n'implique pas mécaniquement un nombre d'informations ou d'ordres plus important, notamment si on tient compte de la taille et de l'espacement de l'écriture ou de la propension à utiliser des périphrases et à répéter des éléments, mais elle peut quand même servir d'indicateur pour l'intensité de la communication : des lettres plus longues sont un critère moins pertinent que des lettres plus nombreuses, mais ils montrent tout de même une communication plus intense. Ces lettres traitent des sujets variés et reflètent la forte densité d'événements de la période. Dans celle du 24 mars (envoyée le 26 comme le montre le *post-scriptum*), Chavigny évoque les progrès militaires de la France en Roussillon et les troubles intérieurs de l'Aragon, il demande à la Ferté de continuer de travailler à l'accommodement du roi et du parlement, « en sorte que la faction d'Espagne n'y ait plus aucun pouvoir » mais aussi de manière à les pousser à travailler à ce que « le Palatin fust rétably » ; enfin, prenant acte du désir de Henriette-Marie de quitter la Grande-Bretagne (annoncé par la dépêche du 19 février), il complimente la Ferté sur sa conduite vis-à-vis des Capucins :

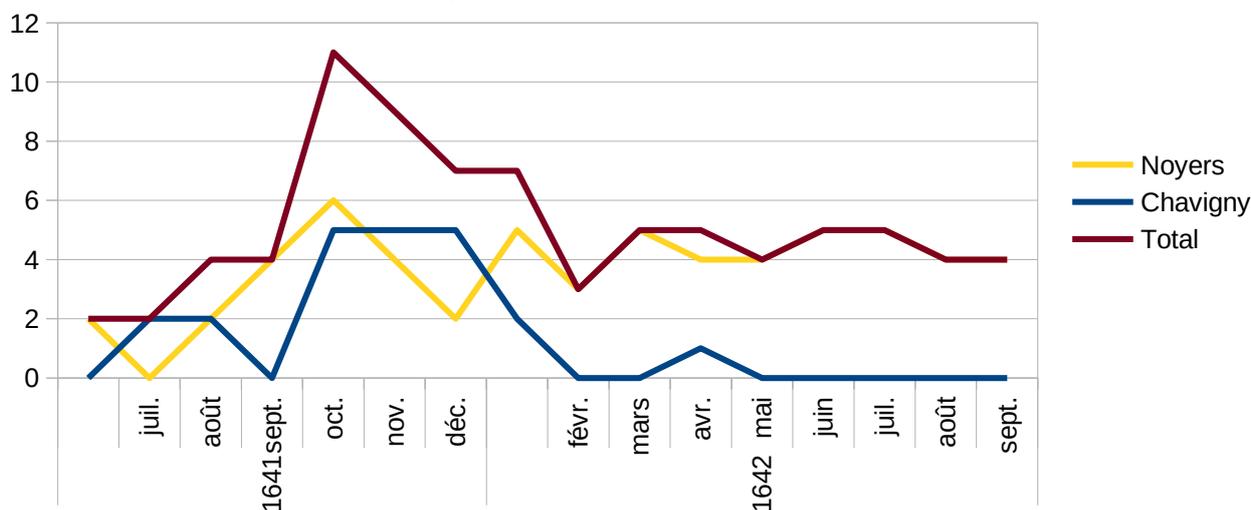
« Vous avez très bien fait monsieur de ne souffrir pas qu'on vous donne aucune part au renvoi des Capucins en France, mais de faire en sorte qu'il parust comme ladite dame reyne les a congediez qu'il paraisse, nous ne voyons point qu'il y ait lieu de les maintenir en Angleterre pendant son absence »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 24 mars 1642

Il poursuit en demandant à la Ferté de tenter de garder quand même quelques Capucins en Angleterre si c'est possible comme un geste de bonne volonté de la part du parlement. Ce passage illustre assez bien l'importance des apparences dans la négociation diplomatique : le résident ne doit pas être associé à ce renvoi, et ce même si Henriette-Marie avait tenté de l'en rendre responsable, selon la dépêche du 2 janvier 1642. La lettre du 28 avril continue sur le thème des apparences : il y est écrit que la Ferté doit éviter de suivre le roi à York afin de ne pas froisser les partisans du parlement, mais qu'il ne peut pas le refuser clairement car il s'agirait d'une rupture de l'étiquette, et doit donc trouver différents prétextes (par exemple sa santé). Chavigny y traite également de la situation européenne, en évoquant pour la première fois les méfaits supposés de Thomas Roe, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur : celui-ci est soupçonné de négocier une alliance Stuart-Habsbourg en échange du rétablissement du Palatin. La lettre du 19 mai ajoute que le résident anglais en Pologne y a fait une déclaration semblable. Le 26 mai, il mentionne également l'envoi d'un ambassadeur exceptionnel en Hollande, le sieur de Grécy, pour y gérer la présence de Henriette-Marie. Noyers, lui, continue de donner des ordres à la Ferté au sujet des levées qu'il doit faire : sa lettre du 7 mars est particulièrement détaillée, par exemple sur les problèmes que pose le

fait de recruter des troupes presbytériennes ou la lenteur des capitaines à faire leurs levées. Il aborde le problème particulier du régiment des gardes écossais du roi le 21 mars, en affirmant que ceux-ci, malgré leur titre et leurs privilèges, ne pourront pas servir auprès du roi, déjà gardé par des Français et des Suisses, et iront plutôt exercer sur les champs de bataille : en effet, il n'est pas possible que trois nationalités gardent le roi, « puisque l'une tenant la gauche, l'autre la droite, l'on ne pourroit où loger la troisième ». Il ne s'agit donc que d'un régiment ayant un statut et un prestige particuliers. Les autres correspondants de la Ferté sont également plus nombreux que pendant l'hiver : Avaux, ambassadeur à Hambourg, écrit à propos des progrès militaires des Suédois en Allemagne (lettre du 25 avril) ainsi que des agissements de Thomas Roe (9 mai). La lettre du 25 avril mentionne des lettres précédentes d'Avaux à la Ferté, ce qui accrédite l'hypothèse de la non-conservation de lettres ayant circulé pendant l'hiver. Le résident reçoit une autre lettre à propos de Roe : il s'agit d'une plainte émanant du Privy Council, rédigée par Edward Nicholas, selon laquelle la Ferté aurait agi contre l'autorité royale en rapportant les suspicions pesant sur Roe au parlement, alors que la diplomatie est une prérogative royale, comme le rappelle Stéphane Jettot⁶². Le colonel Douglas et le comte d'Iroin entretiennent également la Ferté de l'état de leurs levées, favorable pour le premier (lettre du 8 mars) mais souffrant de retards pour le deuxième (lettre du 31 mai).

Graphique 7 : Nombre de lettres envoyées par la Ferté
par destinataire et par mois



La relative diminution du nombre de dépêches envoyées par la Ferté est assez facile à expliquer, car il s'agit d'une apparence trompeuse : le résident n'écrit pas moins, mais le SAE cesse quasiment d'adresser des copies des dépêches qu'il reçoit probablement à Noyers, ou bien celles-ci ne sont pas conservées, ce qui a pour conséquence d'éliminer les doublons et donc de faire diminuer considérablement le nombre de dépêches reçues par le secrétaire de la Guerre. Il est donc fort probable que, une fois cette baisse artificielle corrigée, le nombre de dépêches ne diminue pas significativement, voire augmente, comme le montre le graphique 7 : si on se réfère seulement aux dépêches envoyées à Noyers, il n'y a pas de baisse.

62 S. JETTOT, *Représenter le Roi ou la Nation ?*, op. cit., pp. 19-20.

On ne trouve qu'une copie de dépêche après le 16 janvier, celle du 10 avril, qui relate la retraite de Charles I^{er} dans le Nord de l'Angleterre et le rassemblement de ses fidèles, les mesures du parlement contre la « caballe d'Espagne », les activités des exilés français (« On assure que monsieur de la Valette est à Plymouth avec madame sa femme et mademoiselle sa fille et qu'il a apporté toutes ces pierreries et beaucoup d'argent »), l'attitude de la reine en Hollande, les rebelles d'Irlande et surtout l'aide que veulent leur fournir d'autres catholiques, Irlandais employés en France comme officiers mais aussi Français, comme le capitaine Belin arrêté au large des côtes anglaises. En effet, à la demande du gouvernement anglais, la Ferté avait fait circuler l'ordre dans les ports français d'empêcher les Irlandais employés dans l'armée française de rentrer en Irlande soutenir les insurgés (dépêche du 6 février). Les autres dépêches traitent du recrutement de troupes et des progrès des divers régiments, comme celle du 20 avril qui mentionne Douglas, Kintyre, Hyl et Fiswilliam. Il arrive aussi qu'elles contiennent des informations à propos de la situation anglaise, du sort du colonel Belin (dépêche du 15 mai) ou de celui des Capucins (24 avril), car la Ferté informe Noyers des points les plus importants en plus des dépêches qu'il envoie très probablement au SAE.

E. L'été 1642 : éclatement de la guerre civile et départ de la Ferté

La distinction entre le printemps et l'été n'est pas très visible statistiquement, notamment dans les dépêches de la Ferté : le nombre de lettres ne diminue pas significativement (de 5 à 4 par mois entre juillet et août), et c'est seulement dans le nombre de pages que la différence est visible. En effet, il passe de 17 en juin à 8 en septembre, et le nombre moyen de pages par lettre de 3,4 à 2 : les dépêches deviennent donc sensiblement plus courtes avec le temps. Le contenu des lettres permet peut-être d'expliquer cette variation : dès la dépêche du 2 janvier et très régulièrement à partir de juin, la Ferté supplie qu'on lui donne la permission de rentrer et de l'employer dans les armées plutôt que comme diplomate, et se plaint de problèmes financiers liés à son poste de résident. On en trouve un exemple dans la dépêche du 5 juin (« Monsieur, faites-moy la grâce de me rapeler d'icy, je n'ai pas assez de bien pour y subsister »), puis dans celle du 26 juin après avoir expliqué qu'une fois la guerre déclarée, le résident serait inutile (« quand la guerre sera déclarée, je ne sais pas comme quoy on pourra me laisser icy »), comme c'est également le cas dans la dépêche du 24 juillet.

Le reste des dépêches traite des sujets habituels, comme l'avancement et les problèmes des levées de troupes, par exemple dans la lettre du 4 septembre, au sujet d'un changement d'officiers dans le régiment des gardes écossais dont l'officier remplacé s'était déjà embarqué pour la France, ou celle du 17 juillet, qui vante à Noyers le nombre d'officiers catholiques dans le régiment de Kintyre, dont la Ferté espère la conversion. Le récit des troubles politiques est à cette période accompagné de plus en plus régulièrement par celui des premiers accrochages de la guerre civile, comme la tentative royale de prendre Hull et le recrutement de troupes par celui-ci dans la lettre du 31 juillet. On lit dans le *post-scriptum* de celle-ci que la Ferté tente de faire passer des laines en France au profit de Noyers : en effet, les bagages des ambassadeurs sont exempts de taxes, et Chavigny a également demandé au résident d'acheter du plomb directement à la mine pour éviter

un surcoût (dans la lettre du 28 août). La Ferté se plaint beaucoup pendant cette période : d'abord, il demande de plus en plus souvent à être rappelé en France et à pouvoir aller travailler dans l'armée plutôt qu'en Angleterre. Par exemple, il mentionne dans la dépêche du 14 août 1642 les problèmes rencontrés par Charost (probablement Louis de Béthune, comte de Charost) sur le front, en espérant que cela donnera lieu de l'employer dans les armées, éventuellement à la tête des régiments écossais qu'il a recrutés : la Ferté a demandé, dans sa dépêche du 18 avril, le titre de « colonel-général de la nation écossaise », pour des considérations de prestige à l'étranger mais aussi pour s'assurer un emploi à son retour. Il est possible qu'il ait réussi, puisqu'une lettre du 16 avril 1647 de Louis XIV au colonel écossais Douglas lui demande de se mettre sous les ordres de la Ferté, « l'un des lieutenants généraux de mon armée de Flandres » : il semble donc que l'ancien résident ait obtenu l'autorité sur les Écossais, peut-être par reconnaissance de son rôle dans leur recrutement. Il se plaint également de n'avoir pas assez de nouvelles de France, à un moment où la santé de Louis XIII et Richelieu donne lieu à « des bruits que font cours les exilés qui sont dans ce royaume » (dépêche du 12 juin). Il ajoute la semaine suivante :

« Je vous ay desia mandé l'extresme peine en laquelle je suis des mauvais bruits qui courent icy de monseigneur, monsieur le grand maître et de vous. Au nom de Dieu, monsieur, ostez-moi de paine en me mandant de vos nouvelles. Monsieur de Vieuville a esté encor aujourd'huy si effronté que d'en assurer le comte d'Hollande et le vouloit porter à se destacher de l'affection qu'il a tousiours eue pour monseigneur et pour la France, je lui ay faoit voir que ce n'estoit qu'artifice et demain je doibs trouver aussy cinq ou six des principaux du parlement chez ledit comte de Hollande pour les destromper s'il m'est possible de tous les ombrages qu'on leur a donnez. »

Dépêche du 19 juin 1642

Le résident fait sans doute référence aux rumeurs du complot fomenté par Cinq-Mars, marquis de Ruzé et « grand » écuyer de la cour, ainsi que le duc de Bouillon, contre le cardinal Richelieu (« monseigneur »). Je ne sais pas, en revanche, en quoi ces rumeurs font état de Noyers (« et de vous ») ; c'est une faille de mon hypothèse selon laquelle ces dépêches lui sont adressées. La Ferté se plaint encore de n'avoir pas de nouvelles de Noyers dans ses dépêches du 26 juin et du 4 juillet, mais affirme avoir reçu des informations de Paris dans ces deux lettres.

En effet, la Ferté n'a reçu en juin qu'une lettre, rédigée le 22 mais envoyée le 29, comme nous l'apprend le *post-scriptum*, qui contient quelques informations sommaires sur l'arrestation de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, le 28 à Casal, « ayant donné sujet de défiance », mais porte plutôt sur la bonne santé du roi et du cardinal. Celui-ci n'a pas pu être reçu avant le 4 juillet, encore moins le 26 juin, comme le dit la Ferté, car il est envoyé de Montfrin, en Languedoc, dans l'actuel Gard ; le résident doit donc faire référence à une autre lettre qui a été perdue, d'autant plus que sa dépêche du 4 juillet, si elle est datée en style anglais, date en réalité du 23 juin en style français. C'est seulement la lettre du 9 juillet qui détaille la tentative de rébellion, attribuée à Monsieur, frère du roi et au duc de Bouillon, plutôt qu'à Cinq-Mars (qui est souvent considéré comme son instigateur), dont l'arrestation est rapidement évoquée ensuite en même temps que celle du duc de Bouillon. Chavigny n'envoie pas énormément de lettres en juin et en juillet, une lettre pour chaque, mais celui de juin (le 22) fait 9 pages : il y conseille à la Ferté de ne pas prendre

parti en cas de début des combats, en prétextant ne pas avoir d'ordres si le roi appelle les ambassadeurs auprès de lui à York. Il informe aussi le résident de plaintes de Henriette-Marie concernant sa partialité envers le parlement, notamment à propos des informations qu'il a transmises sur les actes de Roe en Allemagne et de la visite qu'il a faite à la milice de Londres, en compagnie de lords partisans du parlement contre le roi comme les comtes de Hollande et de Menneville. Les passages codés de cette lettre (décodés par Bures en fin de lettre) parlent de se retirer des affaires d'Angleterre, trop embrouillées, pour ne pas prendre de risques. Il est étonnant de constater que plus la situation est difficile, plus Chavigny souhaite s'en débarrasser, alors que la Ferté considère au contraire qu'il faut tirer profit des troubles pour s'allier avec l'un des partis, plutôt celui du parlement (dépêche du 12 juin), car une réconciliation rendrait impossible toute alliance. C'est surtout en août que Chavigny écrit beaucoup, pour préparer le départ de la Ferté mais pas seulement. Dans la lettre du premier août, il donne la possibilité au résident de se retirer, en lui envoyant une lettre de Louis XIII le lui permettant mais en l'enjoignant de ne l'utiliser que le plus tard possible, ce qui laisse une certaine autonomie à la Ferté. Il y traite également des problèmes financiers liés à l'entretien des Capucins, de la conduite à tenir vis-à-vis du décès de Marie de Médicis et du deuil à porter, de la possible exploitation de la familiarité entre la Ferté, son épouse et madame de Vantelet, suivante de Henriette-Marie qui l'a accompagnée en exil, et conseille la prudence en s'impliquant dans les affaires anglaises, car la Ferté s'est déjà mis en danger par sa sortie contre Roe. À partir de cette date, Chavigny communique encore quelques informations (sur la sécession catalane, lettre du 15 août) mais gère surtout des problèmes d'intendance, comme le sort du plomb destiné à la France et retenu dans le port de Hull (15 août), l'intérim de son ambassade (29 août) ou l'achat de chevaux (2 septembre). Noyers continue à correspondre avec la Ferté jusqu'au 29 août, date à laquelle il le complimente pour avoir obtenu des informations à propos d'une attaque ennemie contre la place forte dans laquelle est retranché Charost (il fait référence à la dépêche du 21 août). Le reste de ses lettres traite plutôt des levées faites par le résident, et notamment de leur lenteur, mais évoque aussi le sort de la Ferté (17 juillet) : « Bientôt vous aurés des nouvelles de ce que vous deviendrés si les affaires tombent en une déclaration de rupture et je suis assuré qu'elles seront à votre contentement ». Il mentionne aussi dans la même lettre les laines qu'il a commandé au résident, en l'assurant qu'elles ne valent pas la peine d'aggraver les tensions anglaises mais en lui demandant quand même de s'en occuper, ce que le résident dit avoir fait dans ses dépêches du 31 juillet et du 14 août.

Le mois de juillet 1642 est celui durant lequel le nombre de lettres reçues est le moins dépendant des membres du gouvernement : Chavigny et Noyers n'y adressent qu'une lettre chacun à la Ferté, sur 7 au total. Le reste est envoyé par Avaux (le 4 juillet), qui écrit à propos des affaires d'Allemagne et du Danemark, par Brasset, secrétaire d'ambassade de la Thuillerie à la Haye, les 3 et 10 juillet sur le même sujet, par Grémonville qui écrit deux lettres les 8 et 29 juillet contenant surtout des informations sur la situation militaire et politique française, ou encore de Courtebrune (le 14 juillet), gouverneur de Calais mentionné par la Ferté dans sa dépêche du 6 février. D'autres lettres sont envoyées en août et en septembre, par exemple par madame de Vantelet, suivante de Henriette-Marie, qui semble convaincue de la bonne volonté de la Ferté envers sa maîtresse, ce qui

explique sans doute pourquoi Chavigny proposait de l'employer comme moyen d'influence sur la reine d'Angleterre. Fontenay, ambassadeur à Rome, envoie deux lettres à propos de tensions entre les États italiens mais aussi d'une faveur (un « gratis ») qu'il espérait obtenir de la Ferté, les 17 août et 8 septembre ; deux lettres de la Barde, les 4 août et 3 septembre, demandent au résident de s'occuper de problèmes lettres, deux voleurs des recettes fiscales réfugiés en Angleterre et l'obtention d'un passeport. La lettre de Santeaux, un officier royal anglais, accorde justement un passeport au baron de Mouy le 8 septembre. Le père Treslon, prêtre de la reine d'Angleterre, demande à la Ferté de récupérer l'argenterie de la reine lors de son départ (le 11 septembre).

Le résident continue à écrire, la veille de son départ de Londres pour informer qu'il a pris congé du roi alors que les combats commencent et que la mobilisation des troupes est visible partout (dépêche du 11 septembre) puis depuis Douvres avant de s'embarquer des nouvelles des Capucins, des tonneaux de plomb commandés par Chavigny et des premiers mouvements militaires (26 septembre). Mais son départ ne signifie pas que la France n'a plus d'agents en Angleterre, puisque Augier et Bures restent sur place pour servir d'intérim. Le premier, probablement un gentilhomme de la suite de la Ferté, n'écrit qu'une lettre (le 2 octobre) concernant des problèmes d'intendance ainsi que le déroulement du conflit, mais Bures, le secrétaire d'ambassade, continue d'écrire jusqu'en juillet 1643 des lettres de quatre ou cinq pages d'écriture serrée, contenant des nouvelles militaires mais aussi politiques d'Angleterre. D'autres personnes écrivent de Grande-Bretagne à la Ferté après son départ, comme les lords écossais ou le Shian pour lui recommander respectivement un noble, le comte de Lothien, et un bourgeois édimbourgeois, mais aussi Jousa, ambassadeur portugais, qui affirme devoir une faveur à la Ferté. Il reçoit aussi une lettre de Noyers à propos de questions financière, et une de la Barde sur le même thème. Les liens épistolaires du résident ne disparaissent donc pas juste après la fin de la mission, même si Chavigny cesse brutalement d'écrire.

La présentation des sources par expéditeurs a d'abord permis une description des personnes concernées par l'étude et de leurs liens avec le résident, ainsi que des grandes phases de l'ambassade, tout en montrant les vides des archives et les pertes de sources ; puis l'étude chronologique des lettres envoyées et reçues par le marquis de la Ferté permet donc de montrer la grande dépendance par rapport aux sources : il apparaît clairement, après comparaison des dépêches et des lettres reçues, qu'une partie non négligeable de ces dernières a dû être non reçue, perdue ou détruite, notamment celles datant l'hiver 1641-1642, d'après les mentions faites par la Ferté ou ses correspondants. J'évalue ces pertes entre un dixième et un quart des lettres censées avoir été reçues. La concentration en hiver de ces manques laisse penser que la circulation des courriers devait être difficile à cette période ; cependant, les dépêches de la Ferté passent quand même, et on remarque seulement un creux en février. Du côté des volumes réellement échangés, on peut affirmer que la quantité expédiée par la Ferté a été globalement croissante durant sa mission, car seul le nombre des copies des dépêches adressées au SAE et à Chavigny décroît (comme on le voit sur le graphique 7), ce qui peut être expliqué par l'arrêt de la copie systématique de ces dépêches par les clercs du SAE. Au contraire, le nombre de dépêches adressées à Noyers tend à augmenter avec le temps, et rien

n'indique que celles adressées à Chavigny aient été moins nombreuses. Il semble en effet que le volume envoyé par la Ferté ne dépende pas tant que ça du rythme des événements, ni même de l'avancement des levées de troupes écossaises, mais plutôt de l'expérience qu'acquiert au cours de sa mission le résident, qui débutait dans la diplomatie lors de son arrivée ; en tout cas, les données disponibles ne permettent pas de conclure à une influence significative du déroulement des événements.

Chapitre 2 : Le renseignement d'un résident : informations et informateurs

L'étude externe des sources a permis de présenter les différentes personnes impliquées et les grandes phases de l'ambassade, ainsi que les types de documents à disposition pour travailler sur les méthodes d'information de la Ferté et, surtout, les problèmes causés par les vides des archives. L'étude interne a pour but, elle, de préciser quels sont les types d'information transmis et par qui ils sont transmis à la Ferté, pour ensuite montrer quelles sont les méthodes de récolte des renseignements.

I. Les types de renseignements

Un nombre important de renseignements passe entre les mains de la Ferté, appartenant à des types assez différents. À partir du contenu des lettres envoyées et reçues par le marquis, j'ai trié ceux-ci par aires géographiques puis par sujet, sans viser l'exhaustivité mais en essayant de rendre compte fidèlement de la variété des informations auxquelles a eu accès la Ferté.

A. Les renseignements sur l'Angleterre

Alan Marshall distingue quatre types d'informations récoltées par un résident sur le pays où il exerce son activité : à propos de la situation diplomatique, politique et militaire du pays, ainsi que sur les exilés de son pays d'origine. Ces quatre types d'informations sont présents dans la correspondance envoyée et reçue de la Ferté.

1) Les informations diplomatiques

On trouve dans les dépêches du résident beaucoup d'informations sur la situation diplomatique de l'Angleterre : il traite, la plupart du temps, des possibilités de s'allier avec l'Angleterre ou l'Écosse, et ce en fonction des différentes périodes. Par exemple, il évoque l'éventualité d'une alliance plus forte avec l'Écosse lors de la venue à Londres de députés écossais (dépêche du 11 décembre 1641), puis conseille de ne pas attendre une réconciliation du roi et du parlement pour travailler à une alliance car il serait plus facile de traiter pendant un conflit qu'en temps de paix, dans la dépêche du 4 juillet 1642. Dans la même, il évoque l'influence espagnole à travers le nombre important de catholiques anglais pensionnés par l'Espagne, qui travaillent selon lui contre la France ; cette affirmation surestime probablement l'emprise des Espagnols sur ces personnes, du moins si on en croit C. H. Carter⁶³. De plus, il relate l'arrivée d'un Bourignon nommé Lisora venu faire des propositions au roi de la part de l'Empereur sur les moyens de rétablir les héritiers du Palatin. Il mentionne aussi les rapports anglo-écossais, qui sont assez proches de ceux entre deux pays. Ils sont assez bons entre les Écossais et le parlement selon la dépêche du 10 juillet 1642 mais plus compliqués avec le roi (malgré le fait que celui-ci soit également souverain d'Écosse), si l'on en croit le récit que fait la Ferté de son voyage en Écosse : il mentionne la montée des tensions à la suite d'une tentative d'assassinat contre Argyll, Hamilton et d'autres nobles écossais dans ses deux

63 C. H. CARTER, « Gondomar », *op. cit.*

dépêches du 31 octobre. La copie d'un imprimé datée du 13 février, que je pense avoir été transmise au SAE ou à Noyers par la Ferté mais sans certitude, rapporte la prise de position des rebelles irlandais, insurgés depuis la fin de l'automne, contre le parlement anglais qu'ils accusent de vouloir rogner l'autorité du roi. La dépêche du 17 décembre évoque, elle, l'éventuel mariage du prince de Galles à la princesse d'Orange, ce qui laisse envisager une alliance plus poussée avec les Provinces-Unies. La transcription de délibération du parlement qui lui a été remise par le comte de Hollande et le seigneur de Mandeville (deux membres de la chambre des Lords, du parti parlementaire) le 17 mai 1642 porte également sur ce domaine, puisqu'elle nie toute implication du parlement dans les agissements de Thomas Roe à Ratisbonne et à Vienne, que l'on suspecte de négocier secrètement avec l'Empereur. La Ferté est également chargé par Chavigny de pousser les membres du parlement (MP) à considérer une alliance plus poussée avec la France et ses autres alliés, dans la lettre du 4 octobre 1641, ce qui signifie qu'il devait également recueillir leur avis sur le sujet. La Ferté traite donc assez largement de ce genre d'information, mais les troubles politiques anglais ont rapidement fait passer ce type de renseignements au second plan. Deux lettres de Charvet (21 octobre 1641) et Brassat (3 juillet 1642) traitent des agissements anglais dans des espaces plus lointains, la Perse et les Indes, sur les plans commercial et diplomatique, mais d'une manière très rapide, comme une simple évocation.

2) *Les informations politiques*

La situation politique de l'Angleterre entre effectivement dans une période de tensions croissante en 1641-1642. Les lettres de Chavigny, à partir de celle du 27 janvier 1642, le mentionnent régulièrement, souvent pour demander à la Ferté d'observer l'évolution de la situation. Celui-ci s'acquitte de sa mission et transmet des nouvelles des affaires anglaises, par exemple en observant les personnes en charge de celles-ci, avec une insistance particulière sur les nobles. Il mentionne par exemple le comte de Bristol, accusé de trahison (dépêche du 9 janvier 1642), puis le comte de Menneville, visé par la tentative d'arrestation organisée par Charles I^{er} en même temps que « les sieurs Pime, Holis et trois autres » et relatée dans la dépêche du 16 janvier 1642. Dans la même dépêche, il mentionne « le marquis Hamilton, les comtes d'Essex, d'Hollande et de Nieuport [Newport] », à propos d'une rumeur selon laquelle, après s'être fait accompagner d'eux chez le maire de Londres puis un des shérifs, le roi

« devait aller après disner à la Tour [de Londres], le bruit est que son intention estoit de laisser ces quatre seigneurs prisonniers s'il eust trouvé disposition aux bourgeois de le protéger, mais au contraire dans le conseil de la ville et dans les rues le peuple crioit tout hault liberté du parlement, les bourgeois prirent les armes et plus de deux mil furent sur le chemin de la Tour. »

Dépêche du 16 janvier 1642

Ce passage montre d'autres types de renseignements politiques transmis par la Ferté : les événements remarquables comme la tentative (supposée) de coup de force royal et l'importance des rumeurs. La Ferté en mentionne d'autres, selon laquelle lui-même serait allié avec Charles I^{er} contre le parlement ou que Louis XIII serait décédé, dans la dépêche du 12 décembre. C'est également cette dépêche qui informe du passage au parlement de la Grande Remontrance faite au roi, une pétition demandant des concessions de la part de Charles I^{er}. Des faits moins importants, touchant

plus particulièrement l'ambassade de la Ferté sont aussi rapportés par le résident, comme la protection qu'il continue de fournir aux Capucins de la reine (dépêche du 14 mars). Un autre aspect important des informations de la Ferté est le fait qu'il donne son avis sur la situation, par exemple dans la dépêche du 9 janvier 1642 : il y affirme que « dans trois mois toutes les affaires dont je suis chargé seront terminées ou hors d'état d'y pouvoir rien faire ». Il s'agit d'une prévision à propos de l'avancement des affaires d'Angleterre, ce qui est considéré comme une des fonctions du résident⁶⁴, comme étant celui que sa connaissance des affaires du pays rend le plus à même d'anticiper sur le déroulement des événements. On en trouve aussi des traces dans les lettres de Chavigny, comme celle du 22 juin 1642, dans laquelle il écrit que « vous nous eussiez fait grand plaisir de nous mander votre sentiment » à propos de la conduite à adopter si le roi de Grande-Bretagne prend les armes. Les lettres de Bures fournissent beaucoup d'informations, notamment celle du 2 octobre 1642 qui traite longuement de la rumeur qui court sur le départ présumé des Capucins et cite à l'appui des pamphlets, qu'il dit être abondants, et des chansons de rue. Les suivantes contiennent également des informations de ce genre, par exemple le refus du pardon royal au comte de Newcastle et à lord Digby (royalistes) par le parlement ainsi que la pétition des « apprentifs de Londres » (lettre du 14 janvier 1643), ou les lectures de la « réponse du roi à la pétition des aldermen » : en effet, après une première lecture manifestement agitée au Conseil de Londres,

« il a écrit depuis à tous les corps de la ville qu'ils aient à s'assembler séparément pour écouter encore une fois la lecture de ladite réponse, où ils veuissent aussi que les apprentifs assistent, prétendant que dans ce Conseil général les sentiments ont été contraincts, tant par les committés que par les troupes envoyées du parlement. »

Lettre de Bures à la Ferté, 5 février 1643

Cela reflète à la fois le climat politique en Angleterre et le genre d'information que récoltait le secrétaire de la Ferté. Il mentionne également dans cette lettre quelque chose de plus original, la saisie d'une « liste de tous les bourgeois de Londres affectionnés pour le roy, au nombre de 5 ou 6000, à qui on fera chèrement payer cette affection si on y voit quelque jour », trouvée sur une certaine madame Spence. La lettre d'Augier (2 octobre 1642) mentionne également « une humble requête à Sa Majesté », ainsi que le rôle du Lord General dans l'organisation militaire de l'armée parlementaire.

3) *Les informations militaires*

Les dépêches de la Ferté contiennent également des informations militaires, à propos de la révolte irlandaise notamment. Celle du 6 février informe, dans son *post-scriptum*, que les officiers irlandais employés ne doivent pas être laissés rentrer en Irlande, de peur qu'ils aident leurs compatriotes ; le mémoire du 26 avril, envoyé au nom de Charles I^{er} à Louis XIII, affirme que les Français n'ont pas respecté leur promesse. La copie d'un imprimé du 13 février affirme que les rebelles progressent et menacent de prendre Dublin ; La dépêche du 10 avril, elle, mentionne leur résistance face aux troupes écossaises envoyées pour les mater, qui ont été décimées. Le sujet le plus traité par la Ferté dans ce domaine est la levée des régiments britanniques, qui est évoquée avec plus ou moins de détails dans presque toutes les dépêches à partir de janvier, avec quelques propositions

64 J.-C. WAQUET, *François de Callières, op. cit.*

particulières (comme l'anonyme proposant 2000 cavaliers, évoqué dans la dépêche du 4 décembre 1642) qui semblent ne jamais avoir abouties. Il rapporte par exemple les progrès fulgurants faits par le colonel Douglas (dépêche du 19 juin 1642), mais aussi des difficultés faites par Gray à donner une caution (12 juin 1642) ou des retards de Fiswilliam (18 avril 1642), qui avait en fait été arrêté avec Hyl (20 avril 1642). On trouve également quelques informations sur le recrutement de troupes par les royalistes et les parlementaires dès le mois d'août, dans la dépêche du 8. Mais la principale source de renseignement militaire est Bures. Une des raisons de ceci est que le début des combats de la guerre civile coïncide avec le départ du résident : ce type d'informations avait donc une importance moindre pendant l'ambassade. Pour Bures, par contre, ces éléments occupent la plus grosse part de ses lettres, à partir de celle du 2 octobre 1642 : un peu moins de la moitié des lettres en général, la quasi-intégralité de celle du 30 juillet 1643. Ces renseignements militaires vont des positions (supposées) des différentes armées à l'approvisionnement des villes, en passant par la taille et la discipline de des armées (celle du comte d'Essex par exemple, lettre du 2 octobre) ainsi que les propositions de paix ou la mise en place d'une administration fiscale parlementaire (lettre du 12 mars). Il n'exclut pas non plus les rumeurs d'un débarquement de la reine (lettre du 2 octobre), qui a bien eu lieu mais plus tard (lettres du 5 février et du 12 mars 1643). On peut aussi noter que Brassat, secrétaire de la Thuillerie à la Haye, informe la Ferté dans sa lettre du 3 juillet 1642 de l'arrivée en Angleterre des princes Rupert et Maurice, héritiers du Palatinat et neveux de Charles. Ils viennent en Angleterre en tant que militaires, notamment Rupert qui a joué un grand rôle dans la guerre civile. Un autre personnage donne des nouvelles militaires au résident, bien qu'en restant assez vague : Jousa, l'ambassadeur portugais. Celui-ci ne donne pas beaucoup de précisions, indiquant simplement l'avantage du roi sur le parlement à cette période.

4) Les informations sur les exilés français

Enfin, la Ferté semble avoir bien surveillé les exilés français pendant son ambassade. Chavigny en fait mention plusieurs fois, pour lui signaler des cibles particulières (6 septembre 1641) puis pour le féliciter de son travail (13 septembre). La Ferté fournit en effet une quantité importante d'informations sur ces personnes, par exemple dans la dépêche du 22 août : il y mentionne Monsigot, madame de Chevreuse, messieurs de la Valette, Faboni, Coigneux et le père Philippe, confesseur de la reine, auxquels il faut ajouter Godoni (dépêche du 15 août), Craff et Saint-Germain (dépêche du 21 novembre), Montague (13 novembre), ainsi que Vieuville et Vendôme, dans la copie de dépêche du 16 janvier 1642. Ceux-ci, proches de Marie de Médicis ou de la reine Henriette-Marie, sont régulièrement soupçonnés de mettre des bâtons dans les roues de la Ferté, de diffuser des fausses rumeurs sur la santé de Louis XIII et de Richelieu, ou encore de comploter avec l'Espagne :

« Monsigot voit tous les iours l'ambassadeur d'Espagne et le père Philippe deux ou trois fois la sepmaine, si l'on désire esloigner ledit père et la plupart de sa faction monsieur de la Ferté a mis cette affaire en estat qu'aussi tost que le parlement sera assemblé on pourra le chasser et mesme le faire passer en France »

Dépêche du 17 octobre 1641

On voit donc que leurs activités tendent à les mettre en délicatesse non seulement avec le résident français mais aussi avec le parlement et une partie des Londoniens, car la suspicion d'un complot avec l'Espagne est vite associée à celle d'une conjuration catholique. Ainsi, la copie de dépêche du 11 juillet 1641 relate que « les principaux du parlement et le peuple disent hautement qu'il les faut noyer ». On pourrait également inclure parmi les exilés français les frères capucins, que la Ferté surveille également mais cette fois-ci pour les protéger et obtenir des garanties de leur sécurité de la part du Parlement, par exemple dans la dépêche du 16 janvier.

B. Les renseignements sur la France

Durant toute son ambassade, la Ferté reçoit beaucoup de renseignements sur la France, peut-être plus que sur l'Angleterre (en tout cas dans ses correspondances conservées). Ces informations peuvent être classées parmi les trois premières catégories de Marshall (*cf. supra*). Cependant, celles-ci ont une autre fonction : elles sont destinées non seulement à tenir le résident informé de ce qui se passe dans son propre pays pour qu'il puisse travailler au mieux, mais aussi à lui fournir un stock d'informations certaines qu'il peut ensuite échanger avec d'autres diplomates ou des courtisans britanniques contre des renseignements sur la situation de la Grande-Bretagne⁶⁵. Ces deux éléments sont fondamentaux car ils permettent au résident de ne pas se laisser bernier par les fausses rumeurs que les exilés français en Angleterre étaient susceptibles de répandre, ce qu'ils ne se privaient pas de faire selon Gilberte Espouy⁶⁶, mais aussi de les démentir, si possible en échange d'informations.

1) Les informations diplomatiques

Les renseignements diplomatiques concernant directement la France ne sont pas très abondants. On les trouve surtout chez Chavigny : par exemple, dans son lettre du 4 avril 1642, il indique à la Ferté que l'échange de prisonniers annoncé par des négociateurs portugais est une initiative de leur part et donc sans doute un leurre. Il annonce également à la Ferté que le résident anglais en France est venu se plaindre au roi du fait que le marquis ait informé le parlement des agissements de Thomas Roe en Allemagne, ainsi que du fait qu'un capitaine français ait voulu aller porter des armes aux catholiques d'Irlande (lettre du premier août 1642). Mais même le secrétaire ne donne pas vraiment d'informations sur ce sujet. Cela s'explique peut-être par le fait que, en pleine guerre, la position diplomatique de la France n'évolue pas tellement à part militairement. On trouve donc surtout des affirmations d'amitié du roi de France envers la Grande-Bretagne, dans quasiment une lettre sur deux, notamment dans la première moitié de l'ambassade, par exemple :

« [...] qu'à tesmoigner que le roy est tousjours dans la même bonne volonté que sa Majesté a continuellement eue pour l'Angleterre, en sorte que si l'on veut faire une plus étroite union entre ces deux couronnes ces messieurs n'ayent aucun doute que sa Majesté l'aura très agréable comme aussy d'entendre à tout ce qui sera proposé pour le restablissement du Palatin. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 11 octobre 1641

65 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy, op. cit.*, p. 229.

66 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, op. cit.*, p. 110.

Ce genre d'affirmation, très courante, n'est cependant pas une information au sens strict, mais plutôt une incitation à aller travailler en ce sens à la Cour, voire destinée directement à ceux qui pourraient intercepter la lettre sur son trajet⁶⁷.

2) *Les informations politiques*

Les informations politiques sont à peine plus nombreuses. La plupart sont des nouvelles de la santé royale, ainsi que de celle de Richelieu : en effet, elles étaient toutes deux vacillantes à cette époque, et la minorité des deux héritiers potentiels faisaient craindre une période d'instabilité politique en cas de régence, en pleine guerre et alors que les nobles malcontents étaient encore nombreux⁶⁸. Il est donc nécessaire d'assurer le résident de la bonne santé du roi et de son ministre, afin qu'il relaie ceci à l'étranger. On trouve de ces nouvelles dans la plupart des lettres de Chavigny et dans certaines de Noyers, ou encore chez d'autres correspondants comme la Barde (dans sa lettre du 5 février 1642). Au contraire, peu d'informations filtrent à propos de la conspiration montée par Cinq-Mars et le duc de Bouillon en faveur de Monsieur jusqu'à la lettre du 9 juillet 1642 :

« Ils nous avoient encore une fois desbauché Monsieur et monsieur le duc de Bouillon, lequel je vous ai desjà donné avis avoir esté arrêté à Cazal. Cette faction estoit semblable à celle de l'année passée, mais elle a esté descouverte à temps pour en prévenir les dangereuses suites. [...] L'estat auquel on a réduit cette faction par la prise de monsieur le duc de Bouillon et de monsieur le Grand [le marquis d'Effiat, Cinq-Mars] ne permettant pas à personne d'y prendre aucune part ou d'y persister, tant y a que tout est fort paisible dans le royaume. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 9 juillet 1642

Le ton de la lettre est volontairement apaisant, car il s'agit une fois de plus de donner à la Ferté les moyens de faire taire les fausses rumeurs (« [en France], dont les ennemis ne manqueront pas de faire courir de mauvais bruits »). Gilberte Espouy parle même de laconisme avant cette date, par volonté d'éviter les fuites⁶⁹, ce dont la Ferté se plaignait effectivement, par exemple dans la dépêche du 19 juin ; le précédent lettre (du 22 juin) faisait tout de même dix pages. Un autre correspondant écrit à la Ferté sur ce sujet, Courtebrune (le 14 juillet 1642), pour lui parler de Monsieur et de sa cour, réfugiés à Sedan. Il l'informe aussi de l'arrestation du duc de Bouillon et de son remplacement par Louvois : il tient ainsi la Ferté au courant des personnes qui comptent au sommet de l'État. Lui ne partage pas l'opinion de Chavigny à propos de la situation du royaume (« Il y a bien encore force personnes de grande condition quy sont coupables du mesme crime »), ce qui semble confirmer l'hypothèse de l'optimisme forcé du secrétaire des Affaires étrangères. Le résident reçoit également des nouvelles de moindre importance, comme des nouvelles mondaines de la cour de Monsieur (Goulas, lettre du 27 septembre 1641).

3) *Les informations militaires*

En revanche, la Ferté reçoit une quantité importante de nouvelles de la situation militaire française. Chavigny y consacre rarement moins d'une demi-page par lettre, et informe son ambassadeur des fronts Nord et Sud, notamment à propos des sièges de Perpignan, de Bapaume et de

67 A. MARSHALL, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, op. cit., p. 82 et suivantes.

68 A. JOUANNA, *Le devoir de révolte: la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, France, Fayard, 1989, p. 212.

69 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes*, op. cit., pp. 110-112.

Lille, en commentant parfois les événements : par exemple, la lettre du 16 avril 1642 informe le résident que la prise de Collioure va servir au siège de Perpignan, et celui du 26 mars 1642 considère que la mauvaise passe traversée par l'armée espagnole est susceptible de favoriser des révoltes en Aragon. On trouve aussi quelques noms de commandants, comme le maréchal de la Melleraye (lettre du 26 mars 1642) ou le maréchal de Guébriant (lettres du 4 février et du 4 mai 1642). Ce genre de nouvelles est également transmis par beaucoup d'autres correspondants, comme Charvet le 18 novembre 1641, qui évoque la longueur de siège de Perpignan, ou encore Courtebrune le 14 juillet 1641. La Thuillerie écrit, lui, à propos du front Nord (17 septembre 1641), tout comme Grémonville (8 juillet 1641). Assez étrangement, Noyers n'évoque pas la question, alors qu'il est secrétaire de la Guerre, pas plus que la Barde. Comme les nouvelles politiques, ces informations ont un but proche de la propagande, puisqu'il s'agit de fournir au résident l'occasion de vanter les progrès militaires de la France dans le conflit, afin de donner confiance à un allié potentiel dans le règlement de la question du Palatin (point qui revient régulièrement pendant les six premiers mois de l'ambassade, par exemple dans le mémoire du 5 octobre 1641). Mais la Ferté, militaire lui-même, avait sans doute aussi un intérêt personnel pour ces nouvelles. Il recevait manifestement des informations par d'autres moyens, car il fournit lui-même à du Hallier, gouverneur de Brisach, et à Noyers un avis sur deux agents impériaux, la Joussière et Tassel, qui tentaient de désorganiser les régiments stationnés dans cette ville, sans donner d'informations sur ses sources.

C. Les renseignements sur l'Europe et les autres pays

Pour un résident, la connaissance de la situation européenne est indispensable, surtout pour recruter des alliés dans un conflit dont le favori et les différents partis sont susceptibles de changer fréquemment. Les informations à l'échelle européenne sont moins variées qu'aux échelles nationales et concernent surtout les domaines diplomatique et militaire.

1) Les informations sur les relations entre États

Le premier, le plus directement lié à l'activité d'un résident, est celui qui est le plus documenté par les correspondants de la Ferté. Les informations appartenant à ce domaine portent par exemple sur les négociations supposées entre l'ambassadeur anglais Roe et l'Empereur, qui sont mentionnées par Chavigny, dans les lettres du 28 avril et du 12 mai 1642, mais aussi par le comte d'Avaux dans une lettre du 9 mai 1642 (où il évoque une « confédération » à la création de laquelle serait conditionnée le rétablissement du Palatin) et dans un paquet transitant *via* Brasset par sa lettre du 10 juillet 1642, ce qui rappelle le rôle d'Amsterdam et des Provinces-Unies en général comme centre des circulations diplomatiques européennes. La lettre de Brasset donne également quelques précisions sur le sujet, qu'il mentionnait déjà dans sa lettre du 3 juillet : il tient de la reine de Bohême que Roe a réellement négocié à ce propos avec l'Empereur, tandis que la reine d'Angleterre (en exil à la Haye) continue de le nier et d'incriminer la Ferté. Il s'agit donc sûrement de déformations de propos d'un côté ou des deux, visant à semer le trouble entre des alliés potentiels pour les Habsbourg ou à négocier dans le dos de la France pour les Anglais. Il traite aussi d'autres éléments dans la lettre du 10, comme la présence de Français censés accompagner Henriette-Marie

en France, ou le décès de la reine-mère. Chavigny écrit à propos des manigances des Habsbourg pour saper l'alliance du camp protestant, dans son lettre du 12 mai 1642 par exemple, dans lequel il explique que le roi de Hongrie (Ferdinand III de Habsbourg, l'Empereur) a refusé de ratifier les préliminaires de paix rédigés par son propre ambassadeur et signés par Avaux et Saluins (pour la Suède) à Hambourg, comme le rapporte le secrétaire dans sa lettre du 13 avril 1642, ; or il est impossible qu'il n'en ait pas été averti par son ambassadeur, le temps qu'une décision aussi importante que la rédaction de préliminaires de paix soit prise et mise à exécution, et qu'il n'ait pas donné son accord avant que le diplomate ne signe le traité. De plus, Chavigny rapporte

« qu'il a mesme fait proposer à monsieur Saluins, ambassadeur de Suède, un traité particulier avec les Suédois pour les séparer de la France, ce qui fait congnoistre de plus en plus que la maison d'Austriche n'a aucune inclination à la tranquillité publique mais qu'elle désiroit seulement estre soulagée de quelques-uns de ses ennemis pour continuer la guerre contre les autres et la perpétuer ainsy dans la chestienté. Nous sommes bien assurez que la couronne de Suède ne se séparera point de la France et que les artifices de la maison d'Austriche sur ce sujet demeureront jnutils. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 12 mai 1642

Le secrétaire semble donc tenter de faire passer les Autrichiens pour les fauteurs de guerre qui essaient de manipuler aussi bien les Anglais que les Suédois, sans rappeler que lui-même ordonne à la Ferté de faire la même chose en Angleterre pour servir les intérêts français. Cependant, Avaux abonde dans ce sens dans sa lettre du 4 juillet, dans laquelle il rapporte que, d'après le marquis de Saint-Romain, envoyé de France⁷⁰, le roi du Danemark commence à pencher du côté protestant en reconnaissant que les Habsbourg sont responsables des retards dans les préparatifs de la paix : les propos de Chavigny doivent donc reposer sur un fond de vérité, même s'il les présente d'une manière avantageuse pour la France.

2) *Les informations militaires*

La guerre est l'autre domaine à propos duquel la Ferté reçoit des informations à l'échelle de l'Europe. Cette fois-ci, Chavigny n'est pas le fournisseur le plus important de ces nouvelles (même s'il en envoie, par exemple dans la lettre du 22 août 1642), c'est Brasset : dans ses deux lettres, celui-ci relate les mouvements militaires en Allemagne, en traitant notamment de la victoire des Suédois à Olmutz qu'il décrit comme une débâcle (« les Impériaux ont fuy en désordre jusques en Hongrie et ont pillé le bagage de l'archiduc Léopold », 3 juillet). Il mentionne aussi les victoires de Litta et Tropa (aujourd'hui Opava) en Moravie, toujours contre les troupes impériales, ainsi que le front Nord de la France : « Don Francesco de Melos appréhendant la revanche qui se prépare de nostre costé a tourné bridde vers nos frontières pour garder les siennes. » (lettre du 10 juillet). La même lettre évoque également la capture du « Rhingrave ». D'autres renseignements de ce type sont donnés par Avaux, qui rapporte que « madame la land[g]rave a renvoyé son général avec de bons ordres » (lettre du 25 avril 1642), mais aussi des nouvelles de renforts au maréchal de Guébriant, qu'il s'attendait justement à recevoir de la Ferté. Il écrit également que

70 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Hambourg, vol. 1 et Suède-Norvège, vol. 5 et 8.

Vous aurés sceu la délivrance de monsieur le maréchal Horn et ie vous diray que monsieur le chancelier de Suède son beau-père en tesmoignent une grande ioie et un grand sentiment d'obligation pour le roy ; le mérite de ce cavalier et son expérience est telle que sans doute il en réussira encores beaucoup de bien pour les affaires d'Allemagne et pour la cause commune. »

Lettre d'Avaux à la Ferté, 9 mai 1642

Effectivement, Chavigny a lui aussi écrit à la Ferté à propos de la délivrance du maréchal Horn, dans la lettre du 4 mai 1642. Les informations militaires portent donc en grande partie sur les officiers connus, pas seulement en France mais aussi chez les alliés et les ennemis, au moins autant que sur la taille des armées et leurs positions ; les prises de villes sont souvent attachées au nom du général qui y a présidé, comme le maréchal Tortenson à Olmutz (Brasset, lettre du 3 juillet 1642). Avaux rapporte aussi qu'il « a couru icy quelques bruits d'un secours que le roy de Danemark prépare pour celui d'Angleterre », sans qu'on puisse y faire confiance (lettre du 9 mai), et sa lettre du 4 juillet décrit une avancée générale des Suédois sur le front morave, menée par Vranghel et Torstenson. Les mouvements au Sud de l'Europe sont, eux, décrits par Charvet, qui mentionne la prise de Monaco par « monsieur le comte d'Alles [Alès] » (lettre du 4 décembre 1642), sur le front français, mais surtout par Fontenay, qui rapporte dans ses deux lettres (17 août et 8 septembre 1642) des troubles entre la papauté et le duché de Parme autour de Castro. Il explique dans la deuxième lettre que les tensions sont retombées, grâce à l'intervention de Hugues de Lionne, ce qui est un peu optimiste puisque la guerre de Castro a continué jusqu'en 1649. La Ferté est également informé par des Anglais, dont il ne donne pas les noms, de la prise de la Bassée sur le front flamand et d'une trêve secrète entre les Provinces-Unies et l'Espagne, ce dont il informe Noyers par la dépêche du 22 mars.

II. La provenance des renseignements

Les différents types de renseignements exposés sont communiqués à la Ferté par des personnes diverses. Relier ces personnes aux types de renseignements qu'elles fournissent permet non seulement de compléter l'étude des volumes d'information transmis à la Ferté par celle de la diversité des renseignements selon l'informateur, mais aussi d'affiner les catégories que j'ai utilisées dans l'étude externe pour présenter les acteurs, qui étaient fondées sur la fonction et l'origine géographique, pour déterminer quels sont les canaux de renseignement les plus importants pour la Ferté. Il est alors possible de déterminer une ébauche d'un réseau d'information employé par le résident, limitée par les dissimulations et par les pertes d'archives et restreinte au cercle d'informateurs le plus proche, mais tout de même instructive. Par réseau, j'entends un ensemble de personnes liées plus ou moins fortement à la Ferté, mais aussi éventuellement entre elles, qui échangent avec le résident et sont donc pour lui des ressources potentielles, mobilisables pour mener à bien sa mission.

A. Les informateurs sur l'Angleterre

La personne qui détient le plus d'informations sur l'Angleterre est la Ferté, comme en témoignent ses dépêches ; néanmoins, il est très difficile de savoir comment il se fournit ces informations. En effet, il ne précise jamais ses sources quand il relate des événements, et donne généralement les informations telles quelles, comme si elles étaient directement observables par le résident, par exemple :

« L'on est à la crize des maux d'Angleterre. Hier la maison haute fut prest à tirer l'épée les uns contre les autres, partye vouloit qu'on envoyât le duc de Richemond à la Tour pour un discours qu'il avoit fait au mespris du parlement. La caballe de ceste maison que l'on dit estre pour le roy fust la plus forte, et au lieu de l'envoyer en prison portèrent les voix à ce qu'il demanderoit pardon à la compagnie. Les autres protestèrent que tous ceux qui estoient de ceste opinion-là qu'ils les tenoient pour criminels de lèze-majesté voulant mespriser l'autorité et les privilèges du parlement. »

Dépêche du 6 février 1642

Il est fort peu probable que la Ferté ait lui-même assisté à cette scène, d'abord parce qu'il aurait eu besoin du droit d'accéder aux séances de la chambre des Lords, et ensuite car cela implique qu'il y aille régulièrement pour des longues périodes de temps (car cet épisode n'est pas le seul de ce type à avoir été raconté). De plus, la dépêche du 26 décembre 1641 nous apprend qu'il ne parle pas anglais : en effet, « comme [une lettre] estoit en anglois, je n'ay pas peu leur rendre responce ». L'épisode a donc dû lui être raconté par quelqu'un, soit un des lords, soit un des clercs de la chambre. Or aucune mention n'est faite de cette source, et le récit est présenté comme un fait brut. Seules deux mentions sont faites d'une source : d'abord, le père Gilles, mentionné dans la copie de dépêche du 26 décembre, qui a écrit plusieurs fois à « monseigneur » (soit Chavigny, à qui l'original de la dépêche était adressé, soit Noyers à qui la copie est adressée, soit Richelieu). Cependant, son nom est précisé car il demande à être hébergé par la Ferté ; or, la maison d'un

ambassadeur étant considérée comme une enclave bénéficiant de l'extraterritorialité⁷¹, il est probable que le père Gilles y ait plutôt cherché protection qu'hébergement, ce qui signifie sans doute qu'il était déjà identifié par ceux qui le menaçaient (potentiellement le gouvernement royal anglais), auquel cas la Ferté pouvait se permettre de citer son nom. La deuxième mention faite d'une source par le résident français a lieu dans la dépêche du 22 mars, lorsqu'il déclare que, « par des correspondances que j'ai en Angleterre et qui en ont en Flandres », il a appris la prise de la Bassée et la trêve secrète entre Provinces-Unies et Espagne ; il ne donne aucun nom ni aucune précision sur l'identité de ces personnes. On peut supposer qu'il s'agit d'une personne bien placée, sans doute noble ou ancienne diplomate, voire membre du *Foreign Office*, pour avoir des contacts en Flandres, mais sans certitude ; de toute façon, ce qui est intéressant est que la Ferté n'ait pas donné l'identité de cette personne.

Il mentionne aussi deux personnes dont le rôle est proche de celui d'un informateur, Dischington et Crosby. Le premier a proposé à la Ferté d'agir pour que les Écossais placent un résident en France, comme il est débattu dans le mémoire envoyé à la Ferté le 5 octobre 1641 ; son nom est donné dans la dépêche du 3 octobre (le 22 septembre en style français). Le second, Crosby, touche une pension du roi de France pour avoir servi dans son armée, ou plutôt aimerait la toucher en récompense d'un service qu'il a rendu au parlement : il a dénoncé au parlement les capitaines des navires faisant passer les recrues faites par l'Espagne sur le continent. Aucune de ces deux actions ne fait courir un grand risque à ces hommes, et d'ailleurs les personnes touchant des pensions de la part de souverains étrangers étaient souvent connues des autorités de leur pays : la Ferté peut donc mentionner leurs noms sans risque. Il y a aussi quelques cas de communications officielles, comme la lettre, en fait la transcription d'une délibération de la chambre des Lords que le comte de Hollande et le sieur de Mandeville ont apportée à la Ferté (le 19 mai 1642), de la part du parlement. Celle envoyée par le comte de Stanford, du 28 février d'une année inconnue (sans doute 1642) ne contient pas d'autre renseignement que l'annonce d'une réponse négative imprévue de la part du roi et des retards que cela implique pour un certain « Hullas » s'occupant d'une affaire pour la Ferté, sans plus de précisions ; peut-être ce Hullas est-il le même que le « Holis » évoqué dans la copie de dépêche du 16 janvier 1642, c'est-à-dire le MP Denzil Holles. Il est parfois fait mention de ceux qui transmettent les paroles du souverain britannique au marquis, comme Vendôme dans la dépêche du 12 décembre 1642, mais il ne s'agit jamais d'informations (en l'occurrence, Charles I^{er} demande à la Ferté son aide pour se réconcilier avec le parlement, peut-être d'ailleurs pour le mettre en porte-à-faux auprès de celui-ci). À part ces personnes, aucun informateur n'est nommé ni mentionné par le résident. Plusieurs explications peuvent être données à ceci : d'abord, la volonté de ne pas dénoncer ses propres informateurs en cas d'interception des dépêches. C'est d'autant plus probable que celles adressées à Noyers ne sont pas codées, cependant cela signifie qu'il était possible (ou en tout cas moins risqué) de donner ces noms dans celles adressées au SAE. Dans ce cas, soit ils ont disparu lors de la copie de ces dépêches à l'intention de Noyers, soit celles-ci n'étaient pas non plus codées (ce qui paraît improbable), soit enfin ils n'étaient pas non plus mentionnés dans ces dépêches. Mais cela n'explique pas pourquoi aucune mention de l'existence

71 K. HAMILTON et R. LANGHORNE, *The Practice of Diplomacy*, op. cit.

d'une source n'est présente dans les dépêches, même sous une forme anonyme. Une deuxième explication est possible : ces noms n'intéressaient ni Noyers ni Chavigny, qui n'auraient sans doute pas connu ces personnes et qui faisaient donc confiance à la Ferté pour juger de la fiabilité de ses informateurs ou des rumeurs qu'il rapporte, tout en se permettant probablement de croiser les informations venant du résident avec celles données par d'autres sources lorsque cela leur était possible. Il faut aussi noter que les membres de la suite de la Ferté restés en Angleterre après son départ, Augier et Bures, ne mentionnent pas plus leurs sources, à part l'évocation de chansons de rue par Bures dans sa lettre du 2 octobre, et d'un « Hollis » en post-scriptum, qui est peut-être le même Denzil Holles, dans celle du 14 janvier.

On peut tout de même faire quelques hypothèses sur les personnes fournissant des informations à la Ferté, notamment grâce aux fréquentes mentions de ses « amis du parlement », que l'on trouve aussi bien dans ses dépêches (par exemple, la copie de celle du 16 janvier 1642,) que dans les lettres de Chavigny (comme dans celle du 18 octobre 1641). On peut supposer sans trop de risques que ces membres du parlement sont hostiles à l'Espagne, ce qui semble cohérent avec le fait que l'Espagne et la France soient alors en conflit et que nous confirment du 13 novembre 1641 dans laquelle il affirme que « ceux avec lesquelz j'ay beaucoup d'habitude [au parlement] travaillent puissamment à justifier que l'ambassadeur d'Espagne a faict donner de l'argent en Irlande à ceux de cette faction ». Or, en pleine révolte irlandaise, cela revient à déclarer que les Espagnols travaillent à saper la stabilité de la couronne britannique. Ils doivent donc être également du côté du parlement dans la lutte qui l'oppose au roi, puisque la « caballe d'Espagne » (dépêche du 26 décembre 1641) est souvent associée aux défenseurs du roi et, surtout, puisque la Ferté lui-même est plutôt du côté des parlementaires. Il est probable que ces parlementaires soient surtout des lords, car la Ferté étant lui-même noble et son rang d'ambassadeur lui donnant un certain rang, il semble plus vraisemblable qu'il ait été amené à fréquenter d'autres nobles ; il ne faut cependant pas exclure qu'il ait aussi fréquenté des membres des Communes. Il semble donc qu'il ait fréquenté ce type de personnes, par exemple le comte de Hollande qui est mentionné dans la copie de dépêche du 26 décembre 1642, et en ait obtenu des informations, que ce soit durant des conversations ou par des moyens plus spécifiques, mais cela ne signifie pas que le résident n'ait pas reçu d'informations par d'autres sources, ni même qu'il s'agisse de sa source principale. On peut toutefois affirmer que ces parlementaires ont certainement joué un rôle important dans la collecte d'informations par la Ferté.

B. Les informateurs sur la France

Les personnes transmettant à la Ferté des informations sur la France ne sont pas très différentes selon les types d'informations transmises, d'autant plus que les informations militaires dominent. Chavigny transmet à peu près tous les types possibles : les informations diplomatiques bien sûr, par exemple dans la lettre du 6 octobre 1641 dans laquelle il demande à la Ferté de travailler à renforcer l'alliance avec l'Angleterre, les informations militaires, dans les lettres du 15 et du 22 août 1642 par exemple mais aussi dans celle du 25 octobre 1641 dans lequel il mentionne l'éventuel recrutement de troupes par le comte d'Egmont, un Hollandais, et les informations politiques, qu'elles traitent des complots (lettre du 9 juillet à propos du complot de Cinq-Mars) ou

de la santé du roi ou de Richelieu, dont il est question dans presque toutes les lettres. De nombreux autres écrivent de telles nouvelles, comme la Barde à propos de l'élection de Mazarin en tant que cardinal (lettre du 3 janvier 1642). Charvet donne beaucoup de nouvelles militaires, par exemple dans sa lettre du 15 septembre 1642, mais informe aussi le marquis de la survie de son fils à un duel (lettre du 21 octobre 1641), également mentionnée par Espouy⁷², ainsi que des personnalités politiques (« Monsieur de Gassion a esté appelé en cour où il est allé en diligence », lettre du 4 décembre 1641). Grémonville envoie également des nouvelles militaires et politiques, à propos du complot de Cinq-Mars, dans sa lettre du 29 juillet 1642. Courtebrune écrit lui aussi à propos de cette conspiration, ainsi que de la situation militaire dans sa lettre du 14 juillet 1642. Goulas, lui, mentionne les divers événements du moment dans sa lettre du 27 septembre 1641 (arrivée de la reine-mère en Hollande, progrès militaires) mais seulement pour affirmer que la Ferté a déjà dû en être informé, et ne lui communique réellement que des nouvelles de la cour de Monsieur : il les mentionne donc sans doute surtout pour faire savoir à la Ferté que lui-même est au courant de ces événements. Il transmet dans sa lettre du 27 janvier 1642 des nouvelles du voyage du roi vers le front Sud. La Thuillerie, bien que résident dans les Provinces-Unies, transmet également des informations militaires à la Ferté, du fait de sa proximité avec le front Nord. Noyers, par contre, ne transmet que très peu de renseignements, à part quelques nouvelles militaires dans sa lettre du 29 septembre 1641 : il traite surtout dans ses lettres des problèmes rencontrés lors des levées de régiments écossais, comme c'est sa fonction. Il y a donc une certaine cohérence dans le groupe des informateurs transmettant à la Ferté des renseignements à propos de la France : il s'agit surtout de Français résidant en France (sauf la Thuillerie), occupant en général une fonction officielle (de Chavigny à Goulas), quoique la fonction ne soit pas déterminante, comme le montre l'exemple de la Barde et de Noyers, qui envoient très peu d'informations. Cependant, le seul à expédier plus ou moins régulièrement des nouvelles est Chavigny.

C. Les informateurs sur les affaires européennes

Le groupe des informateurs transmettant des renseignements à propos de la situation européenne est également assez cohérent : il s'agit des personnes exerçant une fonction diplomatique. Le plus important est Chavigny, le secrétaire lui-même, qui en envoie régulièrement : sa lettre du 18 octobre 1641 est codée pour à peu près la moitié du texte, ce qui représente une proportion très importante et indique la présence de renseignements sensibles. Ces passages codés incitent la Ferté à distraire les Anglais d'une alliance autre qu'avec la France, puis examinent l'éventualité d'une ligue entre Angleterre, Danemark et Provinces-Unies, jugée improbable, mais surtout l'hostilité du roi du Danemark, Christian IV, envers la Suède et la France. La lettre du 28 avril, qui contient également beaucoup de code, évoque un soutien du Danemark à Charles I^{er}, également improbable puisque le roi du Danemark dépend lui aussi d'États, qui n'accepteront pas d'envoyer une armée en Angleterre. Chavigny mentionne également la situation de l'Espagne :

72 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, op. cit.*, pp. 106-107.

« Monsieur le maréchal d'Houdancourt assiège Tortose pour avoir un passage commode sur l'Hebre [l'Ebre] après quoy il passera dans le royaume de Valence. Le marquis de Seganez essaie d'y assembler des forces ce qui ne lui réussit pas, on dit que le roy d'Espagne viendra dans l'Aragon. Ceux de ce royaume-là sont toujours dans l'incertitude de ce qu'ilz doivent faire en faveur de France ou de Castille, inclinant plus néanmoins à suivre l'exemple des Catalans que demeurer dans l'obéissance du roy d'Espagne. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 12 mai 1642

Les considérations sur les troubles sociaux et politiques chez les adversaires rejoignent ici des renseignements militaires, puisqu'une sécession des Aragonais obligerait ceux-ci à chercher la protection de la France comme la Catalogne avant eux, ce qui donnerait un avantage militaire aux Français mais serait sans doute compliqué à gérer diplomatiquement. Il n'est bien sûr pas le seul à envoyer de tels renseignements : des ambassadeurs lui écrivent également à ce sujet, comme Fontenay à propos de la guerre de Castro (lettres du 17 août et du 8 septembre 1641) mais surtout Avaux à propos des événements en Allemagne, où se déroule le conflit principal, qui intéresse plus directement la Ferté, comme dans la lettre du 9 mai 1642, qui contient à la fois des nouvelles militaires et des précisions sur les négociations supposées entre Roe et le roi de Hongrie, *i. e.* l'Empereur. Brasset est également un informateur important sur ce sujet, qui traite à la fois de renseignements militaires et diplomatiques :

« Nos armées en sont où je vous manday il y a huit jours, celle de Melos voyant celle du roy à couvert n'a point franchi la Meuse, Harfeld demeure retranché à Lons, lui et Wahl ont écrit à Messieurs des Estats comme ils contrevenaient à la neutralité, ils leur ont répondu comme il faut et leur ont fait connoistre qu'ils peuvent et veulent faire avec nous ce que les Impériaux et Espagnols font et ont fait souvent entre eux. »

Lettre de Brasset à la Ferté, du 3 juillet 1642.

En tant que secrétaire d'ambassade à la Haye, Brasset était en effet très bien placé pour avoir à la fois des nouvelles du front des Pays-Bas et des informations sur la diplomatie des Provinces-Unies, ainsi que sur les actes de Henriette-Marie d'Angleterre, qui y a trouvé refuge.

Cependant, toutes les personnes liées au gouvernement avec qui correspond la Ferté ne lui envoient pas d'informations à propos de la situation européenne. La Thuillerie, résident de France aux Provinces-Unies, n'écrit (dans sa seule lettre du 17 septembre 1641) qu'à propos du front Nord, mais Brasset, son secrétaire d'ambassade avec qui la Ferté entretient une correspondance, mentionne une lettre de la Ferté à la Thuillerie (dans sa lettre du 3 juillet), ce qui semble indiquer l'existence d'un échange de lettres entre les deux résidents, lors duquel il est vraisemblable que des informations à caractère diplomatique aient été transmises, d'autant plus que la reine-mère Marie de Médicis puis la reine d'Angleterre ont passé un temps plus ou moins long aux Provinces-Unies durant l'ambassade de la Ferté. Cependant, ces lettres, si elles ont existé, ont été perdues (ou détruites) puisqu'elles ne sont pas dans les archives de la Ferté. D'autres membres présumés du SAE écrivent à la Ferté sans mentionner d'informations à propos de la situation européenne : la Barde et Grémonville. Ces deux hommes ont en commun d'être en France durant l'ambassade de la Ferté et d'avoir un rang inférieur à cette période (la Barde est un subalterne, Grémouville n'est pas ambassadeur avant 1643), deux facteurs qui rendent moins probable l'obtention de renseignements

sur la situation européenne, en tout cas pas assez précis pour que la Ferté ait besoin d'eux pour en être informé.

D. Un réseau d'information pour la Ferté ?

Dans son chapitre XXV « The embassy routine », Mattingly décrit deux exemples de ce qu'on pourrait appeler un réseau d'informateurs, à travers les stratégies mises en place par deux ambassadeurs à Londres au XVI^{ème} siècle, Rodrigo de Puebla, envoyé par l'Espagne, et Eustache Chapuys⁷³, envoyé par l'Empereur Charles Quint. Le premier, noble et habitué de la cour durant une période de relations normales entre l'Espagne et l'Angleterre, utilisait surtout sa familiarité avec les grands personnages et les autres ambassadeurs pour collecter les informations qu'il désirait : son réseau d'informateurs était donc plutôt peu lié à lui (puisque'il s'agissait de connaissances plutôt que d'employés) et composé de personnes appartenant à la cour et aux cercles du pouvoir. Le second, par contre, est arrivé en Angleterre au moment du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, tante de Charles Quint, le maître de Chapuys. Non seulement la reine n'était plus une source de renseignements de premier rang puisqu'elle était isolée du reste de la cour, mais le résident lui-même était désigné comme une personnalité à éviter. Celui-ci a donc dû engager beaucoup d'informateurs pour aller à la cour à sa place, notamment des anciens serviteurs de la reine mais aussi des gentilshommes issus de l'Empire, ainsi que des espions, tout en cultivant les sympathies des marchands étrangers résidant à Londres ou encore des groupes opposés au régime. Son réseau d'informateurs était donc plus large et plus fortement lié à lui, puisque les membres appartenaient en partie à son secrétariat d'ambassade, mais plus éloigné des cercles de pouvoir. Deux types d'organisation servant à récolter des informations peuvent donc en être déduits, et j'ai essayé d'en rapprocher celle employée par la Ferté, bien que celui-ci ne soit resté qu'un an en Angleterre et n'ait pas eu le temps de mettre en place de réseaux aussi importants. Il faut noter que, comme Chapuys, son ambassade se déroule pendant une période de crise, mais que celle-ci est plus violente et moins tournée vers l'extérieur (quoique l'Espagne soit toujours perçue comme l'ennemi numéro un) que durant le XVI^{ème} siècle, car il s'agit d'une guerre civile.

La manière qu'a la Ferté de transmettre ses informations laisse penser que son réseau ressemble plutôt à celui de Puebla qu'à celui de Chapuys pour sa partie britannique. En effet, l'absence de mention de quelconques informateurs et l'objet des renseignements (plutôt en rapport avec le parlement et la cour) semblent indiquer que la Ferté n'avait pas d'agents réguliers mais qu'il recourait plutôt à des conversations avec ses connaissances chez les parlementaires et les nobles anglais. La courte durée de la mission de la Ferté est un argument dans ce sens, car il est peu probable que celui-ci ait eu le temps, en quinze mois, d'embaucher tout un groupe d'informateurs. Il est difficile d'avoir plus de précision à propos des moyens employés par la Ferté pour rassembler les renseignements à propos de la situation politique britannique. Même les officiers écossais qui travaillent avec lui au recrutement de troupes ne semblent pas lui communiquer de telles informations, puisque dans les deux lettres conservées écrites par ceux-ci (Douglas, le 8 mars 1642 et Iroin, le 31 mai 1642), aucune information n'est présente, et la Ferté n'en mentionne pas quand il parle de

73 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., pp. 242-246.

celles que lui écrit le comte d'Argyll. Il est possible que celles-ci aient été conservées justement parce qu'elles sont inoffensives et qu'on se soit débarrassé du reste, mais c'est complètement invérifiable. Les seuls informateurs de la Ferté que l'on peut identifier sont ses gentilshommes restés en Angleterre après son départ, Augier et Bures. Une autre personne, des Granges, qui semble être également Français, est mentionnée (dépêche du 14 septembre 1641, entre autres) ; cependant, non seulement il n'est jamais dit qu'il ait apporté des renseignements, mais en plus il est toujours associé à des problèmes touchant à l'intendance du recrutement d'Écossais. Des Granges semble donc plutôt être un officier envoyé par Noyers pour aider à ces levées de troupes ou un membre de la suite de la Ferté qu'un informateur. On ne peut donc faire que des hypothèses (*cf. supra*), et supposer que le résident se repose sur divers membres du parlement, notamment de la chambre des Lords. Le nombre réduit d'informateurs identifiés (sur une période tardive, qui plus est) ne permet donc pas de décrire le réseau d'informations sur l'Angleterre employé par la Ferté, mais il est probable qu'il existe, dans une forme assez fluide où le lien entre le résident et l'informateur est faible.

Les informations sur la France sont majoritairement transmises au résident par Chavigny, qui leur fait une part importante dans ses dépêches. On peut y ajouter Noyers, qui conclut parfois ses lettres par des nouvelles militaires (le 29 septembre par exemple), mais les autres correspondants de la Ferté (comme Goulas et Grémonville) ont un lien trop irrégulier avec lui. Ces nouvelles sont surtout militaires ou à propos de la santé et des déplacements du roi ; de plus, la Ferté doit parfois attendre un mois pour recevoir des nouvelles (par exemple, il se plaint dans l'lettre du 29 mai 1642 d'être sans nouvelles depuis six semaines). Le faible nombre d'interlocuteurs, l'irrégularité de la transmission de renseignements et le caractère restreint de ceux-ci (même si les nouvelles militaires, en tant de guerre, sont précieuses), ne permettent donc pas de parler d'un réseau d'informateurs sur la situation française.

En revanche, le personnel diplomatique constitue bien, pour la Ferté, un réseau d'informateurs à propos de la situation européenne. Par personnel, j'entends les différentes personnes liées à cette activité, de Chavigny, le secrétaire d'État (au sommet) à Brasset, secrétaire d'ambassade (à la base). En effet, le gros des informations que reçoit le résident sur les événements en Europe lui est principalement transmis par Avaux, ambassadeur à Hambourg, et Fontenay, à Rome, chacun sur leurs aires géographiques respectives. Les lettres de Brasset sont également instructives à propos du déroulement des opérations militaires en Europe ainsi que des négociations en cours ; de plus, sa correspondance laisse penser que son maître, la Thuillerie (résident à la Haye), échange aussi avec la Ferté, puisqu'il mentionne une lettre de l'un à l'autre (lettre de Bures du 3 juillet 1642, « avec une pour monsieur de la Thuillerie, à qui je l'ay envoyée »). Chavigny participe aussi à cette transmission d'informations (dans la lettre du 28 avril 1642 par exemple, à propos de Roe), mais contrairement à ce qu'on peut imaginer, il ne la centralise pas, puisque les différents ambassadeurs se contactent entre eux. Les communications ne semblent d'abord pas être très régulières dans ce réseau ; cependant, il faut prendre en compte les pertes d'archives, puisque les lettres de la Thuillerie (sauf celle du 17 septembre 1641) et d'Avaux avant le 25 avril 1642 ne sont pas dans le fonds alors que leur existence est avérée. Le fait que ces lettres soient majoritairement envoyées

pendant le printemps et l'été 1642 (sauf pour Chavigny) peut être expliqué par le fait qu'il ait fallu un certain délai pour que se diffuse la nouvelle du choix de la Ferté, puis pour que les contacts se nouent avec le résident, et ce d'autant plus qu'étant débutant dans la diplomatie, il n'a peut-être pas eu tout de suite l'idée d'écrire à ses collègues diplomates. On peut aussi prendre en compte le fait que le nombre total de lettres reçues est faible pendant cette période, ce qui indique peut-être la perte ou la destruction d'une partie des sources. Bures ne traite pas des affaires européennes bien qu'il soit secrétaire d'ambassade ; c'est sans doute normal, car il a sûrement eu les mains pleines avec les affaires britanniques, qui ont en partie coupé l'île de celles de l'Europe pendant les années de guerre civile. Il est sans doute possible de généraliser ce constat : si la Ferté correspond avec les autres ambassadeurs et résidents à travers l'Europe, il est probable que ceux-ci correspondent entre eux également, à plus forte raison pour ceux qui sont en poste depuis longtemps ou qui ont effectué plusieurs missions, comme le comte d'Avaux. Ceci est confirmé par Mattingly, dans le même passage de son chapitre XXV, à propos de Puebla⁷⁴.

Les correspondances envoyées et reçues par le marquis de la Ferté peuvent donc servir à étudier les méthodes employées par celui-ci pour obtenir des renseignements non seulement sur l'Angleterre mais aussi à propos de la situation française, ainsi que sur sa manière de les transmettre. L'étude interne a servi à définir les types d'informations transmises, afin de préciser les catégories d'informateurs, selon leur domaine de spécialité, et de décrire, lorsque c'est possible, certains aspects du réseau de personnes auquel recourt la Ferté pour recueillir des renseignements. Malheureusement, celui-ci est complètement dissimulé pour les renseignements sur l'Angleterre et il est donc difficile d'en avoir une idée précise de son réseau d'informateurs dans ce pays, en tout cas à partir de ces sources. Pour ce qui est de la France, les nouvelles qu'il reçoit sont trop précises, trop irrégulières et ne proviennent pas d'assez d'informateurs (seulement Chavigny et, dans une moindre mesure, Noyers) pour qu'on puisse parler d'un réseau ; c'est seulement à propos des nouvelles d'Europe que l'on peut observer un réseau de personnes se transmettant les informations entre elles, les ambassadeurs et leurs secrétaires.

74 *Id.*, p. 242.

Chapitre 3 : Les différentes pratiques d'un résident : information, action et autonomie

Le rôle d'un résident n'était pas seulement d'être un agent de renseignement, mais aussi de veiller aux intérêts de son pays et de son maître, de protéger (et de surveiller) ses compatriotes, d'assurer la communication avec le souverain étranger pour préparer une négociation ou la mener lui-même. Cependant, il ne faut pas considérer ces différentes activités comme strictement séparées, mais plutôt comme différents pans d'une même fonction qui étaient parfois amenés à interagir. Ce second chapitre est donc consacré à l'étude des rapports que ces activités entretiennent entre elles : j'y examine dans la première partie la proportion entre récolte d'informations et autres activités dans les pratiques du résident dans les correspondances reçues et envoyées par la Ferté, puis les différentes activités ainsi que les manières de faire et attitudes du résident. Je précise que ce que j'appelle « actions » regroupe les activités n'étant pas reliées au renseignement, de l'interférence politique à l'exécution de basses besognes. La seconde partie est consacrée aux liens entre l'information et l'action dans les pratiques de la Ferté : il s'agit de montrer non seulement l'interdépendance du renseignement et des autres activités, mais aussi l'existence d'activités à mi-chemin entre les deux. Pour cela, il faut continuer de considérer les lettres (envoyées et reçues) comme des traces d'actions et d'événements, mais elles doivent également être elles-mêmes envisagées comme des pratiques ne dépendant pas seulement de ces derniers : je propose donc une étude de la manière de présenter les événements ou les ordres, en observant par exemple les formulations employées, et y montrer les marges d'autonomie du résident par rapport aux ordres donnés. Toutefois, je ne prétends pas faire une analyse linguistique des lettres et dépêches, mais simplement prendre du recul par rapport aux tournures de phrases et aux modalisations, qui ne sont parfois pas neutres.

I. Les parts respectives de l'information et de l'action

Cette partie a pour but de faire la part des choses entre les pratiques liées à l'information et à l'action (c'est-à-dire tout le reste) dans les activités ordinaires du résident, puis de détailler ces actions effectuées par la Ferté. Pour cela, je m'appuie sur les dépêches mais aussi sur les lettres reçues. Bien entendu, il faut tenir compte de la faisabilité des actions demandées (dans l'absolu ou par rapport au déroulement des événements) et de ce que la Ferté en dit dans ses dépêches, mais il me semble que le simple fait de demander au résident de les effectuer permet de les envisager comme faisant partie du champ des possibles pour un diplomate, même si elles ne sont pas réalisées.

A. La proportion de l'information et de l'action

Je propose ici de faire une nouvelle typologie des correspondants de la Ferté, en fonction de ce pourquoi ils lui écrivent : donner des informations ou en demander, ordonner un acte ou au contraire supplier pour obtenir une faveur. Cette typologie ne remplace pas la précédente, en

fonction des types d'informations envoyées à la Ferté, mais permet plutôt de lui intégrer ceux dont le rôle n'est pas informatif, ou de préciser encore les catégories en fonction de la proportion entre ordres (ou demandes) et informations. Ce sera notamment le cas pour Chavigny et Noyers, qui écrivent régulièrement et ont donc plus de possibilités de nuancer leur relation avec la Ferté, d'autant plus qu'ils sont les seuls pour qui les lettres envoyées par le résident aient été conservées, sous la forme des dépêches, en admettant comme je l'ai fait dans le premier chapitre que les originaux de ces dépêches étaient bien adressés à Noyers et que les copies étaient établies à partir de celles destinées au SAE. Ces dépêches offrent aussi une source plus proche de ce qui est réellement effectué par la Ferté, ce qui donne la possibilité d'appréhender les actions autonomes de celui-ci, qui ne sont pas toujours commentées dans les lettres qu'il reçoit de Chavigny ou de Noyers.

1) Les membres du gouvernement et leurs subalternes

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères écrit à la fois pour informer la Ferté et pour lui donner des ordres. En effet, presque toutes ses lettres sont conclues par des nouvelles du roi ou des fronts français, accompagnées parfois de renseignements politiques ou sur la situation européenne, comme celui du 22 juin 1642, qui contient des nouvelles des armées du comte d'Harcourt et du maréchal de Guiche en Picardie ainsi que du siège de Perpignan, que « Le roy a laissé [...] en bon état ». La lettre du 25 octobre 1641 ne contient aucun ordre, seulement des informations et les avis de Chavigny à propos des affaires anglaises, à propos desquelles il n'estime pas que les Anglais soient prêts à prendre parti, ainsi que sur la proposition faite par le comte d'Egmont, noble hollandais réfugié en Angleterre, de débaucher un régiment de cavaliers du service des Espagnols pour les faire passer du côté français. La lettre du 24 mars 1642 contient à la fois des ordres pour la Ferté, censé poursuivre ses offices pour l'accommodement du roi et du parlement et pour la protection des Capucins, mais aussi des compliments sur sa conduite à ce sujet et des nouvelles de la menace de révolte catalane et aragonaise qui pèse sur le roi d'Espagne. Celui du 6 septembre 1641, quant à lui, est beaucoup plus injonctif, et ne donne que quelques nouvelles des fronts Nord et italien alors que Chavigny y a placé sept pages d'ordres et de conseils sur la conduite à avoir et les actions à entreprendre pour s'assurer, par exemple, du bon recrutement de troupes en promettant en contrepartie l'aide de Louis XIII dans les négociations pour le rétablissement du Palatin. Le fait que cette lettre date du début de la mission et l'inexpérience de la Ferté en matière diplomatique explique peut-être en partie la forte importance des ordres dans cette lettre. Ces exemples montrent que le secrétaire est donc à peu près autant informateur que donneur d'ordres, et comme c'est lui qui écrit le plus (en volume et en fréquence) au résident, il semble donc possible que cela soit représentatif d'un éventuel équilibre entre action et information chez la Ferté. Cependant, les dépêches envoyées au SAE par la Ferté ne donnent pas la même impression : elles sont plutôt dominées par les renseignements à propos de la situation politique, par exemple dans la copie de dépêche du 12 décembre 1641. Celle-ci relate le choix fait par le résident de ne pas aider le roi de la Grande-Bretagne à se réconcilier avec son parlement ainsi que l'audience que la Ferté a eue avec le roi, qui sont plutôt des comptes rendus d'actions que des renseignements, mais elle rapporte surtout l'actualité parlementaire, assez fournie, entre la tentative par le roi de supprimer la garde du parlement, spontanément remplacée par des bourgeois londoniens, le passage de la Grande Remontrance, la lutte

déclarée entre les différentes factions, notamment par l'emprisonnement des personnes suspectés d'agir contre le parlement, ou encore les rumeurs qui circulent dans Londres sur la mort de Louis XIII, une alliance secrète entre la Ferté et Charles I^{er}, ou encore l'aide que la France apporterait aux insurgés irlandais. C'est encore plus flagrant dans la copie de la dépêche du 21 novembre ou dans celle du 15 août 1641, dans lesquelles on ne trouve quasiment que des renseignements et aucun compte rendu d'une action quelconque, à part la mention faite de l'avancement des levées dans les régiments de Londy et Fularton dans celle du 15 août. Le fait que ces copies s'interrompent après le mois de janvier 1642 n'est probablement pas un signe d'un changement dans cette proportion. Ce déséquilibre est peut-être dû à l'action de copie, durant laquelle les clercs du SAE ont pu avoir tendance à gommer les comptes rendus d'action, mais c'est assez peu probable.

Cette prédominance de l'information dans les activités de la Ferté est contredite par les dépêches envoyées à Noyers. Dans celles-ci, on trouve nettement plus de traces des actions faites par la Ferté dont il rend compte, notamment au sujet du recrutement des troupes écossaises : il s'excuse par exemple des retards accumulés dans la dépêche du 2 janvier 1642 et rend compte de la permission qu'il a obtenu du parlement pour le passage du régiment de Hyl. C'est également le cas dans celle du 8 juin, qui mentionne les progrès faits dans les levées de troupes, notamment par le colonel Douglas, et les instances faites par la Ferté pour sauver le capitaine Belin, qui est accusé d'avoir essayé d'assister les rebelles irlandais ; on y trouve cependant aussi la description du mauvais déroulement de son procès, dans lequel il se trouve dénoncé par ses propres officiers. La dépêche du 21 novembre 1641 contient des nouvelles du recrutement, en particulier sur une proposition de régiment irlandais que la Ferté a conditionné au rétablissement de l'ordre dans l'île, et une requête concernant l'obtention d'une abbaye pour le fils du résident, Roger. Celle du 16 janvier 1642 rapporte plus d'informations que les autres : après avoir donné quelques nouvelles des levées, elle ne traite plus que de renseignements, comme le retard des députés écossais (censés négocier à propos du recrutement certes, mais aussi d'une alliance entre Écosse et France), la situation irlandaise, la menace de guerre civile pesant sur l'Angleterre, la tentative manquée de Charles I^{er} d'arrêter plusieurs MP puis (supposée) de mettre à la Tour quelques lords, ce qui a provoqué des émeutes dans Londres. Mais la Ferté conclut sur le fait que cette situation troublée rend difficile le recrutement, mais que les colonels Hyl et Douglas y réussissent tout de même. Il faut donc nuancer : les dépêches faites à Noyers traitent plutôt du recrutement de troupes, puisque Noyers est secrétaire d'État à la Guerre, mais elles contiennent aussi des informations sur la situation britannique. La dépêche correspondant strictement à la copie faite par le SAE et datée du même jour (le 12 décembre 1641) est un cas particulier composé uniquement d'informations, que je soupçonne d'être un duplicata fait par Bures de la dépêche adressée au SAE, pour informer Noyers des événements britanniques, alors assez houleux. Les lettres de Noyers, quant à elles, contiennent presque uniquement des consignes relatives à la levée de troupes. Certaines sont présentées sous la forme affirmative, comme ce serait le cas pour des renseignements, mais on ne peut pas les assimiler à ceux-ci, car il s'agit plutôt d'avertir la Ferté d'un détail ou d'un problème technique lié au recrutement, décidé par Noyers ou par le gouvernement royal que de l'informer d'un événement :

« Il y a un changement dans la capitulation en un point qui ne pouvoit subsister, c'est que par-tout il estoit dict que ce régiment seroit traité et païé comme les régiments des gardes françoises et suisses, en quoi il y a une notable contradiction, ces deux corps n'estant pas païés les uns comme les autres et mesme que la solde spécifiée par le menu, et ladite mensualité n'a aucun rapport a celle des Suisses, celle-cy estant pour une mensualité de trente-six jours et celle des Suisses n'estant que de trente jours. Ne trouvés pas estrange si sur ce point vous remarqués quelque changement »

Lettre de Noyers à la Ferté du 15 juin 1642

Dans la suite de la lettre, on trouve des assurances de la part de Noyers que le résident recevra bientôt l'argent nécessaire pour payer ces troupes, ce qui se rapporte également à des questions d'intendance du recrutement. Les nouvelles sont très rares dans les lettres de Noyers, et uniquement à propos de la situation militaire (ou sur la santé royale), comme dans sa lettre du 29 septembre 1641, sa plus ancienne conservée aux AN mais certainement pas la première, où il relate la prise de la Bassée, Lens et Bapaume. Il demande rarement des informations à la Ferté, et quand il le fait, c'est toujours à propos des levées de troupes, comme dans la lettre du 15 juin 1642 où il demande « en quel lieu ces messieurs et quand nous aurons à y faire rendre le commissaire avec l'argent pour la subsistance ». Il s'agit, une fois de plus, d'un détail technique à convenir avec les officiers écossais plutôt que d'un véritable renseignement.

Louis XIII, sans surprise, envoie surtout des ordres à la Ferté, que ce soit dans sa lettre du 3 septembre 1641 à propos de la consigne d'aider le colonel irlandais Fiswilliam dans son recrutement pour le compte de la France ou dans le mémoire du 5 octobre 1641, dans lequel il envoie plusieurs directives concernant la conduite à tenir sur les différents points des relations entre la France et la Grande-Bretagne. Cependant, il faut garder à l'esprit que ce mémoire est tout de même très précis puisqu'il repose sur les informations du SAE, qui sont citées à l'appui des décisions, et a probablement été dicté par Chavigny, qui l'a signé, et qu'il s'agit en fait d'une version plus officielle des lettres du secrétaire d'État. La lettre envoyée par Richelieu le 19 septembre 1641 est faite de la même manière : d'une part, elle requiert de la Ferté qu'il aille porter les compliments du cardinal à Henriette-Marie, la reine d'Angleterre, qui est entourée d'exilés français hostiles à Richelieu, et ce pour lui demander de revenir sur une consigne qu'elle a donnée à son propre ambassadeur ; d'autre part, elle contient la justification de cette demande, en l'occurrence un commentaire sur l'actualité politique anglaise qui justifie que l'ambassadeur anglais ne visite pas le cardinal. Cette lettre ne contient donc pas qu'un ordre, mais aussi une forme d'information à travers l'analyse des événements qui motive la décision prise.

La Barde, bien qu'il écrive beaucoup moins régulièrement à la Ferté que Noyers, a un profil assez similaire : ses lettres ne traitent presque pas d'informations, à part celle du 5 février 1642 dans laquelle il annonce le voyage du roi à Lyon et demande également au résident de le tenir au courant de ce qu'il est de la rumeur du départ de Charles I^{er} et Henriette-Marie pour l'Irlande. Dans tout le reste, il ne s'agit que de l'argent que demande la Ferté pour couvrir ses frais (28 mars 1642), de la recommandation pour que son fils obtienne une abbaye (20 décembre 1641) ou de passeport à demander au roi de Grande-Bretagne (3 septembre 1642).

Les autres subalternes du gouvernement ont des attitudes plus diverses. Charvet, qui est probablement un officier du SAE ou de la Guerre placé à Calais (d'où sont écrites ses lettres), et Grémonville, qui n'est ambassadeur qu'à partir de 1643, n'écrivent à la Ferté que pour lui donner des informations, par exemple dans la lettre de Grémonville du 27 juillet 1642 à propos du complot de Cinq-Mars et de Bouillon et de nouvelles militaires. Les renseignements de Charvet sont plus divers, comme le montre sa lettre du 18 novembre 1641, dans laquelle il évoque la mort du cardinal-infant, don Fernando (sur laquelle il dit avoir espéré des informations de la part de la Ferté), et celle d'un noble français, monsieur de Saint-Preuil, ainsi que le siège d'Avie sur le front Sud. Goulas, receveur des taxes et secrétaire des commandements de Monsieur ne transmet également que des informations, d'importance mineure, mais Courtebrune, gouverneur de Calais, écrit à propos des progrès militaires, des voyages du roi et du sort de Monsieur après son implication dans le récent complot (lettre du 14 juillet 1642), alors qu'il affirme ne pas recevoir de nouvelles de la cour. Il est possible que cela soit une manière détournée de demander à la Ferté de lui envoyer des informations, mais sur le mode de la faveur, contrairement à Chavigny et Noyers qui ordonnent. On peut donc affirmer, sans surprise, que les personnes de rang supérieur à la Ferté se permettent de lui donner des ordres, tandis que ceux de rang inférieur ou égal ne le peuvent pas et expriment plutôt des requêtes (Charvet, peut-être Courtebrune), ou ne demandent rien (Goulas). Cependant, il semble que le fait de fournir des informations au résident ne dépende pas seulement du rang mais aussi de la fonction occupée, ce qu'on observe en comparant Noyers et Chavigny : le second transmet beaucoup plus d'informations (en quantité absolue et relative), alors que les deux hommes sont de rang égal dans le gouvernement royal.

2) *Les ambassadeurs et leurs secrétaires*

Les lettres qu'échangent les diplomates et leur suite contiennent presque uniquement des renseignements. On peut l'observer chez Avaux dans la lettre du 4 juillet 1642 par exemple, dans laquelle il décrit d'abord les progrès militaires des Suédois Wrangel et Tortenson en Moravie, puis le probable passage du Danemark dans le camp protestant (au moins diplomatiquement) que Saint-Romain a obtenu en lui montrant que les Impériaux tentaient à tout prix de retarder les préliminaires de paix : Christian IV a donc menacé l'ambassadeur impérial de dénoncer son maître devant le collège électoral, ce qui a provoqué une réaction immédiate. Il commente alors ce changement de bord :

« Ce n'est pas un petit avantage que nous avons regagné sur nos ennemis, et cela leur conciliera beaucoup d'envie, spécialement en Allemagne. »

Lettre d'Avaux à la Ferté du 4 juillet 1642

En effet, il s'agit d'un bouleversement majeur, puisque le Danemark était soupçonné de pencher vers le côté impérial (par Chavigny, dans la lettre du 18 octobre 1641). La Thuillerie, dans sa lettre du 17 septembre 1641, n'envoie que des nouvelles militaires du front flamand, à proximité duquel il se trouve. C'est également le cas chez Fontenay, dont la lettre du 17 août traite des tensions diplomatiques et militaires entre la papauté et le duché de Parme, en mentionnant par exemple le voyage de Hugues de Lionne à Parme pour travailler à un apaisement. Ce dernier,

négociateur expérimenté, adresse également une requête à la Ferté : il se plaint, dans sa lettre du 8 septembre, d'être « hors d'espérance d'avoir le gratis dont vous me touchez quelques mots par vostre lettre du 2 août » alors que cela aurait dû être une tâche simple. La manière dont cette requête est faite ne fait pas penser à une demande de faveur mais plutôt à une réprimande : il est possible que Fontenay, ayant une carrière plus longue et plus importante que la Ferté dans l'armée et la diplomatie (il a d'abord été résident en Angleterre) ainsi qu'un rang plus élevé en tant qu'ambassadeur extraordinaire, se soit permis de traiter la Ferté comme un inférieur et formule donc sa requête comme quelque chose à quoi il est naturel d'accéder. Cependant, il s'agit d'un élément marginal par rapport au volume d'information échangé entre les ambassadeurs, et Avaux, quoi que son rang (il est lui aussi ambassadeur extraordinaire), son expérience et son prestige soient indéniablement plus importants que ceux de la Ferté, ne lui adresse pas pour autant de telles requêtes. Il semble donc que les ambassadeurs communiquant avec la Ferté aient surtout échangé des nouvelles, sans que les différences de rang aient joué un grand rôle. On peut aussi émettre l'hypothèse que la Ferté ait répondu à ces lettres par d'autres informations en retour, comme le laisse supposer la lettre du 9 mai 1642 d'Avaux :

« Je n'ai point reçu de vos nouvelles par cet ordinaire, mais celles d'Hollande m'ont appris ce que ie souhaittois touchant les troupes destinées pour le renfort de monsieur le maréchal de Guébriant. »

Lettre d'Avaux à la Ferté du 9 mai 1642

S'il écrit ne pas avoir reçu de nouvelles de la Ferté, c'est probablement qu'il a l'habitude d'en recevoir, comme semblent l'indiquer ses lettres du 25 avril et du 4 septembre 1642 dans lesquelles il écrit avoir bien reçu des lettres du marquis. Il faut donc faire la différence entre les lettres que la Ferté écrit à ses collègues, à teneur sans doute plutôt informative, de celles qu'il écrit aux secrétaires d'État (elles-même contenant plus ou moins de renseignements selon qu'elles sont adressées à Chavigny ou Noyers).

Les lettres reçues des secrétaires d'ambassades sont purement informatives, qu'il s'agisse de celles de Brassat ou de celles de Bures, à propos de leur aire géographique respective. Cependant, celles des secrétaires de la Ferté contiennent des renseignements d'une importance plus ou moins grande, comme la lettre de Bures du 14 janvier 1643, qu'il conclut par des informations sur l'état du recrutement pour le régiment des gardes écossais, les politesses adressées par Hollis, le départ de l'aumônier de la Ferté ou encore des fuites dans le toit de son ancien logis à Chelsea, alors que la lettre elle-même traite du déroulement des combats en Angleterre. La lettre d'Augier (qui n'est probablement pas un secrétaire mais plutôt un gentilhomme ordinaire) du 2 octobre 1642 mélange aussi ces deux types de renseignement. Il faut sans doute faire une distinction entre les lettres qu'envoie la Ferté à ces différents secrétaires : il est probable qu'il écrive à Brassat, le secrétaire de la Thuillerie, pour lui communiquer des renseignements (par exemple dans la lettre que Brassat mentionne le 3 juillet), alors que, s'il envoie des lettres à Augier et Bures, c'est sans doute plutôt pour leur donner des consignes, en tant que leur maître ; toutefois, étant donné qu'il n'y a aucune trace de ces lettres et que je ne suis même pas certain qu'il en ait été envoyé, il est impossible d'affirmer quoi que ce soit de définitif à ce sujet.

3) *Les personnalités britanniques*

Les autres personnes adressant des requêtes à la Ferté sont assez différents, mais ils ont la particularité de ne pas être directement liés à la Ferté ni au gouvernement royal français. Les deux lettres signées par plusieurs lords écossais (23 mai 1641 et 14 décembre 1642) appartiennent à ce registre et sont écrites pour recommander des officiers envoyés servir dans les régiments écossais à la Ferté, à des moments où celui-ci se trouve en France ; elles demandent donc une faveur. La lettre de Edward Nicholas (le 18 mai 1642), secrétaire du roi de Grande-Bretagne au Privy Council, a pour but de se plaindre au nom du roi de l'interférence du résident dans la politique anglaise, après qu'il ait dénoncé au parlement les tractations supposées de Thomas Roe avec l'Empereur, et d'exiger qu'il cesse d'agir contre l'autorité de Charles I^{er}. Le père Jean-Marie de Treslon, frère capucin auprès de Henriette-Marie à la Haye, demande de sa part que la Ferté rapporte l'argenterie liturgique de la reine, qu'elle a laissée à Londres (dans sa lettre du 11 septembre 1642). Je le classe avec les Britanniques car il est attaché au service de la reine de Grande-Bretagne et que c'est par elle qu'il se permet de donner des ordres au résident, mais aussi parce que son profil est similaire au leur. Le Shian, qui semble être un noble écossais puisqu'il écrit d'Édimbourg, recommande un bourgeois de la ville à la Ferté, dans sa lettre du 20 août 1644. Toutes ces personnes, à part peut-être le Shian, ont en commun d'avoir un rang supérieur à la Ferté, mais sans être ses supérieurs hiérarchiques, car ils ne sont pas au service du roi de France. Il semble donc que ce soit leur simple prestige (et surtout, dans le cas de Treslon et de Nicholas, celui du roi et de la reine de Grande-Bretagne) qui leur permet donc de faire ces requêtes à la Ferté, d'une manière certes plus douce chez les différents Écossais.

4) *Les autres*

Certains correspondants n'écrivent pas pour donner des renseignements ou des ordres à la Ferté, mais juste pour l'informer d'un retard, de l'obtention d'un document ou pour conserver un contact avec lui. Iroin et Douglas, les deux officiers écossais, écrivent à propos de leurs régiments, le premier le 31 mai 1642 pour avertir d'un retard dans le recrutement, le deuxième le 8 mars 1642 pour détailler la composition de ses troupes et assurer qu'il honorera son engagement. Santeaux, officier du roi d'Angleterre, envoie une lettre en même temps qu'un passeport demandé par la Ferté (pour le compte de la Barde) le 8 septembre 1641. Jousa écrit le 15 octobre 1643, non pas pour donner des informations sur le conflit anglais (ce qu'il fait très succinctement) mais pour rappeler à l'ancien résident qu'il lui doit une faveur. Madame de Vantelet, elle, écrit le 21 août 1642 pour de simples raisons de courtoisie et se plaint des troubles de Grande-Bretagne qui l'empêchent de voir l'épouse de la Ferté, Catherine-Blanche, dont elle semble être amie et qui est alors malade. Ces deux derniers correspondants ne sont liés qu'indirectement à la fonction du résident mais plutôt à sa personne ; cependant, ces liens personnels peuvent être mis à profit, notamment madame de Vantelet, comme le souligne Chavigny dans son lettre du premier août 1642, puisque sa proximité avec la reine permet de l'utiliser comme un moyen d'influence. Ces lettres ne contiennent donc ni information ni ordres, mais cela ne veut pas dire que leur lien avec la Ferté est aussi neutre, et il ne

s'agit donc sans doute pas de parties inutiles du réseau de connaissances de la Ferté, mais de ressources potentielles, notamment Jousa et Vantelet.

Cette typologie en fonction de la proportion d'information et de références à des activités autres recoupe donc largement celle faite en fonction de l'objet des informations : elle confirme la différence entre Chavigny et Noyers, due à leur fonction respective, mais aussi entre la Barde et les autres subalternes du gouvernement, ainsi que l'unité relative des pratiques des diplomates. Cette seconde typologie ajoute cependant, en plus de l'aire géographique et de la fonction, un troisième axe d'explication, la position relative à la Ferté dans la hiérarchie. De plus, elle permet d'y inclure les personnes dont les correspondances n'ont pas trait à l'échange d'informations, qui sont tout de même des membres du réseau de la Ferté, plus ou moins liés à lui mais ayant tout de même des interactions avec lui, et d'ajouter à la définition du réseau du résident que les personnes en faisant partie ne sont pas forcément des ressources pour le résident mais peuvent être des contraintes, que ce soit Noyers qui lui envoie ses consignes ou Nicholas qui exige de la Ferté qu'il cesse de prendre le parti du parlement. Enfin, cette comparaison entre information et autres activités chez le résident permet de montrer la place relativement importante prise par le renseignement dans sa correspondance, mais aussi celle des activités autres dans sa pratique, comme le montrent ses dépêches à Noyers.

B. Les méthodes de l'activité diplomatique

Les pratiques autres que la transmission d'informations ont donc une place assez importante dans la pratique de la Ferté, si on considère les dépêches qu'il envoie à Noyers. Cependant, celles-ci sont assez diverses, et parfois plus ou moins liées aux activités de renseignement. Il est possible de les détailler, à l'aide des dépêches de la Ferté mais aussi en s'appuyant sur les consignes et les requêtes que lui font ses correspondants, en particulier Chavigny et Noyers. J'y distingue deux types de pratiques : les actes (ou les ordres relatifs à des actes), et les attitudes ou les manières de faire. Ces deux types sont liées, mais je les distingue pour l'analyse, car les enjeux ne sont pas les mêmes.

1) Les activités de la Ferté

Les activités de la Ferté sont lisibles dans ses dépêches, mais aussi à travers les consignes que lui envoient Chavigny, Noyers ou encore Louis XIII. Elles sont assez diverses, de l'exercice d'influences pour favoriser les intérêts de la France à l'exécution de basses besognes pour ses maîtres.

La communication

La Ferté est souvent prié par Chavigny de diffuser une nouvelle, ou de répéter un peu partout les bonnes intentions du roi de France envers la Grande-Bretagne, ses souverain et souveraine ainsi que leurs sujets. Il s'agit, par ces annonces, d'influencer les opinions des personnes jugées aptes à aider les intérêts de la France. On en trouve des exemples dans les lettres de Chavigny, par exemple celle du 11 octobre 1641, dans laquelle il enjoint le résident de « tesmoigner que le roy est tousjours

dans la mesme bonne volonté que sa Majesté a continuellement eue pour l'Angleterre », pour faire pencher le parlement du côté français, ou dans celle du 4 février 1642. C'est également ce que propose l'instruction du 30 juillet 1641, dans laquelle Louis XIII ordonne d'attiser la haine contre l'Espagne pour favoriser le parti pro-français. Cela peut prendre un tour plus officiel, par exemple sous la forme d'une assurance d'amitié faite à la reine lors de l'accueil de la Ferté (comme le rapporte sa première dépêche, du 11 juillet 1641). Il s'agit surtout d'une politesse, mais comme il s'agit d'une audience officielle, les apparences ont une grande importance et il est donc fondamental d'affirmer la bonne entente alors qu'il est notoire que Henriette-Marie est hostile à la politique de son frère et de Richelieu. Au contraire, la Ferté a aussi employé un moyen moins autorisé mais plus direct, en s'adressant directement au parlement anglais pour l'informer des négociations menées par Roe avec l'Empereur. En faisant cela, il va contre la répartition normale des pouvoirs en Angleterre, puisque la diplomatie est la prérogative du roi : c'est ce qui lui vaut la réprimande de Nicholas, du 18 mai 1642, qui est aussi la seule trace de cette action, à part la transcription de délibération parlementaire qui lui est transmise officiellement par les lords Hollande et Mandeville la veille. Il y a d'ailleurs assez peu de précisions sur cet événement : la transcription mentionne un extrait de lettre apporté par Hollande à la chambre des Lords, et la lettre de Nicholas parle simplement d'un « avis » donné par la Ferté : il semble que la Ferté ait recouru à Hollande pour s'adresser au parlement, mais il est possible qu'il se soit en plus déplacé lui-même. Le résident en a sans doute rendu compte à Chavigny dans une dépêche, mais celle-ci n'a pas fait l'objet d'une copie pour Noyers et n'est donc pas conservée aux AE. La Ferté a donc une fonction de communication et permet au roi de France de s'exprimer en Angleterre, que ce soit au roi et à la reine ou au parlement, sans recourir à un ambassadeur extraordinaire.

Ce rôle du résident pourrait être qualifié de propagande, notamment quand il s'agit de faire face à des fausses informations d'origine espagnole ou des exilés français, comme le mentionne le mémoire du 5 octobre 1641, envoyé à la Ferté par le roi. Mais ceci s'accompagne, plus prosaïquement, du fait de faire porter des lettres d'un roi à l'autre, comme l'indique la copie d'une lettre de Charles I^{er} à Louis XIII, datée du 30 août 1642, que le résident a sûrement fait recopier par un de ses secrétaires avant de la transmettre. La lettre que Louis XIII écrit à la Ferté le 3 septembre 1641 comporte un duplicata d'une lettre déjà envoyée au roi de Grande-Bretagne : « Vous présenterez ce duplicata à mon frère le roy de la Grande-Bretagne comme aussy à la reyne ma sœur celle que je luy ay escrite sur le mesme sujet ». Il est probable qu'en l'absence de réponse de son homologue britannique, Louis XIII emploie le marquis pour s'assurer que Charles I^{er} ne puisse pas feindre l'ignorance à propos de cette lettre « touchant une affaire qui concerne les nommés Chailly et Hondry ». Le résident a donc une fonction d'organe de transmission, à différentes échelles, entre la France et l'Angleterre.

Les entrevues avec les dirigeants étrangers

La Ferté, en tant qu'ambassadeur, est amené à rencontrer les roi et reine de Grande-Bretagne assez régulièrement, que ce soit pour des raisons de cérémonial ou pour s'entretenir des affaires du pays et de l'Europe. On en trouve surtout mention dans les dépêches de la Ferté, par exemple dans celle du 11 juillet 1641 à propos de la réception du marquis par le couple royal ou dans celles des 4

et 11 septembre 1642, dans lesquelles il rapporte aller prendre congé du roi avant de rentrer en France, la guerre ayant commencé. Ces deux audiences avec le roi sont justifiées par le cérémonial diplomatique, qui veut que chaque ambassadeur soit reçu et congédié par le souverain lors d'une audience publique⁷⁵ : cet aspect cérémonial et la présence de la cour à ces audiences empêche d'y aborder des sujets importants, mais c'est l'occasion de faire en public des déclarations d'amitié entre les deux couronnes, comme on le lit dans la dépêche du 11 juillet 1641. C'est lors d'audiences plus restreintes que sont faites les propositions importantes, comme celle mentionnée dans la dépêche du 12 décembre 1641. On y lit l'obtention par la Ferté de la préséance sur l'Espagne, c'est-à-dire le droit de passer avant les autres ambassadeurs (et notamment l'espagnol) dans l'ordre des audiences avec le roi. Ce point d'étiquette était considéré comme important non seulement pour des raisons de prestige, mais aussi comme reflétant l'importance de chaque ambassadeur dans les yeux du souverain, ce qui constitue un indice de ce que le négociateur peut espérer obtenir de l'audience⁷⁶. C'est lors de cette audience que la Ferté reçoit la permission officielle de lever des troupes en Angleterre (ce qu'il avait commencé à faire depuis six mois) Par contre, la suite de la dépêche relate que, allant ensuite visiter la reine, il n'a pas été reçu et a dû rentrer bredouille. L'explication qui est fournie par monsieur de Vendôme au résident, selon laquelle c'est le comte d'Orset qui n'a pas averti Henriette-Marie de la présence du marquis, est assez peu crédible, d'autant plus que ce comte était accompagné de Gerbier, qui (si on considère que son nom est un indice de son origine géographique) semble être un des exilés français regroupés autour de la reine, et donc un adversaire politique de la Ferté. Le marquis affirme cependant :

« Je ne feray aucun semblant de n'estre mal satisfait et si elle m'en parle je luy tespoigneray que j'allois pour luy rendre compte de ce que j'avois dict au roy de la Grande-Bretagne, et que je n'aurois garde de penser qu'ayant l'honneur d'estre auprès d'elle de la part du roy elle n'eust pas dessein de me vouloir veoir, que je n'y allois pas cette fois comme ambassadeur mais comme son très humble serviteur. »

Dépêche du 12 décembre 1641

Il fait donc preuve de prudence en affirmant n'avoir pas été humilié, pour éviter de provoquer un incident diplomatique sur une question d'étiquette, mais aussi de subtilité lorsqu'il dit n'être venu visiter la reine qu'en son nom et pas en tant qu'ambassadeur, ce qui déplace l'humiliation du roi de France sur lui-même et la rend moins importante. La Ferté, envoyé par Louis XIII, a beaucoup de rapports avec la reine, ce qui s'explique par le lien familial entre les deux souverains et donc par les intérêts qu'ils ont en commun. On en trouve une trace dans la lettre de Chavigny du 10 janvier 1641 à propos de la demande faite par la reine au résident de protéger ses Capucins, dont la présence en Angleterre est garantie par son contrat de mariage, et donc par un traité entre les couronnes de France et de Grande-Bretagne : il s'agit donc pour la Ferté de défendre à la fois les prêtres de la reine et le prestige de son maître. Cependant, malgré leur communauté d'intérêt *a priori*, la proximité de la reine avec les exilés hostiles à Richelieu fait soupçonner à Chavigny qu'elle tente ainsi de séparer le résident de ses alliés au parlement, qui sont à l'origine de la menace pesant sur ces prêtres. On peut également mentionner la rencontre avec les envoyés écossais,

75 K. HAMILTON et R. LANGHORNE, *The Practice of Diplomacy*, op. cit.

76 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., p. 253.

rapportée par la Ferté dans sa dépêche du 26 décembre 1641, qui lui portaient une lettre du comte d'Argyll ; celle-ci a été beaucoup moins fructueuse puisque, étant rédigée en anglais, la lettre était incompréhensible pour la Ferté, qui n'a donc pas pu y répondre en direct aux envoyés.

La protection des compatriotes et des coreligionnaires

La Ferté donne plusieurs exemples de protection accordée à des Français ou des catholiques. Il s'agit d'un des devoirs du résident, comme le rappellent Hamilton et Langhorne, ainsi que Carter⁷⁷, mais ce genre de pratique peut aussi servir un but politique, comme dans le cas des Capucins de la reine. Dans sa lettre du 23 mars 1642, Chavigny affirme qu'à présent que Henriette-Marie les a congédiés, ils peuvent être renvoyés en France sans que cela constitue une violation de son contrat de mariage et donc d'un traité entre deux couronnes ; cependant, il propose que la Ferté en héberge quelques-uns s'ils ne peuvent pas rester chez eux pour faire plaisir à la reine en cas de retour en Angleterre. Le fait que leur présence en Angleterre dépende du contrat de mariage de la reine indique que leur protection par la Ferté n'est pas due à leur simple religion ou au fait qu'il soit Français, mais aussi à la défense des intérêts religieux de la France ; toutefois, c'est bien la maison du résident qui est censée servir de refuge, comme pour des personnes ordinaires. Les lettres du 4 et du 13 avril précisent qu'il vaut mieux qu'il en reste le maximum et si possible chez eux ; cependant, cela montre que le devoir d'hospitalité et de protection envers les coreligionnaires (qui sont, en l'occurrence, aussi des compatriotes) peut être employé comme un outil politique, à la fois dans le but avoué de plaire à la reine pour ménager sa sympathie mais aussi afin de préserver une présence catholique en terre réformée. La copie de dépêche du 26 décembre 1641 informe Chavigny que le père Gilles demande à être hébergé chez la Ferté. Celui-ci « doit envoyer plusieurs mémoires à Monseigneur », mais, alors qu'il est en Angleterre depuis longtemps, « n'a jamais été chez ledit sieur ambassadeur de France » : il est difficile de savoir s'il est lié au gouvernement français ou si au contraire, il s'agit d'un membre de la faction catholique française, qui évite la maison de l'ambassadeur, son adversaire politique. Le fait qu'il vienne chercher protection chez la Ferté n'est pas très instructif, car il peut aussi bien craindre une menace de la part du parlement ou des Anglais non catholiques (s'il est un exilé catholique) ou des exilés catholiques s'il est du côté du gouvernement français. Par contre, le fait que la Ferté en rende compte à Chavigny semble indiquer qu'il s'agit d'un adversaire politique, et donc que lui accorder ou non le gîte et la protection ne va pas de soi, alors que cela entre dans les devoirs du résident. La lettre de la Barde du 4 août 1642 confirme qu'il s'agit d'un usage connu, car il avertit la Ferté de l'éventuelle présence de deux voleurs ayant dérobé des recettes fiscales et s'étant réfugiés en Angleterre parmi les personnes hébergées chez lui : cela montre que les Français pouvaient solliciter un refuge ou un hébergement (sûrement temporaire) chez l'ambassadeur, sans qu'une fonction particulière les y autorise.

Les pressions exercées et autres faveurs obtenues

La Ferté obtient divers traitements de faveur, en particulier de la part du parlement. Par exemple, selon Espouy⁷⁸ il réussit à faire interdire l'embarquement des troupes levées en Irlande par

77 K. HAMILTON et R. LANGHORNE, *The Practice of Diplomacy*, op. cit. ; C. H. CARTER, « Gondomar », op. cit.

78 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes*, op. cit., p. 105.

les Espagnols, comme en témoignent la copie d'un document de l'ambassade d'Espagne à propos de celles-ci, probablement dérobé en achetant un de ses secrétaires, et les dépêches de la Ferté, par exemple celle du 29 août 1641. Cependant, celle-ci semble plutôt indiquer que le Parlement a agi de lui-même pour empêcher toute recrue de quitter les îles britanniques :

« Messieurs du parlement pourvoient cependant, tous les gouverneurs des places et provinces se mettent en estat d'agir suivant les occurrences qui arriveront ayant fait fermer les ports pour empescher qu'aucuns vaisseaux n'en sortent pour transporter les Irlandois qui devoient passer en Espagne, plus de dix mil hommes estoient prests, tout cela ira en fumée. »

Dépêche du 29 août 1641

Ceci est confirmé par celles du 21 novembre 1641, qui mentionne l'interdiction de faire sortir des hommes des « trois royaumes », et du 23 novembre à propos de l'arrestation du colonel Fiswilliam (qui tentait de faire passer ses recrues en France malgré l'interdiction. Il est possible que le document issu de l'ambassade espagnole indique une dénonciation faite par la Ferté, mais peut-être l'a-t-il plutôt, à l'inverse, récupéré auprès du parlement après que des membres de celui-ci se le soient procuré par leurs propres moyens. La faveur faite à la Ferté ne consiste donc pas tant à empêcher les recrues irlandaises de rejoindre l'Espagne, mais à laisser celles destinées à la France y aller : c'est ce que nous disent les dépêches du 28 novembre 1641, à propos de la relaxe de Fiswilliam, et du 2 janvier 1642, qui mentionne la permission donnée à Hyl pour son régiment.

Ce type d'action, qui dépend autant de l'entregent de la Ferté que de sa fonction de résident, n'inclut pas seulement des interférences dans le travail d'autres ambassadeurs mais aussi des faveurs obtenues du parlement ou des administrations royales, comme le passeport demandé par Bures (dans sa lettre du 3 septembre 1642) et accordé par Santeaux (le 8 du même mois) ; la note, apparemment rédigée par Bures, attachée à la lettre de la Barde semble indiquer que le passeport concerne des chevaux achetés par un monsieur Briot. Il ne s'agit donc pas d'une mission d'une importance capitale mais d'une faveur demandée à la Ferté par son supérieur pour des raisons personnelles, qui requièrent du résident qu'il fasse jouer ses connaissances. Chavigny lui-même demande à la Ferté de lui acheter « quatre chevaux de selle de la mesme foulée » dans sa lettre du 2 septembre 1642. Le même jour, le marquis a acheté quinze chevaux, quinze « hoes » et trente-six chiens à Londres, qui doivent lui être envoyées à Dieppe, à un certain Philippe dont le nom a été arraché. Le marché est daté avec la précision « style de France », ce qui implique que, ayant été passé le jour de l'envoi de la lettre par Chavigny, il ne concerne pas les mêmes chevaux.

Le recrutement de troupes

Une des missions de la Ferté lorsqu'il est envoyé en Angleterre est de recruter des troupes pour l'armée française, chez les Écossais mais aussi un peu partout dans les royaumes de Charles I^{er}. Le colonel Fiswilliam, par exemple, est irlandais, comme l'indique la lettre de Louis XIII à la Ferté du 3 septembre 1641, et son régiment est antérieur à l'ambassade du marquis puisqu'il a obtenu permission de retourner en Irlande lever mille hommes supplémentaires. La Ferté n'est donc pas le seul résident français à avoir travaillé à de tels recrutements, comme l'indiquent les lettres adressées à son prédécesseur Montreuil, conservées avec ses papiers privés aux AN. Celle du 26 mars 1641 de Noyers lui demande de s'assurer que l'argent donné au sieur Erskine, décédé entre-temps, soit bien

utilisé pour des levées de troupes par son successeur, Fularton, ou de trouver quelqu'un de plus efficace ; Fularton étant toujours mentionné dans les dépêches de la Ferté et ayant signé un traité de recrutement le 29 juillet 1641, il semble qu'il ait donné satisfaction. La lettre de Louis XIII à Montreuil, elle, précise que le traité passé avec Erskine en 1639 a été fait par Pomponne de Bellièvre, le résident précédent. Ces recrutements ne sont donc pas exclusifs à la Ferté. La présence de ces lettres adressées à Montreuil dans les archives de la Ferté semble indiquer que l'ancien résident ait croisé le nouveau pour le mettre au courant des affaires en cours, notamment de ces recrutements. En effet, la conclusion du traité avec Fularton à peine trois semaines après l'arrivée de la Ferté aurait été difficile à obtenir par ses propres moyens, et ne peut être expliquée que par la reprise d'un travail déjà en cours. Il semble cependant que les levées de troupes en Écosse aient atteint un rythme plus élevé que d'habitude, au point que des députés écossais soient envoyés par le covenant pour les négocier, probablement à propos du régiment des gardes écossais censé être supérieur tous les régiments faits par les officiers écossais particuliers, en plus de ceux chargés de négocier avec le parlement anglais. On compte au moins sept officiers écossais chargés de recruter pour le compte du roi très chrétien pendant le séjour de la Ferté, Douglas, Fularton, Gray, Hyl, Iroin, Kintyre et Londy, en plus de l'Irlandais Fiswillam. Le régiment des gardes écossais (mené par le comte de Kintyre) est censé compter 4500 hommes, comme le fixe le traité passé par Kintyre le 16 avril 1642. En effet, il doit être constitué de trente compagnies, qui doivent arriver en France en trois fois, deux fois douze puis six ; or la dernière livraison doit faire 900 hommes pour six compagnies, soit 150 par compagnies et donc un total de 4500 pour les trente compagnies. C'était déjà la proposition faite par la Ferté dans sa dépêche du 23 janvier 1642. Le traité passé avec Fularton indique que les compagnies de son régiment ne doivent pas faire moins de cent hommes chacune (pour éviter de payer des officiers supplémentaires) ; elles sont supposées compter 145 hommes chacune, plus cinq officiers, et sont au nombre de dix, soit 1500 hommes sans compter l'état-major. Il semble que les régiments ordinaires aient donc été moins importants que celui des gardes écossais, bien que celui de Douglas ait dû être assez important également au vu du nombre d'hommes qu'il fait embarquer régulièrement en direction de la France (300 hommes embarqués selon la dépêche du 20 avril 1642, dont le *post-scriptum* mentionne 1200 soldats de ce régiment stationnés à Dieppe). Les soldats étaient payés de manière identique (douze livres tournois chacun par mensualité de trente-six jours) dans les deux régiments dont les traités ont été conservés, mais le colonel Kintyre était mieux payé (700 livres tournois contre 600 pour Fularton), ce qui se justifie sans doute par le titre de colonel des gardes écossais et par la taille plus importante de son régiment. L'importance du recrutement écossais durant l'ambassade de la Ferté est aussi visible dans le titre de « colonel-général des Anglois, Escossois et Irlandois » qu'il sollicite de Louis XIII dans la dépêche du 23 janvier 1642, et a obtenu l'année suivante, selon Gilberte Espouy⁷⁹. La Ferté reçoit également des propositions du comte d'Egmont, noble hollandais réfugié en Angleterre, pour débaucher chez l'ennemi un régiment de deux mille cavaliers, mentionné dans la dépêche du 29 août 1641 et dans la lettre de Chavigny du 6 septembre 1641. Il reçoit aussi d'autres propositions, comme le montrent la dépêche du 4 décembre 1641 et le document joint qui concerne le recru-

79 G. ESPOUY, *Jacques d'Estampes, op. cit.*, p. 109.

tement de deux mille chevaux par un personnage demeurant anonyme (il est désigné comme « le proposant »), ou encore la copie de dépêche du 22 août, qui mentionne un régiment anglais.

2) *Les attitudes et les manières de faire du résident*

La diplomatie ne repose pas uniquement sur les actions réalisées par un ambassadeur, mais également sur les attitudes qu'il affiche en société et la manière dont il travaille avec ses interlocuteurs, comme le soulignent Jean-Claude Waquet, Garrett Mattingly ou Frank Lestringant à propos du comte d'Avaux⁸⁰. Ces manières de faire ont une part de théâtralité, puisque l'action du négociateur est susceptible d'être publique, par exemple une rencontre avec un membre du parti opposé comme le mentionne Chavigny dans sa lettre du 6 septembre 1641 : « Vous n'avez point de vous embarrasser de la réponse que vous aviez à faire au médecin de la reine-mère, soit publiquement ou en particulier » ; il faut donc que le résident soit capable de prendre la parole et de s'exprimer en public. Cette mise en représentation pouvait tourner à la comédie lorsque les différents ambassadeurs tentaient de diffuser des fausses nouvelles niées par leurs adversaires, comme Chavigny en prie la Ferté dans la lettre du 18 octobre 1641 à propos des rumeurs propagées par les Espagnols :

« Vous continuerez de tenir la main s'il vous plaist à destourner ces messieurs [du parlement] d'avoir aucun esgard aux recherches artificieuses que les Espagnolz leur feront avec des propositions spécieuses qui ne seront qu'à dessein de les tromper et de les amuser comme ilz ont fait jusques icy. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 18 octobre 1641

On en trouve un autre exemple, la proposition des diplomates portugais d'organiser un échange de prisonniers rapportée dans la lettre de Chavigny du 4 avril 1642, qui est soupçonnée d'être un leurre. Ces tentatives de tromperie ne sont pas le monopole des diplomates, et Chavigny accuse la reine d'essayer de séparer la Ferté du parlement dans sa lettre du 10 janvier 1642, comme la Ferté lui-même l'écrivait dans la dépêche copiée du 17 décembre 1641, en lui demandant de protéger les Capucins dont le parlement voulait la tête.

Ces méthodes ne sont pas seulement destinées à la mise en scène de la diplomatie en présence de public, mais aussi à la persuasion de l'interlocuteur lors de discussions avec des personnes influentes ou lors de négociations. Les consignes données au marquis par Chavigny en donnent plusieurs exemples. Le plus intéressant se trouve dans le mémoire du 5 octobre 1641, qui propose de persuader les membres du parlement de mener une action de l'Angleterre pour le rétablissement du Palatinat :

« Pour ce qui est du parlement d'Angleterre, il ne sera pas mal aisé audit sieur ambassadeur d'y faire sçavoir par le moyen des amis de la France cette bonne intention de sa Majesté, mais il observera de le faire en sorte que l'ouverture et la recherche de cette union vienne d'eux, et qu'ilz ne croient pas que sa Majesté l'a désiré pour quelque avantage dans les affaires qu'elle a entreprises. »

Mémoire de Louis XIII à la Ferté du 5 octobre 1641

80 J.-C. WAQUET, *François de Callières, op. cit.* ; G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy, op. cit.* ; F. LESTRINGANT, « Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et la diplomatie de l'esprit », *op. cit.*

Cette consigne vise non seulement à disculper le gouvernement français de toute accusation de pressions ou d'interférences, à une période où une partie des Anglais étaient assez méfiants vis-à-vis des influences étrangères et en particulier des catholiques, mais aussi à être plus efficace qu'une simple injonction à travailler à ce rétablissement, puisqu'il s'agit de faire venir la proposition des Anglais eux-même en les persuadant qu'il s'agit de leur propre intérêt. Cela dénote un certain optimisme à la tête de l'État français, car la situation anglaise, comme le dit la dépêche du 15 août 1641, était déjà un peu trop grave pour que le parlement puisse se permettre d'aller défendre un souverain allemand. On est ici à la limite entre la persuasion individuelle et la propagande, car il s'agit d'éviter de faire circuler un bruit selon lequel Louis XIII tenterait de manipuler l'Angleterre, mais l'action menée par la Ferté se joue avec chacun de ses interlocuteurs, ou chaque groupe d'interlocuteurs, dans les manières de présenter les choses et l'attitude adoptée lors de la conversation. Il s'agit de l'art de la conversation largement décrit par de Callières et commenté par Jean-Claude Waquet⁸¹. On en trouve un autre exemple dans la lettre de Chavigny du 6 septembre 1641, dans laquelle il affirme qu'il suffira de se montrer froid et laconique avec la reine lorsqu'elle évoquera son projet de quitter l'Angleterre à la suite de sa mère pour qu'elle renonce à ce projet, alors que plus on tentera de l'en décourager, plus elle voudra le réaliser. C'est peut-être une fois de plus assez optimiste de la part de Chavigny. La Ferté ne parle jamais de ce genre de méthode dans ses dépêches, soit qu'il n'en emploie pas, soit plus probablement qu'il considère ça comme trop évident pour avoir besoin d'être écrit ; il est même possible que ce soit inconscient.

81 J.-C. WAQUET, *François de Callières, op. cit.*

II. Le lien entre information et action

Les pratiques de la Ferté sont assez diverses : après avoir montré les différents types de renseignements qu'il manipule, j'ai étudié la proportion entre activités d'information et autres activités et détaillé les différentes actions et manières de faire que cela impliquait. Or, ces différentes activités sont souvent liées à la collecte d'informations, qu'elles la permettent ou qu'elles en dépendent, et les indices que ces deux types de pratiques laissent tendent à se confondre dans les correspondances de la Ferté et de ses interlocuteurs : la distinction entre activité de renseignement et autres activités peut être remise en cause et rendue plus perméable.

A. L'interdépendance de l'information et de l'action

Les activités d'un diplomate ne sont en fait pas clairement séparées en catégories comme l'information et l'action, car ces deux types de pratiques sont souvent dépendants l'un de l'autre. Je propose donc de montrer le lien réciproque entre les activités liées à l'information et celles plus tournées vers l'action.

1) La dépendance de l'action envers l'information

L'interdépendance entre information et action est la plus évidente dans ce sens-là : il semble logique qu'un résident ne puisse agir qu'en connaissant précisément la situation du pays où il se trouve. Ce phénomène est visible dans la lettre envoyée le 7 mars 1642 par Noyers : après avoir refusé une partie des conditions proposées par les officiers écossais pour le régiment des gardes, il conseille à la Ferté de décider lui-même d'aborder la question tout de suite ou après que les recrutements des autres régiments soient faits, étant donné que se trouvant sur place il connaît mieux la situation et peut donc juger plus facilement de l'effet que ce refus aura sur les Écossais. La Ferté lui répond, dans sa dépêche du 27 mars 1642, que Noyers ne se rend effectivement pas bien compte de la situation et que la complétion des autres régiments dépend justement de la réussite de ce traité, et que « vous ne devez faire aucun estat des levées d'Escosse sy l'affaire du régiment des gardes ne s'achève », car c'est celui auquel tiennent le plus « le marquis d'Arguyll, général Laschelay et grand chancelier d'Escosse, qui sont ceux qui font agréer au roy de la Grande-Bretagne et au parlement d'Escosse toutes les levées que nous avons projetées » ; il lui est donc difficile d'appliquer le conseil du secrétaire d'État. On en trouve un autre exemple dans la dépêche suivante, du 10 avril. La Ferté s'y plaint de n'avoir reçu aucune nouvelle des décisions prises par le roi sur ce sujet depuis un mois, et donc de ne pas savoir que faire alors que le comte de Kintyre n'attend que l'ordre de commencer le recrutement. Dans ces deux cas, les possibilités d'action dépendent de l'information disponible, que ce soit la connaissance du terrain comme le mentionne Noyers ou la marge de manœuvre qu'a la Ferté par rapport aux ordres du gouvernement royal. Les lettres de Chavigny sont également instructives à ce sujet : celle du 13 avril 1642 commence par affirmer que :

« Vostre dernière du 20^e mars estant sur le mesme suiet que vostre précédente nous n'avons rien à vous respondre de nouveau ny sur le suiet des Capucins ny pour ce qui est de la conduite que vous avez à tenir dans l'incertitude des affaires d'Angleterre. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 13 avril 1642

Le manque d'information empêche le secrétaire d'État de donner des consignes à son résident : il faut donc envisager le fait que les renseignements de la Ferté ne sont donc pas seulement utiles à ses propres actions, mais aussi à la prise de décisions par le gouvernement royal et donc potentiellement à tous les ambassadeurs français. En effet, la lettre de Chavigny du 18 octobre 1641 demande à la Ferté des informations sur le but de la visite des envoyés hollandais qui accompagnent le « jeune prince d'Orange », à propos de quoi la Thuillerie (résident à la Haye) n'a pas eu de précisions ; il soupçonne un passage de la princesse d'Angleterre en Hollande, dans le but implicite de son mariage avec le futur prince. Il semble donc que les informations rassemblées par chaque résident (ou en tout cas une partie d'entre elles) aient une importance pour les autres, car on peut penser qu'une fois que la Ferté a découvert le but de ces « députés » et qu'il en aura informé la Thuillerie (en passant ou non par Chavigny), le résident posté à la Haye a été en mesure d'agir en conséquence. Réciproquement, les informations sur les négociations entre Roe et l'Empereur transmises à la Ferté par Chavigny (dans sa lettre du 28 avril 1642) puis par Avaux (dans celle du 9 mai) sont à l'origine de la plainte faite par le résident au parlement puis au roi de Grande-Bretagne. Il est un peu abusif de dire que l'action de la Ferté est conditionnée à l'information disponible dans le cas de la lettre de Chavigny puisque ces renseignements sont accompagnés de l'ordre de s'en plaindre au parlement et au roi, l'action ne se situant donc pas seulement au niveau du marquis mais aussi à celui de l'ordre donné par le secrétaire. Cependant, c'est le cas pour les précisions fournies par Avaux, selon lequel Roe aurait déclaré que l'alliance de l'Angleterre était conditionnée au rétablissement préalable du Palatinat alors que les Impériaux omettent cette condition : en complétant les renseignements à disposition de la Ferté, Avaux permet à son collègue d'être plus à même de remplir sa mission. Évidemment, une partie non négligeable des actions du résident ne dépend pas directement de renseignements précis, par exemple faire savoir que le roi de France est favorable à une alliance plus forte avec l'Angleterre comme l'ordonne le mémoire du 5 octobre 1641, d'autant plus que la situation n'évolue pas si rapidement que cela. Cependant, la disponibilité de l'information, même lorsqu'elle n'est pas indispensable à la réalisation d'une action ou à l'exécution d'un ordre, facilite souvent l'action du négociateur, comme le montre la dépêche du 19 juin 1642, dans laquelle la Ferté demande des nouvelles de la situation politique française pour lutter plus efficacement contre « les mauvais bruits qui circulent » : il pourrait se passer de telles informations et travaille d'ailleurs déjà à contredire ces rumeurs, puisque sa fonction implique de veiller à la réputation de la France, mais préfère appuyer sa propagande sur des renseignements tangibles.

2) La nécessité d'actions pour obtenir des informations

Alors qu'on imagine facilement le besoin de renseignements afin de pouvoir agir efficacement, il est moins courant de considérer la nécessité d'actions pour obtenir des informations en quantité suffisante, soit qu'elle semble évidente, soit qu'on la néglige. C'est notamment le cas de certains auteurs comme Johann Petitjean, qui tendent à privilégier la circulation de l'information,

parfois à l'aide d'une description détaillée des stratagèmes employés par les diplomates pour faire sortir leurs dépêches du pays, mais font ainsi passer au second plan les mécanismes de collecte d'information, en réduisant leur analyse à quelques lignes ; c'est un peu plus le cas chez Alan Marshall, mais son objet principal n'est pas la diplomatie⁸². Cela se justifie, dans le cas de *L'intelligence des choses*, par la concentration de l'étude sur cette circulation des nouvelles, mais aussi, de manière plus générale, par la difficulté de trouver dans les sources des éléments sur les manières de collecter les renseignements. En l'occurrence, l'exemple de la Ferté va dans ce sens : les méthodes qu'il utilise pour obtenir des informations sur la Grande-Bretagne sont très largement dissimulés dans ses dépêches, et il est donc assez compliqué de savoir à quelles actions il a dû recourir afin d'avoir accès aux renseignements désirés. De plus, la frontière entre les activités liées à l'information et les autres est parfois assez floue, puisque le fait d'obtenir des informations, même si cela demande une action, est motivé par l'espoir de permettre une autre action. On en trouve un exemple dans le passage de la lettre de Chavigny du 18 octobre 1641 à propos des envoyés hollandais : il demande à la Ferté des renseignements sur leur but afin de permettre à la Thuillerie d'agir en conséquence, mais d'un autre côté le simple fait de demander des renseignements constitue un ordre, et le fait pour la Ferté de s'exécuter une action. C'est ce versant des choses que je veux explorer à présent, pour rappeler que la récolte d'informations est une pratique parmi d'autres, qui n'est pas réductible à sa simple transmission et requiert une action particulière, notamment dans le cas d'informations précises ou sensibles. On en trouve quelques traces, malgré le fait que les dépêches ne parlent quasiment jamais des méthodes employées ou des informateurs à l'origine des actions. Par exemple, la lettre de Chavigny du 6 septembre 1642 rappelle à la Ferté de faire attention aux faits et gestes des différents Français exilés en Angleterre, « messieurs de Soubize, la Valette, Coigneux et Vancarville » ; bien qu'on ne sache pas comment la Ferté les ait surveillés, il est probable qu'il ait engagé quelqu'un (potentiellement un de leurs serviteurs) pour le faire, ou qu'il en ait chargé un des ses propres gentilshommes. L'obtention d'une copie du traité passé entre les Espagnols et des Irlandais pour la levée d'un régiment pose également problème : soit la Ferté a réussi à débaucher un des secrétaires de l'ambassade espagnole, à lui faire récupérer le document, le copier, le traduire et le rendre pour se couvrir lui et son agent (ce qui expliquerait l'absence de l'original), soit il l'a obtenue d'un des membres ou des clercs du parlement après que ceux-ci l'aient découvert par leurs propres moyens, ce qui serait nettement moins impressionnant mais aussi plus probable. Les récits d'événements marquants de la politique britannique, comme la tentative d'assassinat sur des nobles écossais (rapportée dans la dépêche du 31 octobre 1641) ou celle d'arrestation de meneurs parlementaires (dans celle du 16 janvier 1642) ont probablement été apprises en lisant des gazettes, comme semblent le confirmer les copies d'imprimés conservées aux AE et datées du 13 février et du 6 mars 1642. Il n'est pas certain que la Ferté soit à l'origine de celles-ci, mais le fait qu'il s'agisse de copies, et donc potentiellement de traductions depuis l'anglais, indique que c'est probablement le cas. Les événements moins importants, comme le fait qu'un lord ait été hué à la Chambre pour avoir accusé la France de tenter d'aider les insurgés

82 J. PETITJEAN, *L'intelligence des choses*, op. cit., p. 256-259, et plus largement le chapitre 5 « Nouvelles de guerre et guerre de l'information en Méditerranée (1568-1574) » ; A. MARSHALL, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, op. cit.

irlandais, peuvent ne pas être tirés de gazettes mais plutôt avoir été racontés par des personnes présentes à la Ferté ou à un membre de sa suite. Ces indices des méthodes employées par la Ferté (et par les personnes travaillant pour lui) impliquent plusieurs types d'actions, du simple achat d'une gazette et de son éventuelle traduction par un secrétaire à la corruption du secrétaire de l'ambassade adverse, en passant par la récompense donnée à un clerc du parlement zélé ou les simples conversations avec des membres des deux chambres. Comme on le voit, ces indices sont assez légers et les pratiques de récolte d'informations de la Ferté restent assez opaques, mais il ne faut pas pour autant les ignorer.

3) *L'autonomie de la Ferté*

La dépendance entre action et information conduit à des situations où la Ferté ne peut pas se reposer sur les ordres de Chavigny ou de Noyers, soit parce que ceux-ci ne sont pas à même de juger la situation assez précisément, soit pour des raisons de temps de réponse. J'ai déjà mentionné la lettre de Noyers du 7 mars 1642 à propos du régiment de gardes ; on trouve dans plusieurs lettres de Chavigny le même genre de remarques, par exemple dans celle du 17 janvier 1642 (dans un passage codé, transcrit dans la note) :

« Si donc vos amis du parlement se lassent de voir les affaires de delà en l'estat où elles sont et estiment plus utile pour eux et pour leur païs de les conduire aux termes d'un accommodement, le roy n'improove [ne désapprouve] pas que vous vous en entremettiez observant de ne vous pas ingérer que vous n'en soyez recherché par vos dicts amis du parlement ou pour le moins que vous ne connoissiez certainement qu'ils le désirent. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 17 janvier 1642

Le soutien de la Ferté à l'accommodement du roi et du parlement anglais est donc soumis par Chavigny à la condition que le parlement le souhaite : en effet, il importe plus pour lui de ne pas brusquer les parlementaires, puisque ceux-ci sont majoritairement hostiles à l'Espagne, ce qui constitue une garantie contre une alliance entre Stuart et Habsbourg, ou en tout cas un moyen d'action contre ceci. De plus, il sait que cela ne posera pas de problèmes au couple royal puisque celui-ci a déjà sollicité l'aide de la Ferté, comme le rapporte la copie de dépêche du 21 novembre 1641. Cependant, le secrétaire laisse le résident libre de juger de l'opportunité d'une telle implication, puisque c'est lui qui, sur place, est capable de décider de la pertinence de cela. Un autre exemple est la lettre du 24 août 1642, dans laquelle Chavigny évoque le problème des Capucins : il y évoque la possibilité de garder les prêtres en Angleterre même après le départ de la reine, « c'est à quoi toutefois il ne faudra pas insister si vous jugez qu'on ne le puisse obtenir ». Le départ de la reine laissant une marge de manœuvre, Chavigny permet au résident de l'utiliser, une fois de plus pour éviter de contrarier les membres du parlement, tout en le priant de travailler à garder les Capucins en Angleterre si c'est possible, ce dont seul la Ferté peut juger. De plus, le résident a lui-même proposé d'en garder quelques-uns chez lui ou dans leur maison si c'est possible, ce qui montre l'existence d'une certaine initiative. Le même ordre est donné à propos de la date du départ de la Ferté dans la lettre du premier août 1642, qui contient une lettre de Louis XIII permettant au résident de prendre congé, ainsi que la consigne de rester le plus longtemps possible. La Ferté est effectivement resté le plus longtemps possible, au point qu'une autre lettre de Louis XIII est

envoyée pour le même motif le 27 août 1642. La meilleure connaissance de l'Angleterre qu'a la Ferté ne lui permet pas seulement d'agir de manière autonome lorsque Chavigny et Noyers sont incapables de lui dire quoi faire, mais il propose également de actions qui lui paraissent pertinentes, par exemple dans la copie de dépêche du 7 novembre 1641 où il propose de se doter des moyens d'être au courant des événements en Écosse, sans préciser ce qu'il entend par là.

L'autonomie accordée à la Ferté dépend parfois de la faible importance du problème concerné, comme Chavigny le mentionne dans sa lettre du 6 septembre 1641 à propos de la réponse à faire au médecin de la reine-mère, mais aussi du délai nécessaire à l'obtention d'une réponse. Cela signifie que la plupart des actions ne pouvant pas être anticipées n'apparaissent que dans les dépêches de la Ferté et jamais dans les lettres qu'il reçoit, ou seulement pour être commentées. Par exemple, la dépêche du 7 novembre 1641 rapporte que la Ferté a obtenu un espoir de faire sortir le père Philippe (le confesseur de la reine) de la Tour de Londres où il a été mis le 2 novembre (selon la dépêche du 4) : le résident a dû parer au plus pressé, et il est certain qu'en trois jours il n'aurait pas pu obtenir de réponse du SAE, et il n'est même pas sûr que son courrier y serait arrivé. Chavigny, dans sa lettre du 22 juin 1642, joue de ces délais à propos du départ prochain de Charles I^{er} à York : il demande à la Ferté, dans sa lettre du 22 juin 1642, de faire semblant de ne pas avoir d'ordres à ce sujet et de devoir les attendre pour justifier le fait qu'il reste à Londres et ne suive pas le roi. Il s'agit donc de feindre de n'avoir pas assez d'autonomie pour décider seul d'un problème aussi important, alors que Chavigny a déjà ordonné à la Ferté de rester à Londres par cette lettre. De plus, le résident aurait été parfaitement capable de prendre cette décision tout seul, étant donné que suivre le roi lui ferait perdre la confiance du parlement sans rien lui obtenir puisque la cour du roi est pleine de malcontents français hostiles à la Ferté. Ce discours vise donc purement à à gagner du temps en sauvant les apparences puisque la décision était non seulement prise mais aussi assez prévisible. Cependant, donner de l'autonomie à la Ferté n'est pas toujours une faveur, c'est parfois un moyen de le laisser se débrouiller et trouver tout seul le moyen d'atteindre le but qui lui est fixé, comme le laisse entendre la lettre de Chavigny du 13 septembre 1641 à propos des Capucins : la Ferté a en quelque sorte carte blanche pour les maintenir en Angleterre, mais on ne lui suggère pas de moyens pour y parvenir. C'est également le cas chez Noyers, comme le montre l'expression « soubz des prétextes que vous sçaurés bien trouver » employée dans sa lettre du 7 mars 1642.

B. La confusion entre action et information dans les correspondances

Les pratiques liées à l'information ou aux autres activités sont donc dépendantes les unes des autres, ce qui indique qu'il ne faut pas trop séparer ces deux éléments de la pratique diplomatique et donner sa place à l'autonomie de l'ambassadeur. En effet, la différence n'est pas toujours faite dans les lettres, notamment dans celles de Chavigny sur lesquelles je m'appuie principalement ici mais aussi dans les dépêches de la Ferté. La diversité des manières de rendre compte de l'action contribue à brouiller la séparation entre action et information dans les lettres, et obscurcit également l'ampleur de l'autonomie donnée au résident.

1) La diversité de l'expression des actions

Les lettres envoyées et reçues par la Ferté ne permettent pas toujours de faire une différence marquée entre information et action, car il existe une certaine variété de formes intermédiaires. C'est le cas dans les dépêches du résident, par exemple dans celle du 16 janvier 1642 dans laquelle il informe que les troubles en Grande-Bretagne l'empêchent de recruter autant de troupes qu'il voudrait : non seulement il informe de la gravité de la situation, mais il en fait la conséquence directe de son action, en l'occurrence de son inaction. On retrouve le même mécanisme dans la dépêche du 27 mars 1642 à propos de l'impossibilité de continuer la levée de troupes tout en retardant celle du régiment de gardes : en démontrant à Noyers l'impossibilité d'exécuter ses ordres, il l'avertit qu'il n'a effectivement pas exécuté ces ordres. Les avis qu'il donne sur la situation anglaise sont également des formes intermédiaires entre information et action, puisqu'il s'agit d'un commentaire des renseignements donnés, afin d'orienter la prise de décision quand à la conduite à prendre, et ces avis sont donc directement tournés vers les actions à entreprendre. On en trouve un bon exemple dans la dépêche du 12 juin 1642 :

« J'ay escript plusieurs fois que sy on vouloit faire une alliance entre l'Escosse l'Angleterre et la France qu'elle se pouvoit faire. J'apprehende que sy ilz s'accommodent avec leur roy ou que les affaires seront en meilleures termes qu'elles ne sont que au lieu de les avoir pour nous, ilz pourroient bien nous estre contraire, y ayant une caballe très forte pour l'Espagne, et en vérité je vous puis dire qu'un seul ne se dise créature de leurs Majestés britanniques sans qu'il ne soit entièrement espagnol. »

Dépêche du 12 juin 1642

La Ferté envisage ici le passage de l'Angleterre dans le camp des Habsbourg, à partir de l'idée selon laquelle une résolution pacifique des tensions politiques anglaises se ferait forcément au profit du roi, et donc de la faction qui le soutient, qui est supposée être acquise aux diplomates espagnols, ce qui signifie que si le roi désire une alliance avec l'Angleterre, il faut la faire avant la résolution du conflit. Il est probable que la Ferté surestime un peu l'emprise de l'Espagne sur la politique anglaise, d'abord parce que le catholicisme de celle-ci rebute une partie très importante des Anglais, même chez les royalistes, et ensuite parce qu'il a en général tendance à surestimer l'importance des problèmes de politique extérieure dans la crise anglaise. C'est tout de même chez Chavigny que la diversité des formes intermédiaires est la plus grande, entre ordre direct, accord d'autonomie, conseil et information. Évidemment, en tant que supérieur hiérarchique de la Ferté, Chavigny lui donne de nombreux ordres, par exemple dans la lettre du 11 octobre 1641 où il écrit « vous aurez s'il vous plaist à réfuter les bruits que nos ennemis font courir », ou dans celle du 12 mai 1642 où il demande au résident de travailler à la réconciliation du roi et du parlement. Les ordres soumis à condition en sont une première variation, qui laissent à la Ferté une possibilité d'adaptation, comme c'est le cas dans la lettre du 24 mars 1642 (décodée dans la note), où on lit que :

« Vostre conduite doit avoir ces deux pointcs pour object et vous devez aussy particulièrement considérer s'il est expédient pour le service du roy que les brouilleries d'Angleterre cessent ou bien s'il vaut mieux les laisser continuer en sorte que vous ne vous y employez pour un accommodement que quand vous verrez les choses tellement disposées qu'il sera nécessaire d'y prendre part. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 24 mars 1642

Chavigny semble considérer que le sort de l'Angleterre dépend du seul jugement de la Ferté, en fonction des intérêts du roi de France ; par contre, la marge de manœuvre laissée au résident est beaucoup plus réduite dans la lettre du 22 août, par laquelle le secrétaire lui demande de sonder les intentions de Charles I^{er} s'il le voit avant de partir. Or la décision de rencontrer le roi avant de rentrer en France n'appartient pas à la Ferté, puisque l'étiquette l'oblige à aller prendre congé ; seuls des combats assez intenses pour empêcher le résident d'aller jusqu'au lieu de résidence du roi (alors en tournée de recrutement dans le nord de l'Angleterre) peuvent l'en dispenser, et la seule liberté laissée au marquis réside dans l'évaluation de la dangerosité du voyage. Si l'on en croit les dépêches du 4 et du 11 septembre 1642, ce voyage a mis moins de six jours, puisque la Ferté est parti le 5 et avait déjà pris congé en rédigeant sa dépêche le 11, alors qu'il voyageait probablement en carrosse comme son rang d'ambassadeur lui impose, ce qui allonge encore le trajet par rapport au cheval. Dans le cas d'un ordre soumis à une condition, Chavigny délègue donc la liberté de juger si l'exécution d'un acte est pertinente ou non, mais pas la décision elle-même. Cette marge de manœuvre est encore moins importante dans la lettre du 26 mai 1642 : le secrétaire demande d'abord à la Ferté de participer aux tentatives de réconciliation du roi et du parlement dès que la situation y sera propice, puis de travailler le plus possible à la création de cette situation. En revanche, il arrive aussi qu'il laisse le choix des moyens à la Ferté, en ne lui assignant qu'un but plus ou moins précis, par exemple dans la lettre du 28 avril 1642, dans laquelle le secrétaire écrit

« Il sera bon que vous proposés de conférer avec vos amis du parlement aux quels vous ferés entendre tout ce que vous estimerés plus à propos pour les maintenir dans les bonnes dispositions où ils sont pour la France »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 28 avril 1642

On en trouve un autre exemple dans la lettre du 6 septembre 1642, dans laquelle Chavigny demande au résident de surveiller les activités des exilés français. Dans le premier cas, les moyens de veiller à ce que les parlementaires restent favorables à la France peuvent être assez divers, de la simple assurance d'amitié à l'octroi de faveurs en échange, alors que pour surveiller quelqu'un, le seul recours est l'espionnage. Ce type de fonctionnement est également présent chez Noyers, à propos du recrutement des troupes écossaises, comme dans la lettre du 24 janvier 1642, dans laquelle il demande au résident de « continue[r] donc s'il vous plaist ou plus tost redouble[r] vos soins », sans préciser du tout au marquis comment s'y prendre et en lui laissant donc le choix des moyens. Enfin, on trouve également dans les lettres de Chavigny différents types de conseils et d'avis destinés à guider l'action de la Ferté, qui sont des formes intermédiaires entre les consignes et les renseignements. Par exemple, Chavigny est d'accord, dans la lettre du 4 février 1642, pour que la Ferté refuse de coopérer avec l'ambassadeur vénitien pour obtenir la réconciliation du roi et du parlement et qu'il s'attelle seul ; dans la même, il complimente ses actions à ce propos :

« On a approuvé icy que selon ce qui vous a esté mandé par nos dernières dépesches vous avez essayé de les [le roi et la reine d'Angleterre] accommoder avec le parlement et que pour cet effet vous soyez allé trouver leurs Majestéz affin que ne s'esloignants pas davantage elles vous donnassent le temps d'ajuster ce qui peut estre nécessaire pour leur contentement. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 4 février 1642

Dans ces deux cas, Chavigny approuve les actions de la Ferté pour l'encourager dans cette voie ; dans celle du 6 septembre 1641, il le réprimande quant à son manque d'initiative par rapport à sa réponse au médecin de la reine pour le pousser à s'enhardir. Ces avis contiennent assez peu d'informations et sont simplement positifs ou négatifs, d'autant plus que dans le passage cité de la lettre du 4 février, le compliment porte sur une action qui avait été commandée à la Ferté par Chavigny ; en revanche, dans celle du 13 avril 1642, le secrétaire présente au résident les conditions auxquelles il est judicieux qu'il aille dans une maison de campagne, en l'occurrence pour l'en dissuader puisque cela le couperait de la vie politique londonienne et de ses alliés parlementaires. La quantité d'informations mobilisée par l'avis donné sur la pertinence de travailler à l'accommodement, dans la lettre du premier août 1642, est encore plus importante : il s'agit d'un commentaire de la situation pour montrer que les intérêts de la France ne sont plus à ce que la réconciliation se fasse puisqu'elle serait à l'avantage du souverain, donc néfaste à la France puisque celui-ci penche du côté espagnol. Ce conseil est nettement plus proche d'un renseignement que les précédents, qui font directement référence à une action sans la commenter : il y a donc une certaine continuité entre les ordres donnés à la Ferté et les conseils et informations visant à orienter son action, qui passe par toute une variété de consignes, plus ou moins injonctives.

2) « *Vous pourriez...* » : une réelle autonomie pour la Ferté ?

La diversité des consignes données par le secrétaire d'État ne nous renseigne en fait qu'indirectement sur les actions de la Ferté, car il s'agit plutôt d'une manière de gérer le bon déroulement de la mission de la Ferté en lui accordant plus ou moins d'autonomie. Cependant, les dépêches de la Ferté conservées aux AE ne sont pas toujours beaucoup plus intéressantes pour étudier cette autonomie, étant donné que celles envoyées à Noyers (qui sont majoritaires) traitent surtout des levées de troupes faites par la Ferté et des différents obstacles qu'elles rencontrent. De plus, même dans les copies de dépêches réalisées par le SAE qui ont été conservées ou dans les passages de celles adressées à Noyers qui ne parlent pas du recrutement, les renseignements liés aux actions de la Ferté sont assez rares par rapport à ceux à propos de la situation anglaise, et ils sont en général concentrés sur les aspects à caractère officiel, comme les rencontres avec le roi et la reine ou les envoyés écossais, comme dans la dépêche du 26 décembre 1641. Je soupçonne ces copies de synthétiser les dépêches de la Ferté et donc d'en gommer les modalités ainsi qu'une partie des renseignements. Les lettres de Chavigny restent donc la source la plus utile pour déterminer les marges d'autonomies du résident, même si cela repose beaucoup sur des hypothèses. En effet, le fait que le secrétaire use de prières et de formules de politesse, parfois assez contournées, ne signifie pas forcément qu'on laisse une part dans la prise de décision ou les modalités de son exécution au résident. Par exemple, la lettre du 4 février 1642 recourt à une modalisation pour ordonner à la Ferté de pousser les membres du parlement à rechercher l'apaisement de la situation anglaise :

« Vous leur pourrez faire entendre à cette fin que sa Majesté, prenant part au bien des affaires d'Angleterre comme estant un royaume voisin de la France avec laquelle les Anglois ont toujours eu communication et amitié, elle désiroit bien les voir en repos »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 4 février 1642

L'emploi du terme « pourrez » est en fait ici employé pour adoucir l'ordre donné à la Ferté d'assurer les parlementaires de la sympathie de Louis XIII, ainsi que la tournure affirmative plutôt qu'injonctive, mais la phrase n'en est pas moins un ordre. Ce type de tournures peut en partie être expliqué par les manières d'écrire et les règles de politesse du XVII^{ème} siècle, mais cette explication ne vaut que pour certaines de ces formules : en effet, elles ont parfois réellement pour but d'exprimer une possibilité de choix pour l'ambassadeur et l'emploi du futur et du conditionnel sont souvent ambigus. En effet, contrairement à l'extrait précédent, Chavigny laisse vraiment un choix au résident dans la lettre du 9 juillet 1642, où on lit que « à quoi [éviter la rupture entre le roi et le parlement d'Angleterre] si vous pouviez contribuer, vous rendriez un service très agréable au roi d'y interposer son nom avec fruit ». Il faut donc être méfiant et ne pas assimiler toute formule ressemblant à une modalisation à un ordre. Le secrétaire n'ordonne pas à la Ferté de travailler à la réconciliation, et d'ailleurs il lui demande ensuite d'être prudent sur ce sujet. L'emploi du conditionnel indique donc réellement un amoindrissement de la force de l'ordre, et pas juste une formule de politesse. Chavigny utilise aussi d'autres tournures pour adoucir les ordres qu'il donne, comme la litote, dont le sens est moins ambigu. La lettre du 24 mars en contient un exemple : dire que « Le départ de la reine ne vous oblige pas à changer de conduite » signifie bien entendu qu'il doit continuer à travailler aux mêmes choses qu'avant (en l'occurrence la réconciliation du roi et du parlement). Les avis de Louis XIII et de Chavigny sont souvent mentionnés eux aussi, mais ces avis ont valeur d'ordre, par exemple dans la lettre du 22 juin 1642, qui rappelle « qu'on ne juge pas icy à propos de s'engager avec les Anglois dans la conjoncture présente » ; cela signifie qu'on défend à la Ferté de prendre parti dans les affaires anglaises, le « on » étant probablement Chavigny. On en trouve également dans la lettre du premier août 1642, à propos de l'inopportunité de travailler à l'accommodement entre Charles I^{er} et son parlement si c'est pour profiter à l'Espagne. L'avis du roi est lui aussi mentionné, et on lit dans la lettre du 11 octobre 1641 que : « Nous vous avons déjà fait savoir que sa Majesté trouve bon que vous escoutiez ce qui sera proposé sur ce sujet pour lui en rendre compte ». On peut imaginer que celui-ci ait un surplus d'autorité dans les yeux du résident par rapport au simple secrétaire d'État, mais je ne pense pas que cela ait eu des grandes conséquences sur l'action de la Ferté.

Rien ne permet d'affirmer que ces modalisations des ordres de Chavigny pour des raisons de politesse touchent plutôt aux moyens à employer qu'aux objectifs fixés par le roi et son secrétaire, ou sur des buts d'une moindre importance. Par exemple, l'avis du secrétaire dans la lettre du 22 juin 1642, déjà cité, porte sur la stabilité politique de l'Angleterre et le risque que celle-ci devienne un adversaire militaire de la France, c'est-à-dire un problème de la plus haute importance pour Chavigny, alors qu'il est exprimé sous la forme d'une simple opinion. On peut noter que celle-ci était partagée par la Ferté, comme le montre sa dépêche du 12 juin 1642. C'est aussi le cas dans la lettre du 16 avril 1642, à propos de l'éventualité d'une invitation du roi à York, sur laquelle Chavigny écrit à son ambassadeur « qu'il sera bon » de recourir au mensonge et de prétexter une mauvaise santé pour éviter d'annoncer de quel côté il penche en acceptant ou en refusant l'invitation. En revanche, l'ordre est direct à propos d'un simple entremetteur :

« Vous nous ferez savoir s'il vous plaist qui est celui qui vous a proposé d'engager les Escossois à demander au roy de la Grande-Bretagne qu'il face une nouvelle alliance avec la France. Cela ne peut estre que bon mais le roy n'a point à fournir les frais d'aucuns voïages pour cela, [...]. Celui qui vous a fait cette demande regarde plustost son proffict que l'interest public. »

Lettre de Chavigny à la Ferté du 24 septembre 1642

Chavigny cherche donc surtout à éviter de faire une dépense inutile au profit d'un escroc (qui en plus nuit à l'image de son maître), mais la faible importance de l'affaire n'entraîne pas de formule pour adoucir l'ordre donné à la Ferté (mis à part le « s'il vous plaist » assez conventionnel). Il ne semble donc pas que la fermeté avec laquelle Chavigny s'adresse à la Ferté soit liée à l'importance de l'ordre, et que le recours à des formules atténuées ou de politesse dépende d'autre chose que du style du secrétaire. Il faut donc prendre ce type de formules avec méfiance, car elles peuvent faire référence à des éléments d'intérêt variable, mais aussi être la marque d'un réel choix laissé au résident.

L'étude des pratiques de la Ferté donne donc un exemple des proportions prises par l'information et l'action dans les activités d'un résident, mais elle montre aussi la dépendance et surtout la relative perméabilité entre ces deux types d'activités, qui sont souvent traitées séparément, ainsi que la dépendance par rapport à la conservation des sources, en l'occurrence l'absence d'une partie importante des dépêches de la Ferté adressées à Chavigny, et à leur contenu, qui dépend des habitudes de l'ambassadeur.

Conclusion

L'ambassade du marquis de la Ferté-Imbault donne un exemple du fonctionnement de la diplomatie moderne ordinaire au XVII^{ème} siècle, par les événements qu'elle inclut, les pratiques qu'elle met en jeu et l'optimisme du secrétaire d'État aux Affaires étrangères quant à sa capacité à infléchir le sort d'un pays entier. Les résultats de ce mémoire portent sur différents aspects. D'abord, bien qu'il ne s'agisse pas de son objet principal, il permet de préciser le déroulement de l'ambassade et ses éléments les plus importants : les levées de troupes écossaises et irlandaises pour le compte du roi de France et la place considérable que celles-ci ont pris dans l'activité de la Ferté, le rôle des questions religieuses, à travers la question des Capucins, et des « malcontents » exilés dans les relations franco-britanniques, enfin la proximité du résident français avec les parlementaires dans les tensions qui les opposaient au roi de Grande-Bretagne dans la période précédant la guerre civile anglaise. Cela permet aussi de compléter la biographie de Gilberte Espouy, qui considère cette période comme un interlude dans la vie de Jacques d'Estampes (tout comme il semble l'avoir pensé lui-même), en l'envisageant d'une manière un peu plus surplombante et non pas du seul point de vue du résident. Cette étude apporte également une contribution à la connaissance des méthodes d'information d'un ambassadeur résident, à la fois sur la périodicité de son activité et sur les types d'interlocuteurs qu'il mettait à profit pour cela : surtout ses supérieurs hiérarchiques, en particulier Chavigny, pour les nouvelles de France et les différents diplomates en poste ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères pour les renseignements sur la situation européenne. Les moyens employés par la Ferté pour obtenir des renseignements sur la Grande-Bretagne sont beaucoup plus obscurs, même s'il semble qu'il se soit beaucoup reposé sur la fréquentation de membres de la chambre des Lords. L'opacité des sources sur ce point est l'une des premières limites de ce travail. Les différentes caractéristiques des informations rassemblées par la Ferté ont enfin été mises en parallèle avec les autres activités de la Ferté, ce sur quoi on peut conclure que l'importance de ces deux aspects est sans doute à peu près équivalente : le résident fournit beaucoup d'informations et d'avis sur le déroulement des événements en Grande-Bretagne, mais la levée des régiments écossais et irlandais et les négociations liées semblent également l'avoir énormément occupé, en plus de ses activités auprès du parlement et des roi et reine de Grande-Bretagne. J'ai aussi tenté de montrer de quelle autonomie jouissait l'ambassadeur dans ses actions, mais l'opacité des sources à ce sujet ainsi que la difficulté d'interprétation liée aux formules utilisées ne permet pas d'être très précis à ce sujet.

Ces résultats ont été obtenus grâce à différents éléments de méthode. L'usage des correspondances comme source, d'abord, s'est révélé un moyen assez efficace pour approcher les pratiques de la Ferté, à la fois sur les activités d'information et celles liées à des actions, et il n'y a de toute façon pas vraiment d'alternative, mais ces correspondances ont néanmoins leurs limites, du fait de leur opacité sur certains sujets (par exemple les informateurs de la Ferté) mais aussi simplement en raison de leur plus ou moins bonne conservation, que ce soit à cause de destructions volontaires par la Ferté ou de non-conservation, ce qui brouille parfois l'analyse. L'étude quantitative des correspondances du marquis dépend particulièrement de l'état des sources. Ce n'est pas si important en

fonction des destinataires, car cette approche ne permet pas de faire beaucoup plus que de présenter les personnes impliquées, mais cela nuit un peu à l'approche en fonction du temps, car il faut déterminer si le volume échangé varie réellement ou s'il est plus probable qu'il s'agisse d'une perte d'archives, ce qui est parfois difficile à affirmer avec certitude. À cette difficulté, il faut ajouter les différences de style chronologique et l'incertitude sur celui qui est employé, le temps de trajet et sa dépendance vis-à-vis d'aléas (par exemple météorologiques), ou encore la durée assez faible de l'ambassade de la Ferté, qui rendent compliqué d'analyser précisément les variations, en tout cas pas plus finement que par mois. Cependant, cette approche a le mérite de représenter la variation du volume de correspondances échangé, que l'on peut considérer comme un indicateur de l'activité diplomatique, une fois qu'on a neutralisé les variations liées à la conservation des sources, et permet de détailler à la fois les matériaux de l'étude et les périodes de l'ambassade, ce qui fait une bonne entrée en matière. L'étude statistique des volumes échangés ne remplace pas l'étude interne des correspondances. Celle-ci permet de dégager, par l'observation puis l'analyse du contenu des lettres échangées entre le résident et ses correspondants les grands axes des pratiques de la Ferté à la fois pour l'information mais aussi pour ses autres activités, selon une méthode inductive somme toute assez classique. Le problème de la généralisation des résultats obtenus à partir de l'exemple de la Ferté, en revanche, se pose toujours : si je n'ai pas trouvé d'indices selon lesquels le marquis aurait été un cas particulier parmi les diplomates français, il ne serait pas très prudent d'affirmer sans précautions que les pratiques de celui-ci sont représentatives du fonctionnement de la diplomatie moderne. On peut cependant avancer que, compte tenu de la faible durée de l'ambassade, de la situation troublée de l'Angleterre et de l'Europe et de l'inexpérience de la Ferté dans ce domaine, ses activités correspondent à peu de choses près à ce que l'état des connaissances historiographiques nous permet d'attendre des pratiques d'un résident au XVII^{ème} siècle.

Ce mémoire se situe dans un double angle mort de l'historiographie : il traite à la fois des relations avec l'Angleterre juste avant le début de la première guerre civile et des pratiques des résidents, qui sont passées au second plan de l'histoire diplomatique après les années 1950-60 et la publication de *Renaissance Diplomacy* de Garrett Mattingly⁸³ (qui porte plutôt sur le XVI^{ème} siècle). Celles-ci sont moins étudiées que les grands congrès, les grands personnages, la culture de la diplomatie ou les relations entre souverains⁸⁴. C'est particulièrement le cas pour les pratiques liées à l'action ou à la collecte de l'information, alors que les réseaux de circulation des renseignements sont mieux connus⁸⁵ et tendent à concentrer l'attention, au détriment des autres aspects de la diplomatie. J'espère avoir participé à réduire ce vide. Mon travail apporte moins d'éléments à propos de la diplomatie en Angleterre de la fin du règne de Charles I^{er}, également moins connue des historiens, à la fois à cause du retrait britannique par rapport aux relations internationales mais aussi de la proximité des congrès de Westphalie, qui concentrent les regards des historiens : celle-ci sert plutôt de décor pour mettre en scène les pratiques de la Ferté.

83 G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, op. cit.

84 L. BÉLY et I. RICHEFORT (éd.), *L'Europe des traités de Westphalie*, op. cit. ; L. BÉLY, *Espions et ambassadeurs*, op. cit. ; A. MOTTE, *Antoine Ruzé d'Effiat, v.1581-1632, surintendant des finances sous Louis XIII*, op. cit. ; L. BÉLY, *La société des princes*, op. cit.

85 J. PETITJEAN, *L'intelligence des choses*, op. cit.

Sur celle-ci, il faut surtout retenir l'alliance de circonstance entre l'ambassadeur du roi très chrétien et le parlement anglais, contre Charles I^{er}, pourtant le beau-frère de Louis XIII, qui est due à la méfiance vis-à-vis de son attitude envers les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche. Cependant, cette alliance n'a sans doute pas eu des conséquences remarquables sur le déroulement des événements en Angleterre : il ne faut pas surestimer l'importance de la diplomatie dans la politique intérieure des États, comme ont tendance à le faire la Ferté et Chavigny. Il est probable que les activités des Espagnols présents en Angleterre, tout comme les exilés français et les catholiques militants regroupés autour de Henriette-Marie et de sa mère avant leurs départs successifs aient participé à envenimer la situation en provoquant les parlementaires anglais, mais il ne semble pas que la Ferté ait eu la capacité, comme le pense Chavigny, de jouer à lui seul un rôle important dans la résolution des tensions politiques anglaises.

Sources

Archives nationales

- 508 AP/9 : archives de Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault et de Mauny, et de son fils Roger. Dossier 1 (papiers personnels) et 2 (papiers de fonction).

Bibliothèque nationale de France

- Mélanges Colbert, vol. 27, f° 169 et 176-179 : instructions au marquis de la Ferté-Imbault, ambassadeur de France en Angleterre.

Ministère des Affaires étrangères

- Série Correspondance politique, sous-série Angleterre, vol. 48 et 49 (cotes 08 CP48 et 08 CP 49).

Bibliographie

- AUTRAND Françoise, Lucien BÉLY, Philippe CONTAMINE et Thierry LENTZ, *Histoire de la diplomatie française : Tome 1, Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005.
- BARBER Peter, *Diplomacy: the World of the Honest Spy*, Londres, British Library, Reference Division Publications, 1979.
- BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, P.U.F, 2007.
- BÉLY Lucien, « Origines sociales et formation des Secrétaires d'Etat des Affaires étrangères pendant le Grand Siècle », dans Roger Baur, Jean-Pierre Poussou et Marie-Christine Vignal-Souleyrou (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2005.
- BÉLY Lucien, *La société des princes : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1999.
- BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, France, Fayard, 1990.
- BÉLY Lucien et Isabelle RICHEFORT (éd.), *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000. Actes du colloque tenu à Paris, du 24 au 26 sept. 1998, organisé par la Direction des archives et de la documentation du Ministère des affaires étrangères.
- BJORKMAN Sven, « Diplomates suédois au XVII siècle », dans Lucien Bély et Isabelle Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presse Universitaires de France, 2000, p. 503-516.
- BOTS Hans, « La paix de Munster et les ambassadeurs des Provinces Unies les liens avec la République des Lettres », dans Lucien Bély et Isabelle Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 431-437.
- CARTER Charles H., « Gondomar: Ambassador to James I », *The Historical Journal*, vol. 7, n° 2, 1964, p. 189-208.
- CHAGNIOT Jean, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2001.
- COHEN-WIESENFELD Sivane, « L'inscription de la subjectivité dans le discours diplomatique », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 17, 10 novembre 2004 (en ligne : <http://journals.openedition.org/semen/2310>).
- CORNETTE Joël, Laurent BOURQUIN, Hervé DRÉVILLON, Philippe HAMON et Pierre SERNA, *La Monarchie. Entre Renaissance et Révolution 1515-1792. Histoire de la France politique*, Paris, Points, coll. « Histoire de la France politique », 2006.
- COWARD Barry, *The Stuart Age : a History of England 1603-1714*, Londres, Longman, 1982.

- CRAS Jérôme, « Abel Servien et Hugues de Lionne pendant les négociations de Westphalie », dans Lucien Bély et Isabelle Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 587-602.
- DRÉVILLON Hervé, *Les rois absolus : 1629-1715*, Joël Cornette (éd.), Paris, France, Belin, 2014.
- ESPOUY Gilberte, *Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, maréchal de France, ou l'honneur de servir*, Vendôme, 2000.
- GELLARD Matthieu, « Les relations internationales dans la correspondance de Catherine de Médicis. Une approche quantitative », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2011, p. 193-209.
- GIRY-DELOISON Charles, « Histoire de la politique étrangère et de la diplomatie anglaises, fin XV^{ème}-mi-XVII^{ème} siècles », dans Frédérique Lachaud, Isabelle Lescent-Gilles et François-Joseph Ruggiu, *Histoires d'outre-Manche*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2001.
- GIRY-DELOISON Charles, « Westphalie 1648 : l'Angleterre en marge de l'Europe », dans *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 395-404.
- HAMILTON Keith et Richard LANGHORNE, *The Practice of Diplomacy : Its Evolution, Theory and Administration*, Londres, Routledge, 1995.
- HÉLIE Jérôme, *Les relations internationales dans l'Europe moderne : conflits et équilibres européens 1453-1789*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2008.
- HIRST Dereck, *Authority and Conflict : England 1603-1658*, Londres, Ed. Arnold, 1986.
- JETTOT Stéphane, *Représenter le Roi ou la Nation ? Les parlementaires dans la diplomatie anglaise : 1660-1702*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2012. Préface de Lucien Bély.
- LEFORT Guillemette, *Négociateur avec la Suède : les enjeux d'une alliance lors de la guerre de Trente ans. Étude et édition critique des instructions aux ambassadeurs et envoyés français (1630-1636)*, Paris, ENC, 2013.
- LESTRINGANT Frank, « Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et la diplomatie de l'esprit », dans Lucien Bély et Isabelle Richefort, *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 439-456.
- LEVILLAIN Charles-Édouard, « Louis XIV, Charles II, Guillaume III d'Orange et la "célèbre ambassade" de 1665 », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2011, p. 247-268.
- LEVILLAIN Charles-Édouard, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : problèmes de méthode et tentative de définition », dans Sophie Audidière, Simon Burrows, Edmont Dziembovski et Ann Thompson, *Cultural transfers : France and Britain in the long eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 43-55.

- MARSHALL Alan, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, sans lieu, Cambridge University Press, 1994.
- MATHIS Rémi, *Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699), secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Louis XIV*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2007.
- MATHIS Rémi, « De la négociation à la relation d'ambassade : Simon Arnauld de Pomponne et sa deuxième ambassade de Suède », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2005, p. 263-276.
- MATTINGLY Garrett, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin, 1955.
- MOTTE Alice, *Antoine Ruzé d'Effiat, v.1581-1632, surintendant des finances sous Louis XIII*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2009. Thèse dirigée par Olivier Poncet.
- OFFENSTADT Nicolas, « Pratique/pratiques », dans Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt, *Historiographies. Concepts et débats, t. II*, Paris, Gallimard, 2010, p. 845-852.
- ONNEKINK David et Gijs ROMMELSE, *Ideology and Foreign Policy in Early Modern Europe (1650-1750)*, Londres, Ashgate Publishing, Ltd., 2011.
- PETITJEAN Johann, *L'intelligence des choses: une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVIe-XVII siècles)*, Rome, Italie, École française de Rome, 2013.
- REVEL Jacques (éd.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, coll. « Hautes études », 1996.
- ROOTS Ivan, *The Great Rebellion, 1642-1660*, Londres, B.T. Batsford, 1972.
- SEGRET Tristan, *Les paradoxes de l'Auld Alliance: l'historiographie des relations franco-écossaises du XIVème au XVIIème siècle*, Mémoire de M1, Tours, Université François Rabelais, 2013.
- TESSIER Alexandre (éd.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVIe siècle-XIXe siècle)*, Bruxelles, P. I. E. Peter Lang, 2016.
- TESSIER Alexandre, « Un apprentissage diplomatique. La correspondance entre Joseph Williamson et William Blathwayt, secrétaire d'ambassade à La Haye (1668-1672) », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2013, p. 239-258.
- WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : L'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Rue d'Ulm, 2005.

Je tiens à remercier mon directeur, M. Giry-Deloison, pour son aide et ses conseils, ainsi que tous ceux qui m'ont accompagné cette année, et en particulier mon amie Garance pour sa connaissance précise des horaires de la bibliothèque Diderot.

Table des matières

Introduction.....	7
La mission de Jacques d'Estampes en Grande-Bretagne.....	7
L'ambassadeur résident à l'époque moderne.....	8
Bibliographie.....	9
Historiographies de la diplomatie et des relations internationales.....	9
Position par rapport à l'historiographie.....	14
Choix et enjeux du sujet.....	15
Sources.....	18
L'organisation du travail.....	19
Chapitre I : Présentation des sources et de l'ambassade de la Ferté.....	21
I. La correspondance envoyée par la Ferté et ses papiers.....	21
A. Les dépêches de Monsieur de la Ferté-Imbault, ambassadeur du roi de France en Grande-Bretagne.....	21
B. Les documents.....	22
II. Les correspondants de la Ferté : répartition des lettres par expéditeur.....	26
A. Les membres du gouvernement royal.....	26
B. Les ambassadeurs et leurs secrétaires.....	28
C. Les Anglais.....	30
D. Les Écossais.....	30
E. Le Français.....	31
F. La suite d'Henriette-Marie, reine d'Angleterre.....	32
III. La répartition des correspondances dans le temps.....	34
A. L'arrivée de la Ferté à Londres.....	37
B. L'automne et le début des affaires.....	38
C. La fin de l'automne et l'hiver : un échange univoque.....	41
D. Le printemps 1642.....	43
E. L'été 1642 : éclatement de la guerre civile et départ de la Ferté.....	46
Chapitre 2 : Le renseignement d'un résident : informations et informateurs.....	51
I. Les types de renseignements.....	51
A. Les renseignements sur l'Angleterre.....	51
1) Les informations diplomatiques.....	51
2) Les informations politiques.....	52
3) Les informations militaires.....	53
4) Les informations sur les exilés français.....	54
B. Les renseignements sur la France.....	55
1) Les informations diplomatiques.....	55
2) Les informations politiques.....	56
3) Les informations militaires.....	56
C. Les renseignements sur l'Europe et les autres pays.....	57
1) Les informations sur les relations entre États.....	57

2) Les informations militaires.....	58
II. La provenance des renseignements.....	60
A. Les informateurs sur l'Angleterre.....	60
B. Les informateurs sur la France.....	62
C. Les informateurs sur les affaires européennes.....	63
D. Un réseau d'information pour la Ferté ?.....	65
Chapitre 3 : Les différentes pratiques d'un résident : information, action et autonomie.....	68
I. Les parts respectives de l'information et de l'action.....	68
A. La proportion de l'information et de l'action.....	68
1) Les membres du gouvernement et leurs subalternes.....	69
2) Les ambassadeurs et leurs secrétaires.....	72
3) Les personnalités britanniques.....	74
4) Les autres.....	74
B. Les méthodes de l'activité diplomatique.....	75
1) Les activités de la Ferté.....	75
2) Les attitudes et les manières de faire du résident.....	81
II. Le lien entre information et action.....	83
A. L'interdépendance de l'information et de l'action.....	83
1) La dépendance de l'action envers l'information.....	83
2) La nécessité d'actions pour obtenir des informations.....	84
3) L'autonomie de la Ferté.....	86
B. La confusion entre action et information dans les correspondances.....	87
1) La diversité de l'expression des actions.....	88
2) « Vous pourriez... » : une réelle autonomie pour la Ferté ?.....	90
Conclusion.....	93
Sources.....	96
Archives nationales.....	96
Bibliothèque nationale de France.....	96
Ministère des Affaires étrangères.....	96
Bibliographie.....	97

